

Raphaëlle Branche, La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962, Paris, Gallimard, 2001, 475 p.

Jean-Charles Jauffret

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2002/2 n° 622 , PAGES 387ZH À 479ZH

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130526452

DOI 10.3917/rhis.022.0387zh

Date de mise en ligne : 01/02/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2002-2-page-387zh?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/revue-historique-2002-2-page-387zh?lang=fr).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Catherine Darbo-Peschanski (dir.), *Constructions du temps dans le monde grec ancien*, Paris, CNRS Éditions, 2000, 493 p.

L'ouvrage collectif qu'a dirigé C. Darbo-Peschanski, connue pour ses travaux sur l'historiographie grecque et l'anthropologie des catégories grecques de la connaissance, impressionne le lecteur par la qualité, la variété et la complémentarité de la vingtaine de contributions qu'il rassemble. Il est le résultat d'un travail de plusieurs années entrepris sous l'égide du Centre Louis-Gernet de recherches comparées sur les sociétés anciennes (EHESS-CNRS), jadis fondé par J.-P. Vernant.

Dans une riche introduction, C. Darbo-Peschanski rappelle la place de l'Antiquité grecque et romaine dans la réflexion philosophique sur le temps et retrace brièvement l'historiographie de la recherche sur ce sujet dans les études classiques au XX^e siècle, avant de présenter les quatre lignes directrices de l'ouvrage. La première (« Recherche des spécificités ») vise à illustrer la diversité des façons grecques de penser le temps selon les époques, les sujets (ainsi le temps des dieux n'est pas celui des hommes, comme l'avait déjà indiqué P. Vidal-Naquet voici une quarantaine d'années¹) et les types de discours. Cette diversité est d'autant plus intéressante qu'il existe parfois une synchronie entre ces différentes formes et que leur coexistence peut créer des conflits. L'une des principales et plus riches formes de spécificité des temps grecs est celle qui s'opère selon une « différenciation des règnes ». P. Pucci, dans son étude sur le cadre temporel de la volonté divine chez Homère, montre que, dans l'*Iliade* comme dans l'*Odyssée*, les

1. Pierre Vidal-Naquet, Temps des dieux et temps des hommes. Essai sur quelques aspects de l'expérience temporelle des Grecs, *Revue de l'histoire des religions*, janvier-mars 1960, p. 55-80 (repris dans *Le chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, F. Maspero, 1981, La Découverte, 1991).

desseins de Zeus s'organisent selon un temps téléologique, objectif et cosmique, distinct du temps vécu par les humains. C. Darbo-Peschanski et D. Bouvier mettent au jour un temps des hommes, à propos duquel la première établit que le mécanisme de l'échange réglé par la justice est fondateur. De même, par l'étude, dans l'iconographie comme dans les textes littéraires, des métamorphoses, qui marquent le passage d'un règne à un autre (humain-animal ou divin-humain), F. Frontisi-Ducroux met en évidence une représentation d'une autre temporalité, celle des dieux qui produisent ces métamorphoses. Mais la spécificité des temps grecs s'opère aussi selon une « différenciation sociale ». Ainsi, en confrontant les données de l'archéologie aux récits d'un épisode fameux de l'histoire de l'Athènes archaïque, celui de la vaine tentative d'instauration d'une tyrannie par l'aristocrate Cylon au VII^e siècle, F. de Polignac montre la coexistence, dans la société athénienne de cette époque, de plusieurs perceptions du temps rituel comme de l'espace (par la ritualisation du territoire) : celle de l'élite des Eupatrides et celle d'un groupe non noble, le corps des citoyens hoplites, avait désormais sa place bien marquée » (p. 153). Cette nouvelle forme d'appropriation est à mettre en relation avec une nouvelle articulation entre mémoire et écriture. L. Bruit-Zaidman montre que, dans l'Athènes classique, la construction du temps est gendrée. À côté du temps des hommes et de la cité, existe un temps des femmes et de l'*oikos*. L'étude conjuguée des rituels où les femmes jouent un rôle important et des personnages féminins du théâtre permet de dégager une tripartition des âges de la femme autour du temps féminin par excellence, du temps « marqué », assigné par les hommes aux femmes, celui, immobile et répétitif, de l'épouse mère. Avant c'est le temps de l'inaccomplissement, de la *parthénos*, ouvert sur l'attente du mariage – mais aussi celui des initiations. Après vient le temps de la vieillesse qui donne à la femme une plus grande liberté de mouvement et de nouvelles fonctions rituelles. C'est alors « la manière dont la cité pense la présence des femmes et [...] l'ambivalence de leur statut : extérieures à la vie politique et partie intégrante de la vie civique en tant que garantes de la permanence de la cité comme des *oikoi* qui la constituent » (p. 167) qui apparaît.

Pluridisciplinaire, ce volume laisse, dans sa deuxième partie (« Contrainte des choix philosophiques »), une large place tant aux approches des philosophes qu'à celles des linguistes. À propos du rapport au temps noué par Platon, M.-L. Desclos dégage la temporalité de la succession dans le *Parménide* et K. Thein montre que la possibilité de la cité idéale de la *République* reste suspendue entre deux régimes temporels différents. J.-L. Labarrière évoque l'analyse que fait Aristote de la mémoire à partir de la métaphore de la double façon de regarder un tableau développée par le philosophe dans la *Poétique*. J. Lallot étudie comment les grammairiens se sont approprié *chronos*, à la fois dans son acception de temps phonologique et dans celle de temps verbal, et F. Ildéfonsse s'intéresse à la théorie stoïcienne des temps grammaticaux.

Une troisième ligne directrice rassemble les contributions étudiant la construction du temps au regard des « Exigences du présent ». Au V^e siècle, une « idéologie de l'équilibre » est repérable dans la manière dont Hérodote (et d'autres historiens contemporains) construit, à partir des spéculations généalogiques des mythographes, la chronologie des poètes du passé en situant Homère et Hésiode à mi-

chemin entre son temps et celui de la guerre de Troie qui marque la fin de l'âge des héros (A. Ballabriga). Cette idéologie est aussi à l'œuvre dans le calendrier hippocratique du *Régime*, dans lequel J. Svenbro identifie l'équilibre entre deux saisons longues et deux saisons courtes auxquelles correspondent les variations des humeurs corporelles. Les exigences du présent peuvent aussi être politiques. À Athènes, les auteurs périodisent l'histoire politique des siècles qui les ont précédés en fonction du contexte dans lequel ils se trouvent ou de leurs opinions, ainsi que le montre Z. Petre à partir notamment de l'étude de la *Constitution des Athéniens* attribuée à Aristote. Pour Sparte, A. Paradiso établit la façon dont le législateur mythique Lycurgue, figure centrale de la construction du « mirage » spartiate, est utilisé différemment selon les époques. Après avoir passé en revue les polémiques sur le rôle de Lycurgue dans l'établissement de l'*eunomie* à Sparte et les avoir mis en rapport avec la rivalité entre les deux dynasties royales qui se disputent l'honneur d'inscrire le législateur dans leur généalogie, A. Paradiso montre que l'institution de cette figure comme « commencement » fondateur (*archê*) obéit à des logiques différentes d'un auteur à l'autre. Hérodote et Thucydide font du législateur le point de départ de la grandeur spartiate dans un temps vectorisé et associé à l'idée de progrès de cette puissance – non sans quelques nuances tant sur le point chronologique de la datation de la vie et des réformes de Lycurgue que sur l'interprétation du changement opéré puisque, pour le premier, le législateur a fait sortir Sparte de la *kakonomie* alors que c'est d'avoir mis un terme à la *stasis* que le second le crédite. Xénophon (comme Lysias dans une autre perspective) fait de l'*archê* lycurguëenne un moment de perfection (*akmê*) qui articule d'une façon nouvelle le passé et le présent : parfaite depuis Lycurgue, Sparte vit jusqu'à l'époque de Xénophon dans une sorte d'*achronie*. C'est sur le mode de l'identité avec le passé que l'histoire spartiate est expliquée, jusqu'à l'inéluctable décadence que prévoit l'historien qui déplore la fin du respect des prescriptions de Lycurgue. Cette décadence réintroduit Sparte dans le temps historique et précipite la dissolution du modèle. Autres exigences du présent, enfin, celles, plus pragmatiques du culte : C. Calame démonte les rapports entre le temps (mythique/historique) du récit et le temps du rituel dans la poésie grecque en analysant la *XI^e épinicie* de Bacchylide.

La dernière partie de l'ouvrage (« Difficultés des lectures modernes ») permet à G. Nagy de revenir « sur la notion de distorsion comme effet de déformation induit par la lecture de l'épopée homérique et comme instrument de rectification de cette déformation même ». N. Strawczynki, dans son étude sur le temps dans l'imagerie attique archaïque et classique, propose, en se détachant complètement des analyses textuelles, de saisir le type de temporalisation mise en œuvre par les peintres antiques et par les utilisateurs des vases.

Une quinzaine de pages d'indications bibliographiques et surtout deux index, l'un pour les auteurs et les passages cités, l'autre pour les notions étudiées, peuvent rendre service. Le lecteur est stimulé par la qualité mais aussi par la puissance heuristique de ces articles qui, on l'aura compris, ne sont pas seulement une succession de monographies sur les différentes temporalisations grecques mais une réflexion sur l'utilité de la catégorie de temporalité en histoire. Avec cet ouvrage, la temporalisation n'est pas seulement un objet d'étude, elle est aussi un instrument de la recherche historique.

Jean-Baptiste BONNARD.

Jean Sirinelli, *Plutarque de Chéronée. Un philosophe dans le siècle*, Paris, Fayard, 2000.

Parmi les œuvres que nous a léguées l'Antiquité, rares sont celles dont on puisse apprécier, comme dans le cas de Plutarque, la richesse et le caractère foisonnant ; une exception due sans nul doute à l'attrait qu'exerça pendant des siècles cette œuvre où les lecteurs puisaient des leçons de morale et des modèles de conduite et sur laquelle s'appuient les Modernes, non seulement pour reconstituer la pensée politique, philosophique et religieuse d'un notable grec à l'époque impériale romaine, mais aussi pour récolter les informations de toutes sortes que fournit sur l'Antiquité cette œuvre immense, dont nous ne possédons vraisemblablement que la moitié. Même si le temps n'est plus où un Jean-Jacques Rousseau, au début des *Confessions*, soulignait l'influence de Plutarque sur la formation de son « esprit libre et républicain », et même s'il faut reconnaître, comme le fait Jean Sirinelli [ci-après S.] dans son avant-propos, la désaffection brutale que subit Plutarque à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, le développement récent des recherches consacrées à Plutarque témoigne de la richesse des enseignements et des renseignements que les *Œuvres morales* ou les *Vies parallèles* ont encore à offrir à des lecteurs contemporains, spécialistes ou non de l'Antiquité.

La maigreur des informations que nous possédons sur l'homme lui-même permet-elle pour autant d'inscrire Plutarque dans la série des « biographies Fayard » ? S. est conscient de la difficulté, mais souligne à juste titre la nécessité de prendre en compte la durée dans laquelle s'inscrivent une vie et une œuvre qu'on ne peut considérer « en bloc », d'un seul regard, sous peine de les soustraire à l'histoire et aux évolutions qui les éclairent. C'est pourquoi S. a choisi d'écrire une biographie « intellectuelle » qu'il juge réalisable en partant des œuvres elles-mêmes et de leur chronologie telle que des travaux récents permettent de la reconstituer, sinon de manière absolue, au moins de façon plausible. Il s'agit donc de retracer moins une « vie » à proprement parler qu'un « itinéraire », un « parcours » qui mette en évidence les liens de Plutarque avec son époque et plus particulièrement l'adéquation entre l'évolution intérieure de Plutarque et l'évolution intellectuelle de son siècle – d'où le sous-titre du livre « Un philosophe dans le siècle ». Car Plutarque fait partie de ces écrivains grecs qui, de Flavius Josèphe et Dion de Pruse à Ælius Aristide et Pausanias, vivent, à l'époque des Flaviens et des Antonins, une période qu'on a pu qualifier de « Renaissance » (voir S. Walker, A. Cameron (éd.), *The Greek Renaissance in the Roman Empire*, BICS Bulletin Supplement 55, Londres, 1989), durant laquelle la stabilité politique favorise le développement d'une vie intellectuelle fondée sur la coexistence des cultures grecque et latine. S. avait d'ailleurs déjà lui-même traité de cette période dans un volume consacré à la littérature et à la pensée grecques des époques hellénistique et romaine : *Les enfants d'Alexandre. La littérature et la pensée grecques (334 av. J.-C. - 519 apr. J.-C.)*, Paris, 1993, p. 233-358.

La démarche définie ainsi en avant-propos débouche sur des questions qui auraient mérité sans doute des développements introductifs plus détaillés ; elle justifie en tout cas l'ordre chronologique selon lequel s'organisent les dix chapitres dont se compose l'ouvrage.

Le premier chapitre, « Enfance et jeunesse », évoque Chéronée, la cité natale de Plutarque. Dans cette tentative pour reconstituer la vie d'une cité grecque au I^{er} siècle de notre ère, il semble surtout possible de marquer l'importance des traditions locales, de la mémoire sous ses diverses formes – familiale, historique,

mythique – telle qu'elle a pu façonner la propre personnalité de Plutarque. Les jugements de Plutarque sur le passé de sa cité natale et, plus généralement, de la Béotie, sont à relier à l'effort de mémoire qui caractérise la société de ce temps, soucieuse de se référer à un passé commun, de marquer l'importance des généalogies, réelles ou supposées (la famille de Plutarque prétendait se rattacher aux Opheliades de Thessalie et se réclamait de Daïphantos, un héros phocidien légendaire). Les remarques sur le « terroir béotien » et l'attachement de Plutarque à l'« esprit de sa province » auraient gagné cependant à être éclairées par des rapprochements plus précis avec les résultats de l'enquête archéologique : les données qualitatives fournies par les prospections récentes permettent en effet de jeter quelque lueur sur les structures de la propriété, et font ressortir en particulier l'apparition d'une catégorie sociale dominante de grands propriétaires terriens, à laquelle semblent appartenir le père et le grand-père de Plutarque. Sur le déroulement de l'enfance et de la jeunesse, dont l'œuvre de Plutarque ne renvoie que de rares échos, on est surtout réduit à des suppositions, même si plusieurs aspects peuvent être reconstitués avec une certaine vraisemblance, à partir de rapprochements avec ce qu'on sait de l'éducation et de la formation d'autres personnages du même milieu, avec les pratiques habituelles de ses contemporains, parfois aussi à partir d'éléments qui font sortir de l'ombre certaines figures influentes de l'entourage de Plutarque, telle celle d'Ammonios, son professeur de philosophie, et permettent de souligner l'influence de certains milieux – la société athénienne notamment.

Un très bref rappel des conditions de l'exercice du pouvoir romain à l'époque flavienne fait le lien avec le deuxième chapitre qui s'attache plus particulièrement à définir le rôle joué par Plutarque à ses débuts dans la vie sociale et l'importance, dans ce contexte, de son premier séjour à Rome, ce qui permet à S. de placer dans une juste perspective deux thèmes fondamentaux : celui de la seconde sophistique, dont il est pertinent de souligner la dimension sociale, car il s'agit d'une activité qui incarne le compromis entre la culture grecque et le pouvoir romain et celui du regard de Plutarque sur les Romains : pour Plutarque comme pour d'autres intellectuels de son temps, ce qu'on a pu appeler la domination, voire l'« occupation » romaine, pour reprendre un titre de J. Boulogne (*Plutarque. Un aristocrate grec sous l'occupation romaine*, Presses Universitaires de Lille, 1994), représente en fait essentiellement un système qui organise le monde, la « terre habitée » comme disent les Anciens, et, à cet égard, le point de vue de Plutarque sur Rome reflète l'état d'esprit qui devait être celui de beaucoup de Grecs : il n'y a pas contestation de l'empire, c'est une réalité.

Derrière les premiers discours de Plutarque dont l'éloquence peut paraître artificielle, au-delà de textes qui semblent relever de simples exercices scolaires, il s'agit de retrouver l'état d'esprit qui pouvait être celui de Plutarque et de ses contemporains, la « personnalité du jeune Plutarque sous le règne de Vespasien », marquée par une éducation (*paideia*) où la pratique de la rhétorique sert à exprimer des points de vue qui reflètent l'état d'esprit d'une société et donc à marquer sa place dans cette société. L'hypothèse selon laquelle c'est peut-être à cette époque aussi que Plutarque aurait composé, à l'instigation d'un de ses amis, Mestrius Florus, une sorte d'histoire de la dynastie julio-claudienne, dont les vies de Galba et d'Othon constitueraient les vestiges, permet de rectifier l'image d'un Plutarque philosophe tenté tardivement par l'histoire et la politique. Le retour de Plutarque à Chéronée est analysé selon la même optique : il s'agit de mieux cerner une « personnalité morale et sociale » pour expliquer le choix d'un mode de vie, même si, là encore, on ne peut guère quitter le terrain des hypothèses. Celle que

propose l'auteur, en se fondant sur l'importance dans l'œuvre de Plutarque du terme *philologos* est séduisante : elle rattache Plutarque à une certaine forme de culture, à une certaine attitude sociale qui font de lui le représentant de ces milieux de notables locaux dont le rôle fut déterminant dans la société civique de l'époque impériale romaine.

Les trois chapitres suivants organisent la biographie de Plutarque autour de trois pôles – l'inspiration philosophique, la sociabilité et la religion – qui définissent autant de composantes essentielles de sa personnalité et de ce que S. appelle son « style de vie » à l'époque de sa maturité, correspondant à peu près au dernier quart du 1^{er} siècle apr. J.-C. La question de la date de son mariage, celle de la composition de sa famille servent ainsi à définir l'entourage familial qui constitue, avec le cercle des amis de Plutarque, issus de la « bourgeoisie » béotienne locale, mais aussi de la société de Delphes ou d'Athènes et de l'élite romaine, le cadre social à l'intérieur duquel s'exerce une activité d'enseignement et de réflexion philosophiques, sous forme de cours, de conférences, de dialogues et de traités dont les connotations morales sont moins le fruit d'une réflexion intérieure qu'elles ne traduisent les préoccupations éthiques de l'aristocratie locale, de cette société des hommes « bien nés et bien instruits » dont les *Propos de table* par exemple fournissent un aperçu significatif. L'originalité de Plutarque, durant cette « période didactique », est à chercher à la fois dans l'expression d'une psychologie qui alimente ce qu'on peut appeler un « art de vivre en société », perceptible dans le roman dont S. a raison de souligner l'expansion à cette époque (p. 235, 299, 315) et dans la place prépondérante qui est accordée à l'amitié, un sentiment devenu majeur dans la morale pratique comme dans la réflexion théorique et la politique. La désignation de Plutarque comme prêtre d'Apollon à Delphes, aux alentours de 96 apr. J.-C. s'inscrit dans la logique sociale qui permet aux élites, à travers l'exercice de magistratures importantes, de manifester leur dévouement pour la cité tout en assumant des charges qu'on peut qualifier de politiques ; cette nomination n'en donne pas moins un élan nouveau, dans le domaine de la religion, à des réflexions qui vont conduire Plutarque, progressivement, à bâtir une démonologie, une anthropologie et une théologie. Il participe de cette manière, et particulièrement dans le domaine des croyances religieuses et des rites, au vaste mouvement de réévaluation du passé caractéristique de son temps ainsi qu'à l'élaboration d'une mentalité nouvelle – son originalité étant d'écrire des textes qui ne prétendent pas exposer un système, même si l'on peut y marquer l'influence des doctrines platoniciennes et pythagoriciennes, mais se présentent comme des réponses à des interrogations et des sollicitations particulières et font de Plutarque, dans le cadre d'un empire dont les frontières et l'équilibre connaissent un affermissement à l'époque où s'instaure la dynastie antonine (au tournant des 1^{er} et 2^{es} siècles), le porte-parole d'une idéologie qui prétend à l'universalité et que revendique la société aristocratique des notables.

S'agissant du cercle des amis de Plutarque, on pourra regretter que S. n'ait pas cherché à mettre en perspective plus systématiquement les textes de Plutarque et les données de l'épigraphie. Le recours aux inscriptions honorifiques adressées par les cités aux notables locaux et aux membres de leur famille, utiles à une connaissance directe de certains des personnages qui ont gravité dans l'entourage de Plutarque, s'avère à cet égard trop discret, voire maladroit. La référence donnée p. 116 à *IG*, VII, 3423 est difficilement compréhensible ; la dédicace adressée à Plutarque lui-même (citée p. 200), tout comme les textes concernant Polycratès et sa famille (p. 261) ne sont éclairés par aucune référence précise. Il faudrait au moins renvoyer à l'étude de B. Puech, d'ailleurs citée (sans date) dans

la bibliographie, « Prosopographie des amis de Plutarque », *ANRW*, II, 33, 6, 1992, p. 4831-4896.

Deux chapitres entiers sont consacrés aux *Vies parallèles* : bien qu'on ignore les conditions et la date exacte de rédaction de ces textes, S. suggère de les mettre en rapport avec le contexte de l'avènement de Trajan : le fait que plusieurs des amis de Plutarque, en particulier Sosius Sénécion, aient été en bon termes avec cet empereur aurait renforcé le prestige social de Plutarque lui-même et déterminé chez lui, en marge du grand projet que constitue la rédaction des *Vies*, un retour à la réflexion « politique », sous forme de divers traités et recueils. L'ancrage des *Vies* dans ce contexte permet d'y souligner une volonté de faire ressortir les liens spirituels de Rome avec la Grèce, de marquer autant les spécificités que les convergences de deux passés et de deux civilisations. Mais il serait vain, comme le souligne à juste titre S., de juger les *Vies* comme une œuvre à proprement parler historique et d'y attendre une comparaison d'ensemble des Grecs et des Romains : l'entreprise est fondée sur un genre hybride, la biographie, qui relève autant de l'histoire que de la morale et de la psychologie. Il est d'ailleurs difficile de déterminer l'intention profonde qui a guidé Plutarque dans ce projet dont l'originalité tient à la mise en parallèle systématique d'un Grec et d'un Romain : S. rappelle brièvement les diverses hypothèses qui ont été émises à ce sujet et en retient surtout l'idée de l'importance que devait revêtir aux yeux de Plutarque et de son entourage la possibilité d'établir, à partir d'une confrontation entre des destinées individuelles, des conclusions valables pour l'ensemble des Grecs et des Romains, ce qui était fait pour séduire un public de notables chez qui le philhellénisme culturel était devenu « l'une des données de la symbiose qui s'opérait dans le monde romain » (p. 328). L'itinéraire auquel S. convie ensuite le lecteur à travers l'ensemble des *Vies* vise moins à reconstituer une chronologie – d'ailleurs hypothétique – de ces textes, qu'à en retrouver la logique et à montrer la façon dont ils reflètent les préoccupations de Plutarque, notamment dans le domaine de la politique, et permettent de suivre le parcours intellectuel de l'écrivain jalonné par plusieurs préfaces que S. s'attache particulièrement à resituer dans l'« aventure intellectuelle » que constituent les *Vies*. C'est dans cette analyse, en accord avec le projet global du livre, que S. est le plus convaincant, même si les conclusions ont une portée plus souvent littéraire qu'historique et ne marquent peut-être pas assez nettement la place de Plutarque dans la construction d'une tradition éthique qui compose l'horizon intellectuel des sociétés civiques de l'époque impériale.

L'unité des deux chapitres suivants, qui visent à retracer la dernière étape de cet itinéraire intellectuel, dans le premier quart du II^e siècle apr. J.-C., est moins nette : une étude du point de vue de Plutarque sur les arts et les sciences conduit S. à fournir de la culture et de la pensée de Plutarque une analyse appliquée en fait à l'ensemble de l'œuvre et forcément succincte, tandis que la présentation des textes dont la composition s'inscrit dans cette période (*Préceptes politiques*, *Propos de table*, *Dialogues pythiques*) aboutit à mettre en valeur des aspects de la personnalité de Plutarque dont il a déjà été question dans les chapitres précédents : souci de réfléchir à la situation politique et aux responsabilités que doivent assumer les cités grecques de l'Empire romain, attachement à un idéal de savoir-vivre et de sociabilité, goût pour « les lettres », pour la *paidéia*, qui font de Plutarque un *philologos*, préoccupations religieuses dont le chapitre sur « La religion de Plutarque » montre l'acuité chez un homme qui approche de la mort.

Il est intéressant certes de retrouver, au cœur des analyses présentées ici, une volonté de mettre en lumière aussi bien ce qui relève des goûts personnels de Plutarque et de sa culture philosophique (en particulier l'inspiration platonicienne)

que ce qui se rattache aux conceptions et aux courants de pensée qui prévalent dans la société de son temps, mais l'on formulera quelques regrets : en ce qui concerne les thèmes de la famille et du mariage, il serait bon, dans une biographie qui touche à l'histoire des idées, de rappeler la place qu'un Michel Foucault a donnée à l'œuvre de Plutarque dans son *Histoire de la sexualité* et de mentionner les recherches de Sarah B. Pomeroy (voir par exemple *Plutarch's Advice to the Bride and Groom and A Consolation to his Wife*, New York - Oxford, 1999) – du reste, le parti pris de ne pas donner de références bibliographiques pour les thèmes abordés en cours d'ouvrage peut se révéler d'autant plus gênant que la bibliographie générale est strictement centrée sur Plutarque lui-même ; on aurait aimé d'autre part que l'analyse du rapport entre l'œuvre de Plutarque et la société impériale fût poussée plus avant : la mention de ces « valeurs communes » et de ces « pratiques », de cet « ordre éthique » qu'évoque S. lui-même (p. 384-385) lorsqu'il se réfère à la société contemporaine de Plutarque, aurait dû permettre de poser plus nettement le problème de savoir si, à travers le témoignage d'un intellectuel, il est possible de se faire une idée de ce que Paul Veyne, dans un article récent (« L'identité grecque devant Rome et l'empereur », *REG*, 112, 1999, p. 540), appelle l'« état de l'opinion », par opposition au jugement des intellectuels. Peut-on considérer une œuvre comme celle de Plutarque comme le reflet d'une société, d'une culture ? De ce point de vue, on regrettera, s'agissant par exemple des *Propos de table* et du thème des banquets, ou encore des rapports Grecs/Romains, l'absence de références à des travaux significatifs récents (voir P. Schmitt Pantel, *La cité au banquet : histoire des repas publics dans les cités grecques*, coll. de l'« École française de Rome », 157, 1992 ; P. Payen (dir.), *Plutarque. Grecs et Romains en questions*, Entretiens d'archéologie et d'histoire, Saint-Bertrand-de-Comminges, 1998). De la même façon, l'analyse du dialogue *Sur l'Amour* aurait gagné à préciser le rapport qu'entretient ce texte, dont l'action se déroule à Thespies en Béotie, avec le concours des *Érotidéia* et les rites religieux bien réels en l'honneur d'Éros qui lui servent de cadre.

On objectera que tel n'était sans doute pas le but essentiel de cet essai dont S. souligne lui-même le caractère « purement biographique » (p. 472) et dont les visées apparaissent plus littéraires qu'historiques. La conclusion est à cet égard révélatrice, puisqu'elle se présente comme une étude certes suggestive mais forcément succincte des principaux aspects de la réception des textes de Plutarque, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, menée surtout à travers l'évocation de quelques grandes figures littéraires qui ont proposé de l'œuvre de Plutarque une lecture représentative des manières de penser de leur génération.

Ces réserves n'enlèvent rien, il est vrai, aux qualités de l'ouvrage : clarté de la présentation, fermeté du style, originalité d'une démarche qui invite à parcourir l'ensemble de l'œuvre de Plutarque en ne suivant pas l'ordre des éditions canoniques, mais en réorganisant les textes selon leur chronologie la plus probable afin de les prendre comme autant de témoignages d'un cheminement intellectuel marqué par différents courants d'inspiration caractéristiques du milieu social, politique et culturel de la Grèce à l'époque des Flaviens et des Antonins. L'analyse ainsi menée vise à débarrasser l'image de Plutarque de certains poncifs et à retrouver, au-delà des nombreuses hypothèses qui subsistent, le portrait d'un homme enraciné dans une époque ; elle constitue une synthèse personnelle qui aura sa place dans les recherches menées sur l'histoire intellectuelle et culturelle des cités grecques sous le haut Empire.

Yves LAFOND.

François Hinard (sous la dir. de), *Histoire romaine*, t. I : *Des origines à Auguste*, Paris, Fayard, 2000.

L'année 2000 a vu la publication aux Éditions Fayard du premier tome d'une *Histoire romaine* « *ab urbe condita* » consacré à la période royale et à la République, jusqu'à la bataille d'Actium (31 av. J.-C.). F. Hinard, qui a coordonné l'ouvrage et signé les chapitres sur la période qui s'étend de la première guerre punique aux accords du premier « triumvirat » en 60 av. J.-C., annonce dans son avant-propos les intentions des auteurs : écrire un récit des événements qui ont émaillé l'histoire de la cité, en s'appuyant sur de courtes citations de sources afin de ne pas briser l'harmonie de l'écriture, tout en tenant compte des problématiques nouvelles et des hypothèses récentes. Il est vrai qu'un tel ouvrage faisait défaut : il n'existait pas de synthèse récente sur les « siècles obscurs » de l'histoire de la Ville où sources littéraires et données archéologiques doivent en permanence être confrontées pour faire la part du mythe et de l'histoire et déjouer les pièges des anachronismes ; l'histoire de la République, si riche en péripéties politiques et en conflits extérieurs n'avait pas encore été écrite avec cette rigueur, cette densité et ce degré de précision. *La conquête romaine* d'André Piganiol dont la première édition aux PUF remonte à 1927, plusieurs fois rééditée jusqu'à l'édition posthume de 1974 dont C. Nicolet avait mis à jour la bibliographie, constituait jusqu'alors, avec les volumes de J. Carcopino dans l'*Histoire générale* de Glotz, le seul titre de référence en français sur le sujet.

L'ouvrage s'organise selon une progression chronologique en vingt chapitres rédigés par quatre auteurs (D. Briquel, G. Brizzi, F. Hinard et J.-M. Roddaz) dont les spécialités respectives ont été sollicitées. À D. Briquel a été dévolue une mission difficile, dont il s'acquitte avec brio ; une synthèse en six chapitres sur les origines de Rome et la période royale, puis les premiers temps de la République, de la révolution oligarchique de 509 av. J.-C. aux sécessions de la plèbe et leurs répercussions politiques, tandis que Rome lutte pour sa survie face à l'Empire étrusque et aux intrusions gauloises. Il a su, par la mise en perspective des sources littéraires et des résultats de fouilles, en particulier celles de Carandini sur le Palatin, construire une histoire claire et synthétique des premiers pas de l'histoire de la ville, quitte parfois à bouleverser certaines idées reçues réputées intangibles : c'est ainsi qu'il dénie aux Étrusques le rôle d'organisateur de l'espace urbain qui leur est généralement attribué, insistant sur la mobilité géographique des individus d'origine latine, étrusque ou grecque en Italie, se prononçant pour une fusion dans le milieu latin des Étrusques établis à Rome, eu égard notamment au faible nombre d'inscriptions étrusques retrouvées sur le site. Il réfute donc l'idée d'un empire étrusque au sein duquel Rome aurait été absorbée, bouleversant aussi la chronologie traditionnelle qui attribue aux rois étrusques, et en particulier à Tarquin l'Ancien, l'aménagement du Forum à partir de 616 av. J.-C. Sans doute, pour être pleinement convaincante, son argumentation aurait-elle dû être davantage justifiée : c'est, avec la médiocre qualité des illustrations, une des failles de ce travail que cette absence de débat contradictoire en dehors des notes bibliographiques situées en fin d'ouvrage. Certes, F. Hinard s'en justifie dans son avant-propos par la forme contraignante du récit à laquelle se sont pliés les auteurs. Mais quand celui-ci bouleverse l'ordre établi, le lecteur apprécierait de se laisser convaincre... Il en va de même pour un chapitre intitulé « Au cœur de Rome » que F. Hinard consacre en partie à l'urbanisme républicain (p. 503-530). Si nous ne pouvons que souscrire aux définitions des procédures juridiques régissant la maîtrise de l'espace

urbain, nous sommes en droit de nous interroger, comme tout lecteur, sur le plan du Forum qu'il publie p. 512 où sont dissociées *basilica Fulvia-Paulii* et *basilica Aemilia*, laquelle occupe une situation inédite, à l'est de la place, entre la fontaine de Jutume et la Regia, à l'emplacement du futur temple du Divin César. Il est de fait que des hypothèses fondées sur des fouilles récentes, attestant l'existence de gros murs de fondation datés de l'époque de Sylla, ont proposé une nouvelle identification du bâtiment sur la façade orientale du Forum, mais il paraît hasardeux de faire de cette restitution une vérité universellement admise alors qu'elle est loin de faire l'unanimité, en dépit de la caution apportée par E. M. Steinby.

En résumé, malgré certains partis pris, cet ouvrage constitue un travail d'érudition de référence et fait date à ce titre dans l'historiographie de la République. Le récit des conflits qui ont émaillé le passage de la cité-État à un empire territorial, de la conquête de l'Italie aux conflits puniques et macédoniens, la constitution de l'« empire mondial », pour reprendre le titre d'un des chapitres de G. Brizzi, entrelacée avec la crise institutionnelle intérieure que ces guerres ont engendrée, nous plongent dans une sorte de « vécu » qui fait toute l'originalité du livre. Il en va de même pour cette période méconnue et rarement traitée dans son originalité dont J.-M. Roddaz nous conte l'histoire : le second triumvirat. On ne saurait rendre compte dans le détail du contenu des 1 075 pages de cette fresque historique à la hauteur de ses ambitions. L'érudit avide de savoir y trouvera son compte, tout comme l'universitaire.

Catherine. BUSTANY.

Luciano Canfora, *César, le dictateur démocrate*, trad. fr. Corinne Paul-Maier, Paris, Flammarion, 2001, 496 p.

On croit connaître César parce que, dès l'Antiquité, il a donné matière à de nombreux écrits (Suétone, Plutarque...). Mais il a eu ses laudateurs (lui-même, Velleius Paterculus...), ses critiques (Lucaïn, Dion Cassius...) et, à son sujet, les Modernes se sont encore plus déchirés que les anciens, car la tentation est grande de brosser un portrait psychologique, politique, ou psychologique et politique à la fois, et de le peindre avec beaucoup de noir ou énormément de rose. Schématiquement, et Luciano Canfora le montre bien, on peut regrouper les auteurs de biographies consacrées à César en deux écoles : il y a le César des princes et il y a le César des républicains. De plus, beaucoup d'historiens, au XX^e siècle, n'ont pas résisté à la tentation d'écrire un *César et moi*, comme le montre, dans un ouvrage très utile, Karl Christ qui a recensé les différents Césars qui nous sont proposés, depuis Mommsen jusqu'à Yavetz, Meier et leurs contemporains (*Caesar. Annäherungen an einen Diktator*, Munich, Beck Verlag, 1994). Et Christ ne connaissait pas les ouvrages récents écrits par R. Étienne, par L. Canfora et par l'auteur de ce compte rendu.

La biographie de César se divise en quatre parties : 1 / Il est né le 12 juillet 100 avant J.-C. Après les années d'éducation, une excellente éducation au demeurant, il a suivi la carrière des honneurs de tout patricien romain, jusqu'au consulat géré en 59. 2 / De 58 à 51, il a mené la guerre des Gaules. 3 / Après une année d'attente et de négociations, il a passé cinq ans à faire la guerre civile, de 49 à 45, contre Pompée d'abord puis contre les pompéiens après la mort de leur chef. 4 / Dictateur dès 49, il a entrepris une œuvre politique et culturelle très impor-

tante, avec par exemple la création du calendrier julien. Il est mort assassiné le jour des ides de mars 44, soit le 15 mars 44. Luciano Canfora ne bouleverse pas ce schéma, ce qui n'était d'ailleurs pas son propos. Il s'intéresse surtout à César en tant qu'homme politique. Il le fait avec une vaste culture générale : dès la première page du préambule, il cite Brecht, Shakespeare et Jorge Luis Borges. Il le fait avec une solide érudition ; s'il n'a pas étudié tout ce que les Modernes ont écrit, ce qui est impossible, il a lu toutes les sources littéraires, tous les bons auteurs, et il les commente en savant. Il le fait en rédigeant une biographie qui suit la chronologie, malgré quelques retours en arrière et quelques regards vers le futur. Son objet étant la politique, il laisse en annexes l'écrivain (p. 337-345) et la politique culturelle (p. 359-360). Après avoir traité les années d'enfance et les premières magistratures, il en vient à la guerre des Gaules, sur laquelle il ne s'étend pas (p. 103-120), mais qui lui permet de mettre en lumière un trait de caractère relativement mal connu du personnage, sa cruauté : il reste à écrire un « livre noir » de ces campagnes, ici simplement esquissé (p. 121-126). Logiquement, l'auteur nous emmène ensuite dans les entreprises de la guerre civile, plus longuement développée (p. 163-232), et enfin dans les méandres de la dictature (p. 269-276).

Au total, Luciano Canfora fait une synthèse intéressante, une de plus serait-on tenté de dire, et il apporte du neuf sur plusieurs points. Il a cherché à mesurer la part respective de Brutus et de Cassius dans le complot des ides de mars. Il a montré la capacité de violence que recelait César, il a insisté sur les liens qu'il a noués et entretenus avec le mouvement des populaires (p. 275), sur sa rivalité avec Pompée et, au total, sur l'extrême ambiguïté du personnage. On peut discuter deux points de son analyse. D'une part, en privilégiant le politique (mais il est vrai que César fut avant tout un politique), Luciano Canfora laisse trop peu de place à certains aspects qui paraissent importants, comme les guerres et les mesures culturelles qui étaient certainement liées aux entreprises politiques. D'autre part, dans le titre même, l'expression de « dictateur démocrate » peut surprendre par son aspect antithétique. La dictature et la démocratie paraissent incompatibles. Et ce livre amène une douloureuse question : qu'est-ce qu'un peuple qui donne le pouvoir à un dictateur ?

Yann LE BOHEC.

Jacques Poucet, *Les rois de Rome, tradition et histoire*, Bruxelles, 2000, Classe des lettres, Académie royale de Belgique, collection in-8°, 3^e série, t. XXII, 517 p.

L'œuvre de J. Poucet occupe une place particulière dans les études sur les premiers temps de l'histoire de Rome : elle apparaît en porte à faux par rapport à la plupart des reconstructions historiques qui sont actuellement proposées et est jugée par beaucoup comme un refus, purement négatif, d'établir un rapport entre le récit historiographique et les données fournies par les autres méthodes d'approche, notamment l'archéologie, qui se sont tellement développées ces derniers temps – si bien qu'on entend fréquemment parler, pour le fustiger bien sûr, de *ipercriticismo del Poucet*. En réalité les choses sont beaucoup plus complexes, et dignes d'intérêt. À la différence de certains autres savants, qui, au fond, adoptent une position sceptique comparable – les affirmations de E. Gabba, par exemple dans son recueil récent d'articles *Roma arcaica, storia e storiografia* (Rome, 2000), sont typiques de cette

attitude –, J. Poucet présente un tableau complet des données extra-littéraires, fondé sur une connaissance exemplaire de la bibliographie la plus récente, et les soumet à une méthode d'analyse rigoureuse. Le résultat de cette analyse pourra ne pas être partagé : mais au moins nul ne pourra contester la démarche rigoureuse qui sous-tend l'approche de la tradition littéraire et la détermination des principes qui doivent présider à sa confrontation avec les données tirées de l'archéologie. Ne serait-ce que pour la compréhension des données de la tradition, l'œuvre de J. Poucet se révèle capitale. La distinction qu'il a posée, dans celles-ci, entre « motifs libres », sur lesquels peut s'exercer la liberté compositionnelle de chaque auteur, et « motifs classés », qu'on retrouve, sans variation vraiment significative, dans l'ensemble de la tradition, apporte un principe d'analyse fondamental. Sans doute plus classique, la façon dont il dégage, dans les récits qui nous sont parvenus, les effets littéraires – comme la part de ce qu'il appelle le « courant poétique » –, les aspects étimologiques, les préoccupations d'ordre politique ou idéologique – avec la complexe stratification des réutilisations du récit analytique, aux différentes époques –, constitue, elle aussi, un très utile discours de la méthode. On ne devrait plus pouvoir, comme cela a trop souvent été fait, parler, d'une manière simpliste, de « confirmation de la tradition par l'archéologie », sans prendre conscience de la disparité permanente entre les quelques points dégagés par l'archéologie et l'interprétation qu'on en fait à la lumière du récit des historiens. Sur ce point, le livre de J. Poucet est un appel constant à la prudence, à la prise de conscience que, loin d'apporter des preuves de la vérité du récit traditionnel, tel ou tel aspect révélé par les fouilles n'est interprété avec le sens qu'on lui prête qu'en fonction d'une acceptation du cadre interprétatif fourni par ce récit lui-même : pour prendre un seul exemple, les traces de destructions violentes décelables sur plusieurs monuments publics à la fin du VI^e siècle (Regia, S. Omobono), ne peuvent être compris comme le signe de troubles ayant accompagné la fin du règne des Tarquins, et non comme le résultat de phénomènes fortuits, chronologiquement distincts et sans signification politique, qu'en fonction d'une acceptation du schéma fourni par l'analytique. En ce sens, et même si on n'est pas d'accord avec les conclusions de l'auteur, la lecture d'un livre comme celui-ci est un indispensable rappel de principes qui devraient présider à toute démarche historique, et dont il apparaît qu'on n'a bien souvent pas pris conscience.

Ce n'est pas la première fois que le savant belge expose ses vues. Il l'avait fait en particulier, en 1985, dans *Les origines de Rome, tradition et histoire*, dont cet ouvrage prend directement la suite. Mais ce qui fait l'intérêt majeur de ce nouveau livre par rapport au précédent est que, cette fois, abordant les faits du VI^e siècle et la période de la monarchie étrusque, l'auteur aborde une époque pour laquelle on dispose d'éléments extra-analistiques beaucoup plus nombreux (données érudites transmises en dehors du récit classique des historiens, reflets d'informations d'origine non romaine, comme les peintures de la tombe François de Vulci ou les traces de la « chronique cumaine » décelée par A. Alföldi dans le récit de Denys d'Halicarnasse, faits archéologiques beaucoup plus nombreux et intéressants certains des monuments essentiels de l'*Urbs*). Il analyse ces aspects en détail (mais sans vouloir tout soumettre à examen : nous avouons pour notre part avoir regretté qu'il n'aborde qu'en passant la question des aspects orientaux – comme le motif de la « dame à la fenêtre » – du récit traditionnel, pour lesquels la position négative qu'il exprime nous semblerait demander à être davantage explicitée). Sur un autre plan, nous enregistrons avec satisfaction la « palinodie » que l'auteur exprime (prolongeant ce qu'il avait déjà dit à ce sujet lors du Colloque *Condere Urbem*, à Luxembourg, en 1988) sur le fait que la présence de schèmes mentaux

hérités des représentations indo-européennes dans l'exposé est indépendante de la question de l'historicité : des faits réels ont pu être exprimés en utilisant un tel mode de présentation et sa présence ne prouve donc en rien la non-historicité de ceux-ci. Sans doute le scepticisme constamment affiché par l'auteur semblera-t-il excessif, voire horripilant à certains de ses lecteurs : ils seront peut-être enclins à continuer à lire les faits archéologiques en fonction du cadre de lecture fourni par le récit analytique. Mais, même pour eux, le rappel des fondements de la méthode auquel se livre J. Poucet sera salutaire : pour qui continue à interpréter les faits d'une manière plus conforme à la tradition, on peut espérer que ce livre leur apportera une juste conscience de ce que leur démarche consiste en – ou doit constituer en –, comme l'écrivait jadis J. Heurgon, « un acte de foi raisonné dans la tradition », et que dans cette formule l'adjectif « raisonné » constitue une condition *sine qua non*.

Dominique BRIQUEL.

Gary K. Young, *Rome's Eastern Trade. International Commerce and Imperial Policy 31 BC - AD 305*, Londres et New York, Routledge, 2001, 303 p.

Sur un sujet rebattu, pour lequel on dispose déjà de la monumentale contribution de Manfred Raschke dans *Aufstieg und Niedergang des römischen Welt*, il n'était pas facile de présenter des points de vue nouveaux et originaux. Gary Young y parvient dans une certaine mesure, et son livre mérite donc qu'on y prête attention. Certes, il ne bouleverse pas les idées reçues, mais sur bien des points il invite à la réflexion, modifie certaines perspectives et, au bout du compte, fournit les matériaux pour des conclusions nouvelles.

L'ouvrage adopte un plan géographique, de l'Égypte à la Syrie du Nord en passant par l'Arabie et Palmyre. Un chapitre de synthèse dresse le bilan de l'enquête en s'interrogeant sur l'intérêt de l'Empire romain pour le commerce. Ce choix analytique a l'immense mérite d'étudier les situations locales séparément et d'éviter les amalgames qui invalident les conclusions de tant de synthèses sur la question. De plus, Young tire parti des travaux récents effectués dans les ports de la mer Rouge, et met en évidence aussi bien la variété des situations dans l'espace que dans le temps. Naturellement, brassant autant d'informations et une bibliographie aussi vaste, Gary Young s'expose à quelques critiques. Mais elles sont mineures comparées à la richesse de sa réflexion et l'on ne s'attachera pas ici à souligner l'ensemble des points qui mériteraient discussion. Mais il vaut sans doute la peine de mettre en relief quelques observations que l'on peut faire au fil de la lecture.

La première conclusion qu'impose la lecture de Young, c'est l'intérêt que les États portent au commerce à longue distance. On a tellement dit et répété que les États antiques n'avaient pas de politique économique, qu'on a fini par les considérer comme absents de la sphère économique, sauf sous l'aspect fiscal. Or, il n'en est rien. Certes, aucun n'est guidé au premier chef par des impératifs économiques, mais les préoccupations de cet ordre sont bien loin d'être absentes. Young en multiplie les exemples. Ainsi, le réseau de routes et de forêts qui jalonne le désert arabe en Égypte, les patrouilles et les contrôles auxquels se livre l'armée romaine témoignent de la volonté de l'État de protéger les échanges, de les faciliter.

ter, dans l'intérêt des marchands romains et de leurs riches commanditaires et clients. Mais Rome se soucie surtout de faire en sorte que les marchandises suivent les routes prévues et n'échappent pas au prélèvement des douanes dont les bureaux ne sont pas toujours installés au port d'arrivée. Ainsi l'État met sur pied une organisation militaire d'envergure à des fins économiques. Les Nabatéens de Pétra ne réagissent pas autrement et Young auraient pu souligner davantage combien Hégra, la grande oasis située à la frontière sud du royaume, abritait de chefs militaires nabatéens au I^{er} siècle, puis de troupes romaines aux II^e-III^e siècles. Quant à Palmyre, bien que ville de l'Empire, elle entretient sa propre milice, dont l'activité s'étend jusqu'à l'Euphrate au-delà même de l'Empire : quelle autre nécessité y a-t-il de telles dépenses, si ce n'est de protéger les caravanes aussi loin que possible sur la route de Vologésias et du golfe Persique ? À Pétra comme à Palmyre, on est parfaitement conscient que la richesse du royaume ou de la ville repose sur ce commerce à longue distance. Certes, il ne faut pas aller trop loin, et imaginer que la politique extérieure de l'État est dictée par des choix économiques. Il est possible que Rome ait lancé l'expédition d'Ælius Gallus au Yémen pour enrichir l'État en mettant la main sur les sources de l'encens, mais elle ne vise pas à faire la fortune des marchands ou à modifier le cours du trafic (p. 135).

On peut aller un peu plus loin que Young sur quelques points. Ainsi, il me semble sous-estimer la fiabilité des chiffres de Pline sur le coût du commerce de luxe. Certes, on sait combien les historiens de l'Antiquité sont méfiants à l'égard des chiffres transmis par les sources. Mais on ne voit pas pourquoi il faudrait faire confiance à Pline lorsqu'il évalue la richesse des provinces ou le nombre des cités, et lui dénier toute crédibilité en matière de revenus douaniers. Comme Claude Nicolet l'a souligné naguère, les bureaux centraux de Rome étaient sans aucun doute en mesure d'additionner ce que rapportaient les divers bureaux douaniers d'Égypte ou de Syrie. Le chiffre de 100 millions de sesterces dépensés dans le commerce avec l'Inde, l'Arabie et la Chine peut se discuter, mais n'est sans doute pas une simple invention à objectif moralisant d'un stoïcien (p. 25). En revanche, il est probable que Pline ne se rende pas très bien compte que cette somme est au total peu de chose à l'échelle de l'Empire. Comme le souligne Young (p. 204), les découvertes de monnaies romaines sont autrement plus importantes en Germanie ou en Dacie qu'en Inde : jamais aucun auteur ancien n'a affirmé que le commerce avec les barbares du limes rhéno-danubien ruinait l'Empire !

L'une des difficultés d'une telle étude vient du caractère dispersé dans le temps de la documentation. Ainsi, on a souligné depuis longtemps que le commerce entre Rome et l'Inde ne paraissait bien attesté qu'au I^{er} siècle, à en juger par les monnaies trouvées en Inde, presque exclusivement julio-claudiennes. Young s'étonne à juste titre de cette situation, car on ne comprend guère pourquoi les échanges cesseraient. Il suggère donc que le commerce ait pu se faire davantage par troc de produits périssables, réduisant les exportations monétaires. Mais les silences de la documentation sont toujours d'interprétation risquée. L'absence d'inscriptions caravanières à Palmyre avant le I^{er} siècle apr. J.-C. ne peut s'expliquer par l'inactivité des marchands (la ville est riche dès le I^{er} siècle av. J.-C.), alors que la disparition de ces textes après 272 correspond sans doute à un effondrement des relations commerciales. Mais comment ne pas comparer avec Pétra, ville caravanière incontestable, qui ignore pourtant ce type d'inscriptions ! Faut-il en déduire que Palmyréniens et Nabatéens ne jouent pas exactement le même rôle dans ces échanges à longue distance ?

Young a le mérite d'essayer d'analyser au plus près le rôle de chacun. Ainsi, il a probablement raison de réduire les Nabatéens à celui de transporteurs (p. 114),

et encore dans leur seul royaume, de Hégra à Pétra et Gaza. Au contraire, il estime que l'aristocratie palmyrénienne est directement impliquée dans le commerce. Il observe à juste titre que la voie à travers le désert entre Méditerranée et Mésopotamie n'est pas la plus naturelle pour les marchands grecs et romains. Palmyre se serait donc imposée par la volonté des riches Palmyréniens qui se seraient lancés eux-mêmes dans l'aventure du commerce et y attirant ensuite d'autres. Cela expliquerait que la ville soit déjà très riche lors du raid de Marc Antoine en 41, alors que l'on n'a encore jamais entendu dire qu'elle était fréquentée par les marchands étrangers. Il est difficile de prendre parti pour l'hypothèse de Young, faute de documentation, mais on note qu'à la différence des Nabatéens, largement absents d'Arabie heureuse, les Palmyréniens possèdent des comptoirs en Basse-Mésopotamie (Vologésias, Spasinou Charax), fréquentent le golfe Persique (Bahrein), naviguent jusqu'en Inde.

Intéressante aussi l'idée que l'annexion du royaume nabatéen en 106 n'a pas fait périr le commerce qui y transitait, mais l'a au contraire relancé dans la mesure où Rome construisait de nouvelles routes (comme la *via nova* de Pétra à Bostra). De plus, Rome semble s'intéresser à des routes où il est difficile de discerner une menace nomade. Ainsi, la route d'Azraq à Dumat al-Jandal, dont une récente inscription a mis en évidence l'importance jusqu'à la fin du III^e siècle, est patrouillée sur toute sa longueur : s'il s'agissait de protéger les sédentaires d'Arabie des nomades, ne suffisait-il pas de les attendre à Azraq et aux environs, au lieu de patrouiller sur 400 km ? En revanche, cela s'impose s'il s'agit de protéger les caravanes.

On a souvent mis en relation le supposé « déclin » du commerce nabatéen avec la montée en puissance de celui de Palmyre. Outre que le déclin n'est pas avéré, Young a raison de rappeler que les produits et les sources d'approvisionnement des uns et des autres ne sont pas les mêmes. Le commerce nabatéen porte principalement sur l'encens, les aromates, et se fait avec l'Arabie heureuse. Sans doute arrivait-il aussi des marchandises venues de plus loin, la Corne de l'Afrique ou l'Inde, mais ce peut être marginal. Aucune source antique n'en fait état. Au contraire Palmyre commerce avec l'Inde et, au-delà, la Chine, importe soieries et épices. On voit mal pourquoi ces marchandises iraient faire un long détour par la mer Rouge avant d'arriver sur les marchés de l'Empire. Il y a donc difficilement concurrence entre les deux. De même, Young a raison d'insister sur le maintien d'autres routes, plus au nord, par la vallée de l'Euphrate ou le pied de l'Antitaurus. On ne voit pas en effet pourquoi le trafic aurait entièrement abandonné les routes à travers les pays habités pour n'emprunter que la route du désert, alors que des liens subsistent avec l'Iran et l'Asie centrale, sans avoir à passer par le golfe Persique.

On sera plus sceptique face à d'autres hypothèses avancées. Ainsi, je doute fort que la résistance des provinces d'Arabie et d'Égypte au coup de force de Zénobie ait été dictée par des motivations commerciales, que ce soit le détournement du commerce vers Palmyre ou la mainmise des Palmyréniens sur les routes d'Égypte et le wadi Sirhan (p. 182). D'ailleurs, Young observe lui-même que les préoccupations commerciales ne tinrent sans doute qu'un rôle de second plan dans l'élaboration de la politique de Palmyre au III^e siècle (p. 185).

Deux remarques pour finir. L'éditeur n'a sans doute pas compris qu'il publiait un livre savant. En rejetant les notes à la fin, il en rend la consultation quasi impossible. Or, les notes de Young sont souvent riches et précisent le texte principal. Il est insupportable d'obliger le lecteur à un perpétuel va-et-vient alors que n'importe quel logiciel de traitement de texte pour amateur gère parfaitement les

notes infrapaginales. Enfin, la photo de la jaquette de couverture est doublement fautive : non seulement l'image du chamelier Mouchasos ne provient pas de Bostra comme indiqué, mais de Deir al-Adas, au sud de Damas (elle est seulement conservée dans la cour de la citadelle de Bostra), mais elle date du VI^e siècle au plus tôt, alors que le propos de Young s'arrête au tout début du IV^e. Anachronisme regrettable, mais qui n'enlève rien à l'intérêt que ce livre mérite de susciter.

Maurice SARTRE.

L'animal exemplaire au Moyen Âge (I^{er}-XV^e siècles) (sous la dir. de Jacques Berlioz et Marie-Anne Polo de Beaulieu), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 1999, 329 p.

Cet ouvrage rassemble les 17 communications présentées lors du colloque tenu à Orléans en 1996, explorant le vaste et très riche champ de l'animal exemplaire au Moyen Âge. Ce colloque se proposait en effet de cerner et d'approfondir la manière dont le monde animal fut mis « au service d'un discours didactique et moral » (p. 9).

L'ensemble des travaux est introduit par Michel Pastoureau rappelant l'émergence de l'animal comme objet d'histoire ainsi que la position méthodologique de la recherche actuelle : nécessairement à la croisée de plusieurs champs disciplinaires. On lui saura gré d'insister également sur toute l'importance de l'étape médiévale dans l'histoire des rapports homme/animal : « L'Antiquité biblique et gréco-romaine le (l'animal) négligeait ou le méprisait ; le Moyen Âge chrétien le place sur le devant de la scène » (p. 16).

La première partie du colloque est consacrée à l'examen des héritages de la littérature exemplaire : héritages de l'Antiquité et du haut Moyen Âge analysés en tenant compte de la place plus générale de l'animal dans l'environnement quotidien. Ce premier volet s'ouvre sur la contribution de Jacques Voisenet portant sur l'utilisation de l'animal dans la pensée monastique des V^e-XI^e siècles et plus précisément sur son instrumentalisation dans la doctrine du mépris du monde. Comme d'autres communications le révéleront après lui, l'auteur démontre la formidable ambivalence symbolique de l'animal. Vers, mites et serpents du pêché / oiseaux de la vie éternelle, l'animal sert à la fois pour figurer la déchéance humaine, dénigrer le corps et les plaisirs mais aussi refléter fidèlement la volonté divine, être le messager du Créateur à sa créature humaine. C'est à une dynamique du salut qu'invite l'animal qui, comme le souligne Robert Delort dans la conclusion, « passe par un double mouvement d'abaissement et d'élévation, fondements de la vision monastique de l'humilité et du mépris du monde, qui font gagner le ciel » (p. 296).

Les changements de l'optique avec laquelle est saisie l'exemplarité de l'animal au haut Moyen Âge et au Moyen Âge central sont au cœur de la réflexion de Gherardo Ortalli. Celui-ci met l'accent sur le rapport entre perception de l'exemplarité de l'animal et évolution plus globale de la sensibilité à l'égard de l'environnement. Quelques exemples remarquables (enfant sauvage, loup, chien) permettent de saisir plus finement les processus évolutifs à l'œuvre dans l'utilisation exemplaire de l'animal, selon la diversité sociale et culturelle de ceux qui se l'approprient, en fonction également de leur culture de l'environnement. Poursuivant

une réflexion déjà exprimée ailleurs, G. Ortalli livre de stimulantes perspectives de recherches en insistant sur les liens (nécessairement interactifs) entre comportements de l'Homme envers le monde animal et modifications des équilibres des écosystèmes.

Répertoriant les situations et les thèmes liés à l'animal dans l'hagiographie monastique, Pierre Boglioni montre comment le discours et la culture monastique font une large place mentale au monde animal. Le réalisme n'en est pas absent malgré l'abondance des lieux communs littéraires. Ces derniers évoluent au cours du temps et conduisent à s'interroger sur le rapport entre folklore et hagiographie.

De l'Occident à l'Orient : la contribution de Catherine Mayeur-Jaouen vient élargir le champ spatial des recherches et esquisse une comparaison avec d'autres mondes culturels en s'interrogeant sur l'existence, dans l'Islam médiéval, d'un équivalent de l'animal « exemplaire » et sur son rôle. Les récits animaliers abondent et on peut repérer, comme le démontre l'auteur, de nombreuses similitudes dans les types de miracles entre Christianisme et Islam. Cela étant, il importe aussi de souligner leurs divergences et de tenter de les expliquer : elles tiennent en large partie au fait que la différence de nature entre homme et animal est beaucoup moins radicale en Islam où « le respect pour l'animal est plus fréquemment professé » (p. 94).

La seconde partie de l'ouvrage est dévolue à l'analyse du discours de la rhétorique plus particulièrement dans la pensée scolastique, dans les bestiaires et les encyclopédies latines. Alain Boureau s'attache ainsi à montrer le peu de représentation de l'exemplarité animale dans la pensée scolastique. Selon lui, les raisons de cette faible présence sont claires : la pensée scolastique est en fait « une véritable science de l'homme » manifestant « sa radicale étrangeté au monde animal ». Il n'empêche cependant que l'exemplarité animale existe, se renforcerait même à la fin du XIII^e siècle : que l'on songe à l'exemple célèbre de la poule d'Avicenne repris dans la scolastique d'alors. Une lecture particulière et innovante du bestiaire de Jacques de Vitry nous est donnée par Claude Brémond adaptant le couple signifiant/signifié à l'analyse de cette œuvre : animal « exemplifiant » / animal « exemplifié ». Quelles notions donnent lieu à l'exemplification par les animaux, à l'inverse quels sont les animaux retenus, choisis par Jacques de Vitry pour exemplifier telle ou telle notion ? Même si la vision profane des êtres et des choses semble l'avoir emporté dans les textes encyclopédiques sur la lecture allégorique, cette dernière demeure, comme le constate Baudouin Van den Abeele, encore bien ancrée. « Loin de s'étioler au XIII^e, comme le rappelle l'auteur, la ménagerie signifiante des encyclopédies va plutôt en s'étoffant » (p. 130). C'est à partir du *Liber de naturarum* de Thomas de Cantimpré comptant pas moins de 248 interprétations allégoriques relatives à 161 animaux différents que B. Van den Abeele explicite la mise en œuvre de l'allégorie animale, s'interroge sur la nature de la lecture allégorique durant le Moyen Âge tardif vu le foisonnement des sens attribués aux animaux : l'allégorie ne serait-elle pas alors devenue un procédé transformable à volonté par chaque auteur ?

Une troisième partie intitulée « Les vecteurs de l'exemplarité » rassemble quatre communications, chacune attachée à un corpus documentaire particulier – *exempla*, *distinctiones*, encyclopédies, décrétales – et visant à définir les différents types de mise en scène exemplaire utilisés par chacun de ces corpus.

En développant l'exemple de la *Scala coeli* de Jean Gobi, Marie-Anne Polo de Beaulieu esquisse une typologie des usages de l'animal dans les recueils de prédication et insiste sur les manipulations symboliques qui les modèlent en fonction des

nécessités de la démonstration : « en fonction des thèmes religieux que leurs attributs ou leurs tribulations doivent illustrer » (p. 166). Le constat n'est guère éloigné de celui émis par Franco Morenzoni étudiant les recueils de *Distinctiones* bibliques alphabétiques du XII^e siècle : ce sont les besoins concrets de la prédication qui dictent les choix. La faune mise en scène dans ce corpus est la faune occidentale bien connue. L'omniprésence des animaux domestiques et familiers s'explique par le souci d'être bien compris des plus humbles : « Le sermon devait être autant que possible adapté aux capacités supposées des laïcs et proche de leur univers mental et matériel » (p. 187). Les encyclopédies du Moyen Âge comportent assez peu d'*exempla*. Pourtant, comme le constate Bernard Ribemont, l'exemplarité existe qui est au cœur même de la problématique encyclopédiste. Le texte encyclopédique n'est-il pas un vaste exemple ? S'appuyant plus particulièrement sur *Le livre des propriétés des choses* de Jean Corbechon, B. Ribemont met en valeur pas moins de six degrés différents de l'exemplarité animale : de l'animal rappelé et interprété dans tous ses aspects à l'exemplarité tout à fait implicite sans le moindre système comparatif. Tout à fait originale et novatrice est la contribution de Patrick Arabeyre exploitant les sources juridiques jusqu'à présent peu utilisées dans cette perspective. L'étude du commentaire de la décrétale *Raynutius* par le canoniste toulousain Guillaume Benoît révèle la présence de l'animal exemplaire : P. Arabeyre démonte les mécanismes et le sens de cette mise en scène.

Enfin une quatrième et dernière partie, plus monographique, regroupe quatre études consacrées à un animal précis : au chat, au singe, à l'escargot et au crapaud. Laurence Bobis se propose d'analyser l'exemplarité voire la « contre-exemplarité » du chat médiéval. C'est encore une fois toute l'ambivalence symbolique de l'animal qui apparaît. À partir d'une même source – l'association du chat à la liberté et à l'indépendance – se dessinent deux interprétations antinomiques. L'une, positive, valorise la nature en tant qu'expression du plan divin ; la seconde, négative, reflète le malaise qui va conduire à la diabolisation de l'animal. Mais à côté du chat du Diable, apparaît un contretypé, le chat de Dieu. Dans la même perspective, Colette Ribaucourt traite du singe dans les sermons de Jacques de Vitry, animal dont l'image est fort négative au Moyen Âge mais « exemplairement ambigu » (p. 251). Tout comme aussi l'escargot, objet de la contribution de Françoise Cranga : de l'évocation omniprésente de la couardise et de l'impuissance humaines à celle de l'enfantement original de Marie ou de la résurrection du Christ. Tout comme enfin, le crapaud révélé par Jacques Berlioz, à partir de l'exemple de la *Scala coeli* de Jean Gobi : animal diabolique par excellence pouvant constitué « une arme sûre dans la lutte contre des péchés précis (luxure, plaisirs, avarice, orgueil » (p. 288).

En définitive, ce colloque aura permis, comme le rappelle Robert Delort dans sa conclusion, de rendre compte de la multiplicité et de la richesse des sources littéraires permettant d'aborder les multiples facettes de l'animal exemplaire. Cet ouvrage à la matière foisonnante est une somme de réflexions et autant de voies de recherches.

Corinne BECK.

Antonilo Ivan Pini, *Città, chiesa e culti civici in Bologna medievale*, Bologne, Clueb, 1999, 340 p. (« Biblioteca di storia medievale », 12).

L'ouvrage que publie A. I. Pini, élève de la grande médiéviste italienne que fut Gina Fasoli, dans la collection qu'il dirige au sein de la coopérative universitaire de Bologne, rassemble neuf essais, fruit d'un travail de recherche trentenaire, publiés en des revues de diffusion plus ou moins restreinte ou en des ouvrages collectifs. Ils sont présentés en respectant l'ordre chronologique relatif à chacun d'entre eux, et non de manière thématique, ce dont s'explique l'auteur dans son introduction. Il s'agissait pour lui d'insérer ses recherches dans l'histoire sociale de Bologne, si bien que le livre apparaît autant comme un essai d'histoire sociopolitique que religieuse. Les textes hagiographiques, telle la Vita S. Petronii, sont revus par l'auteur afin d'illustrer le sentiment civique des habitants comme de dégager la spiritualité de l'époque communale.

L'historien est non pas celui qui sait, mais celui qui cherche, disait L. Febvre. De ce point de vue, A. I. Pini ne cesse d'avancer dans ses recherches des hypothèses, parfois audacieuses, souvent séduisantes, et n'hésite pas à aller à contre-courant de l'histoire traditionnelle. Ainsi en va-t-il du premier essai où il tente d'éclairer l'origine des premiers murs de la ville, d'époque byzantine, avec les croix qui leur sont attachées, tandis que le dernier s'efforce de décrire la voie suivie par le sentiment civique des habitants de Bologne au lendemain de l'époque communale. Au centre du livre se trouve d'ailleurs ce thème du sentiment civique, qui est à la base des neuf essais.

Or, une interrogation surgit pour savoir qui de saint Vital, S. Procolo, S. Petronio doit être le patron de la ville. Comment, autrement dit, « structurer » le sentiment civique autour d'un seul et même patron ? La ville était restée sous le pouvoir des Byzantins avant de tomber sous celui des Lombards. La ville avait dépendu longtemps des structures ecclésiastiques byzantines de Ravenne, mais très tôt après la conquête lombarde, elle tourne ses regards vers Milan la guelfe. Bologne se présente comme une ville communale dont les habitants ont leur propre sentiment civique, alors qu'y prospère une institution qui en fait une ville internationale, l'Université, d'où les deux patrons qui finalement se dégagent, avec S. Petronio pour la ville proprement dite, et S. Procolo pour les gens de l'Université, et le rejet de saint Vital jugé trop ravennate pour les habitants.

Autre hypothèse non moins séduisante, celle de la présentation, dès l'introduction, du complexe religieux de S. Stefano. Contre l'avis des archéologues, A. I. Pini soutient que les murs de sélénite datent de l'époque byzantine, entre 637 et 641 précise-t-il, donc avant la conquête de la ville par les Lombards, et les Byzantins ont tenté de les protéger du dernier assaut lombard. Or, les Lombards, qui ont attaqué la ville, venaient non de Lombardie, mais de Toscane et ce sont eux qui pour l'auteur ont introduit dans la ville le culte d'une sainte macédonienne du III^e siècle, sainte Hiérousaleme. Ainsi s'expliquerait que la rotonde du complexe religieux de S. Stefano soit désignée dans un diplôme de 887 qui *dicitur sancta Hiérousaleme*. Un détour très habile amène l'auteur à montrer que le culte de sainte Hiérousaleme était en honneur en Toscane, si bien que les Lombards en ont facilité l'introduction à Bologne, et dès lors la rotonde du complexe est complètement étrangère à la reproduction de l'église du Saint-Sépulcre. Par ailleurs, quant aux quatre croix accompagnant les murs d'époque byzantine, elles remonteraient en fait à l'année 1159, et seraient imitées des basiliques ambroisiennes milanaïses, au

moment où la ville, sous la menace de Frédéric Barberousse, s'était tournée vers l'alliance milanaise.

Nouvelle hypothèse de l'auteur dans le second essai relatif à un calendrier des repas fictifs du IX^e siècle. Y apparaissent alors comme objet de vénération des saints typiques de Bologne : Vital et Agricola, Procolo, Isidore. Pour A. I. Pini, Procolo ici nommé n'est alors objet de culte ni à Bologne, ni à Vérone, mais à Faenza. L'église S. Vitale de Via Salaria doit être attribuée non au saint bolognais mais à saint Vital de Ravenne. Dans le troisième essai, contre l'opinion de savants allemands comme Kehr ou Santifaller, il revient aux doutes de L. A. Muratori pour qui les bulles de Grégoire VII de 1074 et de Pascal II de 1104 pour l'église de Bologne étaient des faux, et il en donne des preuves difficiles à réfuter, allant jusqu'à préciser que Bologne n'a rallié le camp pontifical qu'en 1104 et non en 1094 comme le voudrait la tradition.

Centrés sur l'histoire communale bolognaise, les derniers essais partent toujours d'hypothèses venant s'opposer à la tradition et apportent d'importantes précisions. Dans l'étude des rapports évêque-gouvernement communal, A. I. Pini démontre comment sur le problème des propriétés épiscopales, entraînant entre les deux puissances un véritable bras de fer, le gouvernement communal agit en pleine illégalité dans le contado, comment aussi l'évêque est le vaincu d'une lutte sournoise. La religion civique, finalement structurée autour de S. Petronio, forme le fond des ultimes essais. La Vita S. Petronio, rédigée après 1144, mais avant 1180, sert de fil directeur à sa démonstration et mène l'auteur à faire la distinction entre l'aspect religieux, accroché à un faux privilège théodosien, et un aspect laïque, exalté par la capture d'Enzo, fils bâtard de Frédéric II en 1249. Le culte de S. Petronio, relié à sept textes hagiographiques, devient la base de l'auto-conscience civique. S. Procolo ne serait-il pas d'ailleurs la déformation d'un nom propre ? Question que l'auteur appuie sur des textes de Vitricus de 896 et Paolono de 402. L'explication du ralliement des habitants de Bologne à S. Petronio tient sans doute pour eux, qui se réclament du guelfisme, à leur refus d'accepter les deux martyrs proprement bolognais, Vital et Agricola, et Ambroise est trop marqué par le fait qu'il est milanais. Au XV^e siècle, les familles aristocratiques adoptent définitivement S. Petronio, et aux côtés des métiers des bouchers et des notaires, viennent instituer des chapelles dans la cathédrale dédiée au saint patron communal.

Le livre d'A. I. Pini, par ses hypothèses, ses nouveautés d'interprétation, participe d'une connaissance renouvelée de l'histoire de Bologne, mais aussi de l'histoire communale italienne. Ses explications, qui vont à contresens de l'histoire traditionnelle, ne peuvent manquer d'exciter l'esprit mais risquent d'ouvrir d'âpres discussions avec les érudits locaux, dérangés dans leur confort habituel. Mais c'est là le grand mérite de cet ouvrage d'ouvrir de nouveaux champs de connaissance. Une bibliographie nourrie complète l'ouvrage et un index des noms de lieux et de personnes aide le lecteur à se mouvoir facilement au sein des divers essais.

Pierre RACINE.

Hidetoshi Hoshino, *Industria tessile e Commercio internazionale nella Firenze del tardo Medioevo*, a cura di Franco Franceschi e Sergio Tognetti, Florence, Leo S. Olschki ed., 2001, 200 p. (biblio et index) (« Biblioteca Storica Toscana », XXXIX).

Hidetoshi Hoshino, chercheur japonais qui s'était pris de passion pour la Toscane et l'Italie où il s'était établi en 1962, décéda en 1991. Il avait été animé d'un seul souci : l'étude de l'histoire de l'art de la laine à Florence. Il écrivait indifféremment en japonais, en anglais et en italien. En 1980, l'éditeur Olschki publiait son maître livre (*L'Arte della lana in Firenze nel basso Medioevo. Il commercio della lana e il mercato dei panni fiorentini nei sec. XIII-XV*) qui n'épuisait pas le sujet car l'auteur, inlassablement, allait de découverte en découverte dans une documentation d'archives inépuisable. Les éditeurs ont pris une initiative bienvenue, ils ont rassemblé neuf articles écrits en italien auxquels ils ont ajouté trois essais traduits du japonais par Corrado Molteni, mais ils ont renoncé à insérer un travail sur « La place de la laine anglaise dans l'évolution de l'art de la laine à Florence au XIV^e siècle » et un autre, écrit en collaboration, sur « Les marchés ottomans de la draperie florentine à la fin du XV^e siècle », de même que la contribution (en anglais) de l'auteur aux mélanges publiés à la mémoire de Mme Carus-Wilson. Il est vrai qu'un recueil d'articles peut exposer à des répétitions dans la mesure où l'auteur s'adresse initialement à des publics successifs et divers, que, d'autre part, l'article d'ouverture du volume (« La production lainière au XIV^e siècle ») affiche une claire intention de synthèse.

Le recueil est organisé en trois parties d'inégale longueur : « L'industrie de la laine à Florence », « L'économie de la cité » et « Le rôle des compagnies marchandes, ses rapports avec la Toscane occidentale ». Conscient de son originalité – il ne travaillait que sur sources d'archives – Hoshino n'hésite pas à polémiquer d'une plume acérée avec ses devanciers qui s'en tenaient paresseusement aux données statistiques transmises par Villani, tenues pour « authentiques », « valables » ou « précieuses » pour construire une « opinion commune » qui faisait fi des conditions réelles de l'industrie drapière : type de produits, niveau des prix, extension du marché, évolution de la capacité productive (p. 4-5). Les réponses à ces questions, il fallait les chercher dans les procédures introduites devant la *Mercanzia* (le tribunal de commerce), les tarifs douaniers, les déclarations fiscales, les statuts et les délibérations de l'art, et bien entendu dans les livres des entrepreneurs textiles. Pour bien comprendre les évolutions, il fallait aussi replacer la draperie florentine dans son cadre européen et comparer avec l'autre grande industrie lainière de l'époque, la draperie flamande. Cet effort aboutit à bouleverser la chronologie postvillanienne et à déplacer l'apogée de la manufacture médiévale dans le troisième quart du XIV^e siècle, après la catastrophe démographique de la Peste, le paroxysme de la crise dans la première moitié du XV^e siècle et la reprise, vigoureuse, à partir des années 1480.

En réalité, l'historien japonais avait aussi une très bonne connaissance des apports de l'historiographie occidentale à l'histoire économique médiévale. En témoigne son essai sur « La crise du XIV^e siècle à Florence » où il passe en revue les thèses de Postan, Saponi, Meus, Renouard, Brucker, avant d'expliquer pourquoi « au moins trente nouveaux (entrepreneurs) lainiers s'inscrivirent en 1348-1349 à l'art de la laine au couvent de San Martino, le quartier qui allait se spécialiser dans les fabrications de luxe confectionnées avec des laines anglaises » (p. 72). On voit bien l'utilité d'aller de Postan à Brucker, l'historien des Ciompi dans les

années 1960. Bien entendu ses études des compagnies marchandes des Acciaiuoli et des Alberti, celle-ci active après 1350, renforçaient sa conviction. L'analyse du seul inventaire, établi en 1353, des 1 501 registres comptables de la première de ces compagnies, saisis en 1343 à la suite de sa faillite, illustre tout à la fois la prudence méthodologique et la hardiesse de l'historien (p. 85-87). La seconde partie se termine avec l'examen des activités de nouvelles compagnies florentines dans le Levant, à Alexandrie et dans l'Empire ottoman. Cependant l'auteur n'hésitait pas à explorer l'histoire d'autres couches sociales que celle des entrepreneurs capitalistes, il accorde aussi une juste place à la biographie d'un des leaders du Tumulte des Ciompi, Michele di Lando. À sa mort, Hoshino travaillait à une vaste histoire économique et sociale de l'art de la laine à Florence entre 1360 et les débuts du XVI^e siècle, il en avait délimité le champ documentaire : les livres de comptes de six entreprises textiles. Son livre recèle aussi une belle étude sur Crémone au milieu du XIII^e siècle car il avait découvert aux archives de Mantoue les registres du notaire Oliviero de Salaroli qui s'était spécialisé dans les affaires traitées par un groupe compact de marchands-changeurs toscans de Pistoia. L'homme était d'une grande fidélité à la Toscane.

Jean-Claude HOCQUET.

Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au Moyen Âge - Castrum 6, sous la dir. d'André Bazzana et Étienne Hubert (coll. de l'« École française de Rome », 105/106, et coll. de « La Casa de Velazquez », 72), Rome-Madrid, 2000, 272 p.

Les 19 contributions réunies ici témoignent des travaux récents des historiens et des archéologues médiévistes qui s'activent sur le thème de la maison depuis maintenant une bonne trentaine d'années. Après le désormais classique ouvrage de Jean Chapelot et de Robert Fossier (*La maison et le village au Moyen Âge*, Paris, 1980) et le tout récent collectif édité sous la direction d'Yves Esquieu et de Jean-Marie Pesez (*100 maisons médiévales en Fiance*, Valbonne, 1998), l'ouvrage présente à son tour une abondante moisson d'informations collectées selon un questionnaire inspiré des concepts de l'ethno-archéologie et une méthode franchement transdisciplinaire associant tant les sources d'archives et iconographiques que l'architecture subsistante et les vestiges archéologiques. À une exception espagnole près (Sonia Gutiérrez Lloret, p. 151 sq.), les communications ignorent les V^e-IX^e siècles mais on sait que les vestiges sont moins évidents à déceler et que, sur les rivages méditerranéens, cette période haute est plutôt considérée comme faisant partie de la tardo-Antiquité. Les enquêtes intéressent essentiellement les mondes ruraux mais ne s'interdisent pas les tableaux citadins qui sont de toute façon autant indispensables par souci de comparaison qu'inévitables tant la différence entre les « gros villages » et les « petites cités » apparaît bien floue dans ces pays de *citta contadina* et de *castrum*, de ville rurale et de bourg castral compact et perché. Seul le bassin occidental de la Méditerranée est ici représenté mais, pour démontrer une fois de plus que cette mer rassemble plus qu'elle ne sépare le Maghreb et *Al-Andalus*, les chemins de Compostelle et les Cévennes, la Sicile, la Campanie, les Pouilles et le Latium sont ici réunis au travers des chercheurs, des terrains d'enquête et de quelques questions communes. Qui construit ? Quelles contraintes naturelles et sociales pèsent sur les formes de l'habitat ? Quand et comment se met en place la « maison

traditionnelle » et donc le paysage qui nous est encore familier ? Y a-t-il quelque spécificité de l'habitat rural médiéval en Méditerranée ?

La construction paysanne apparaît, ici comme en Europe du Nord, fruste et maladroite, face aux constructions des bourgeoisies urbaines, des élites châtelaines et religieuses : appareil irrégulier, pauvreté des liants à la chaux, rareté des liaisons et des ouvertures, métrologie floue et absence d'angles droits sont mis en avant. Mais Jean-Marie Pesce en introduction au volume (p. 5), comme André Bazzana dans son exploration d'*Al-Andalus* (p. 67), ou Henri Bresc dans son analyse de l'habitat latin de Sicile (p. 109), sont aussi sensibles à d'autres arguments qui tendent à montrer que si la réalisation est bien celle des futurs occupants aidés des voisins, selon le « principe de l'aide gratuite à charge de réciprocité », c'est sous les directives d'un maître d'œuvre : celui-ci apparaît dans les contrats notariés, il doit être titulaire de cet outillage particulier dont les pierres conservent la trace et qui doit développer ces savoir-faire spécifiques dont témoignent certains assemblages savants.

Sans doute l'économie des moyens matériels et techniques est-elle générale, et la maison médiévale fortement tributaire des ressources de son environnement immédiat : sur le pourtour de la Méditerranée cela se traduit, dès le haut Moyen Âge (Sonia Gutiérrez Lloret, p. 151 sq.), par l'usage majoritaire de la pierre, de la brique et de la tuile, de la terre crue en adobe (rare) ou en pisé (fréquent). Mais cela n'a pas été toujours et partout le cas et c'est l'un des grands mérites de cette publication que de faire apparaître avec force, dans la péninsule italienne des X^e-XII^e siècles en tout cas, l'existence d'une architecture de bois. Dans le Latium d'Étienne Hubert (p. 94 sq.), éclairé par les textes comme par les vestiges archéologiques, ce n'est qu'au cours du XIII^e siècle en effet que les maisons de bois sont éliminées et leur développement au cours des deux siècles précédents est un signe ni de pauvreté (le gros bois est cher) ni d'archaïsme (des lotissements neufs sont ainsi édifiés). Parfois, dans des contrats à court terme dans lequel droit d'exploitation et droit du sol sont largement dissociés, ces maisons sont explicitement considérées comme des biens meubles. Même chose dans les documents écrits de Campanie et de Pouilles où Jean-Marie Martin a rencontré aux X^e-XII^e siècles des chaumières associées aux contrats de location à une vie (p. 80). Voilà, concluent ces auteurs, des maisons à l'évidence vite construites et rapidement démontables, transportables donc et parfaitement adaptées aux conditions sociojuridiques de l'intense phase de colonisation agraire qui caractérise cette période. Est en outre ainsi rappelé l'intérêt du croisement des documents : l'étude morphologique et technologique de l'habitation, si elle est « privée de ses fondements économiques, juridiques et sociaux, reste une coquille vide » (Hubert, p. 89) ; l'étude du « cadre juridique contribue largement à expliquer certaines réalités » matérielles (Martin, p. 75).

En somme, tous les chercheurs s'accordent peu ou prou à dire que la maison et l'agglomération traditionnelle se mettent en place entre le XI^e et le XV^e siècle. À Calberte, dans les Cévennes, la permanence est frappante entre le XIII^e et le XIX^e siècle tant pour les techniques et les matériaux de construction que pour le confort interne et l'apparence : tout au plus est-il possible de noter un usage plus développé du mortier de chaux, des fenêtres plus grandes et des cheminées plus nombreuses à la fin des Temps modernes (Isabelle Darnas, p. 216). Le long des chemins de Compostelle, c'est au XI^e siècle que se mettent en place les villages-rues animés par l'hôpital et l'église toujours visibles aujourd'hui (Jean Passini, p. 219 sq.). Dans le sud-est de l'Espagne à Sénès, en confrontant données actuelles et vestiges archéologiques de la fin du Moyen Âge, si le modèle arabo-berbère de la maison à patio central s'efface, la permanence des choix techniques est remar-

quable (Marie-Christine Delaigue, p. 131 sq.). Dans la maison traditionnelle de la Medina d'Alger, les dispositifs de ventilation, d'ombrage, de récupération de l'eau comme les aménagements antisismiques traversent les âges, sont attestés au moins dès la fin du XVI^e siècle et les débuts du développement de la cité (Sakina Misoum, p. 245).

La recherche d'une, ou de deux, spécificité(s) méditerranéenne(s) est restée en revanche moins fructueuse et le tableau reste flou. De manière plus atténuée sans doute que dans l'Europe septentrionale mais néanmoins sans équivoque, une architecture de bois s'est développée au cours du premier Moyen Âge en Méditerranée, et tous les chercheurs s'accordent à dire que les enquêtes doivent encore se développer sur ce thème : Nord et Sud ne sont donc pas opposables quant à l'évolution de leurs techniques constructives. Sans doute la maison s'organise-t-elle plus souvent verticalement et séparée de ses grosses annexes de production, en raison des contraintes topographiques et sécuritaires qui imposent une densité de type urbain des espaces construits. Mais c'est loin d'être systématique : toutes les terres sous influence arabo-berbère, avec leurs maisons à plat organisées autour d'une cour, même derrière les fortifications de l'*alqueria* islamique de *Villa Vieja* en province de Murcie (Indalecio Pozo Martinez, p. 165 sq.), ou celles de la Ségeste médiévale en Sicile (Alessandra Molinari, p. 177 sq.) échappent au modèle et si, chez les Latins, c'est le cas en Provence à Rougiers et ailleurs (Gabrielle Démians d'Archimbaud, p. 262 sq.), cela ne l'est plus totalement dans le *castrum* de Calberte dans les Cévennes (Isabelle Darnas, p. 215), plus du tout dans le *castrum* de Brucato en Sicile (Jean-Marie Pesez, p. 2) ou dans la cité épiscopale de Fiorentino dans les Pouilles (Françoise Piponnier, p. 199 sq.).

Finalement, la seule spécificité méditerranéenne qui paraît émerger de ces riches confrontations de situations, réside dans la configuration des agglomérations, dans l'extrême difficulté à opposer monde rural et monde urbain. Le village prend souvent l'apparence de la ville, ce qui se distingue aisément au nord ne l'est plus guère au sud de l'Europe, et pas seulement pour les chercheurs d'aujourd'hui : dans l'iconographie médiévale, chaque agglomération est une ville et la population rurale est systématiquement ou presque représentée par de l'habitat isolé, dispersé (Perrine Mane, p. 117) ; et le voyageur Ibn Hawqal, dans *La configuration de la terre* qu'il rédige dans la seconde moitié du X^e siècle, n'écrit-il pas qu'« il arrive qu'on cite des villes qui sont de moindre importance que des villages situés dans d'autres districts ; il n'en reste pas moins que ces villes sont connues en tant que telles » (cité par Mohamed Hassen, p. 235).

Patrice BECK.

Jaume Aurell et Alfons Puigarnau, *La cultura del mercader en la Barcelona del siglo XV*, Barcelone, Éditions Omega, 1998, XVIII, 363 p., 68 ill. couleur.

L'ouvrage de belle facture et richement illustré que Jaume Aurell et Alfons Puigarnau, chercheurs respectivement à la Faculté d'histoire et de géographie de l'Université de Barcelone et à la Faculté d'humanités de l'Université Pompeu-Fabra (Barcelone), ont consacré à la culture du marchand barcelonais au XV^e siècle fait suite à la publication d'un article commun (« Iconografia a les llars mercantils del segle XV. Mentalitat, estètica i rellositat dels mercaders a Barcelona », *Anuario*

de *Estudios Medievales*, 25/1, 1995) et à la parution de divers articles et d'un livre de Jaume Aurell (*Els mercaders catalans al Quatre cents. Mutació de valor i procés d'aristocratització a Barcelona (1370-1470)*, Lleida, 1996). Combinant le regard de l'historien avec celui du philosophe, les deux auteurs se proposent de renouveler les approches « socio-économiques » de leurs prédécesseurs en situant leur réflexion dans le champ de l'histoire culturelle et de l'histoire des mentalités.

Fin connaisseur de la Barcelone du XV^e siècle de par ses travaux antérieurs, Jaume Aurell met en lumière dans la première partie de l'ouvrage, intitulée : « Barcelone et le marchand : un espace urbain et un type social », l'étroite dépendance qui existe entre la cité et le milieu marchand. Solidement implantés à partir du XII^e siècle dans la partie nord de la ville, en particulier autour de l'église Santa-Maria-del-Mar, les marchands barcelonais ont tiré l'essentiel de leur richesse du commerce méditerranéen. Formant le deuxième État d'une société barcelonaise répartie en trois « mains » (majeure, moyenne et mineure), ils aspirent à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle à se hisser au niveau des *honrats* et tendent à calquer leurs comportements sur ceux de ce groupe. Ils investissent massivement dans la terre autour de Barcelone et se portent acquéreurs de titres de la dette publique. Il en résulte un processus d'aristocratisation qui fait perdre au milieu marchand son unité et sa cohésion au fur et à mesure que l'endogamie est moins stricte et que l'esprit d'entreprise lié au négoce cède le pas à une mentalité de rentier. Leur implication dans les troubles et les luttes de factions, notamment pendant la guerre civile de 1462-1472, distend plus encore les liens et les solidarités. Alors que les investissements en rentes et en immeubles favorisent l'« embourgeoisement » et la perte de l'esprit d'entreprise, les marchands abandonnent peu à peu la frange maritime de la cité pour aller s'établir à l'intérieur de la ville, aux côtés des *honrats*.

Dans un second chapitre, Jaume Aurell brosse le portrait type du marchand barcelonais, saisi tour à tour dans son environnement domestique, professionnel et urbain. Le foyer familial (*alberch*), qui constitue le premier espace dans lequel se meut le marchand, est abordé moins sous l'angle matériel que sous celui de la sociologie. L'entrée et la cave assurent la transition entre espace public et privé, ce dernier étant formé par la cuisine, la salle à manger, des salles polyvalentes et surtout les chambres. Le décor (rétables et images religieuses, tapis), la garde-robe fournie, variée et colorée, enfin le linge de maison, divers et abondant, sont connus grâce à la précision des inventaires après décès. L'*alberch* abrite majoritairement des familles conjugales simples. La femme y joue un rôle important en veillant au bon gouvernement de la maison et à l'éducation des enfants, mais aussi en contribuant à la continuité des affaires économiques en l'absence de son mari. Si les activités professionnelles ne sont pas toujours nettement séparées de la vie domestique, elles s'identifient nettement avec la boutique, où les marchandises sont exposées à la vente, les caves et arrière-salles destinées au stockage, enfin avec le cabinet (*escritorio*). Les livres religieux et profanes présents aux côtés des documents professionnels désignent aussi le cabinet comme un lieu privé.

Le portrait type du marchand barcelonais du XV^e siècle tel que le brosse Jaume Aurell semble surtout correspondre à celui des grands marchands qui dominent l'activité économique de la ville. Par sa richesse, son mode de vie et sa mentalité ce groupe tend à se rapprocher des *honrats* en vertu d'un processus d'ascension économique et sociale qui commence à être assez bien connu dans les villes d'Occident et dont Barcelone fournit un exemple supplémentaire.

Le propos des auteurs, clairement identifiable dans la première partie, perd de sa lisibilité lorsque l'on aborde la seconde. L'intention d'Alfons Puigarnau est de démontrer qu'à « la désagrégation de l'espace urbain et du type social du mar-

chand», évoquée par Jaume Aurell, correspondrait «une fragmentation de l'espace religieux» et des pratiques. À défaut de pouvoir traduire de façon littérale l'expression «*hombre estético*» employée dans le titre de la deuxième partie («Un espíritu y una imagen. Espacio religioso y hombre estético»), il semble que l'on puisse s'en approcher en français, au vu des thèmes abordés dans le quatrième chapitre, par la formule : *L'esprit et l'image. La dimension spirituelle et les pratiques religieuses*. Il est de même parfois difficile de comprendre certaines formulations qui, de titres de parties en titres de sous-parties, résument la pensée de l'auteur : «Le temps esthétique d'une culture symbolique», «La mort comme endormissement de l'esthétique»... L'historien peine à retrouver ses marques parmi ces formulations et ces conceptualisations philosophiques. De plus, au regard des ambitions affichées, le discours, même émaillé de références à des documents ou à des œuvres d'art, apparaît de portée générale. La figure du marchand barcelonais s'estompe au fur et à mesure que l'auteur aborde des préoccupations spirituelles et intellectuelles qui sont plus largement partagées par les chrétiens au XV^e siècle.

En dépit des réserves que l'on peut formuler au sujet de la deuxième partie, l'ouvrage de Jaume Aurell et d'Alfons Puigarnau a pour mérite de nous faire pénétrer de façon suggestive dans l'univers des marchands barcelonais du XV^e siècle. Son intérêt va au-delà de l'histoire de la grande cité catalane. Il fournit d'intéressantes références dans la perspective d'une histoire comparative des élites marchandes de la fin du Moyen Âge.

Michel BOCHACA.

Pál Engel (†), *The Realm of St. Stephen. A History of Medieval Hungary 895-1526*, Londres - New York, I. B. Tauris, 2001, 452 p.

La publication de cet ouvrage, traduit du hongrois à partir d'un manuscrit inédit, était très attendue. Elle vient combler une immense lacune de l'historiographie en langues occidentales (que ce soit en anglais, en français, en italien ou même en allemand), en effectuant enfin la synthèse des travaux (anciens et récents) menés par les médiévistes hongrois – et plus rarement étrangers – sur l'histoire de la Hongrie au Moyen Âge. L'auteur, qui vient de mourir (août 2001), comptait parmi les principales figures de la recherche hongroise ; il dirigeait le Département d'histoire du Moyen Âge de l'Institut historique de l'Académie des sciences hongroise (à Budapest). Dans ce livre, il présente de façon particulièrement éclairante l'évolution du royaume magyar au Moyen Âge, en le situant dans son contexte européen et en utilisant des concepts familiers des lecteurs non hongrois. Il s'attache aussi bien aux événements politiques, diplomatiques et militaires qu'aux faits économiques et sociaux, les aspects culturels, religieux et artistiques n'occupant cependant qu'une place secondaire. Loin d'isoler artificiellement ces différents aspects, il met en lumière leurs liens étroits et leurs prolongements dans les siècles suivants (parfois jusqu'à nos jours, dans la toponymie, la langue et les légendes traditionnelles). Il évite ainsi la sèche monotonie de certaines présentations exclusivement chronologiques.

Le cadre temporel retenu, conforme aux limites communément admises, s'impose de lui-même. Le livre s'ouvre avec l'installation des tribus magyares dans le bassin des Carpates, à partir de 895, et s'achève sur le désastre militaire subi par les troupes ottomanes à Mohács en 1526. L'auteur distingue globalement trois

périodes majeures dans l'évolution de la Hongrie pendant ces six siècles. La première couvre les années 895 à 1301, pendant laquelle les descendants du chef tribal Árpád se succédèrent sur le trône de Hongrie, devenu royaume chrétien en l'an mille : celui-ci ressemble aux royaumes barbares du haut Moyen Âge, du moins jusqu'au XIII^e siècle, où des réformes politiques et sociales le rapprochent des royaumes et principautés occidentales. La seconde phase de l'histoire médiévale hongroise correspond au règne des Anjou de Naples, puis à celui de Sigismond de Luxembourg ; elle est présentée comme l'apogée de la Hongrie médiévale, en relation avec la restauration d'un pouvoir royal fort et une politique extérieure expansionniste. La dernière période (à partir de 1437) est dominée par l'importance grandissante des Ordres, qui affaiblissent l'autorité du souverain, et, plus encore, par la menace ottomane.

Le chapitre premier montre la variété des peuples qui occupèrent plus ou moins durablement le bassin des Carpates avant l'arrivée des tribus magyares : Illyriens, Sarmates, Celtes, puis Rons (présents en Transdanubie pendant plus de quatre siècles, mais dont la civilisation fut anéantie par les invasions dès les années 430), Huns, Gépides, Lombards, Avars, Slaves, Onogours, Francs. L'auteur souligne en particulier l'affaiblissement de la Pannonie franque, l'extension de la Moravie de Svatopluk (au nord du bassin des Carpates) et du khanat de Bulgarie (au Sud et au Sud-Est), à la veille de l'installation hongroise. Il pose également la question de la continuité de peuplement généralement tenue comme inexistante, alors que certains indices permettent de supposer une parenté (sinon une identité) ethnique entre les « Onogours » mentionnés dans les Balkans à partir du VII^e siècle et les Hongrois.

Ce peuple finno-ougrien subit (sur le plan de la langue comme du mode de vie) l'influence des peuplades turques, pour avoir cohabité avec elles dans la steppe eurasiatique pendant plusieurs siècles. S'il vint s'installer dans le bassin des Carpates à partir de 894, c'est d'abord à l'appel du roi de Francie orientale (puis empereur) Arnulf, qui était menacé en Pannonie à la fois par les Moraves, comme à celui de l'empereur byzantin, attaqué par les Bulgares. Peu après, l'irruption violente des Petchénègues dans leur zone d'habitat (entre Don et Danube) contraignit les Hongrois à évacuer celle-ci. Avant même d'achever la domination de l'ensemble du bassin des Carpates, ils lancèrent des raids dévastateurs et meurtriers en Occident (jusqu'à la défaite infligée par Otton en 955) et en Orient (rançonnant les peuples Slaves voisins et attaquant l'Empire byzantin jusqu'en 961). Leurs premières victoires, obtenues facilement grâce à leur supériorité tactique (celle des cavaliers nomades), leur permirent d'imposer alliances et tributs à plusieurs souverains, qui firent volontiers appel à eux contre leurs ennemis intérieurs ou extérieurs jusqu'au milieu du X^e siècle. Les guerriers constituaient alors l'élite d'une société paysanne composée de Hongrois et des populations slaves préexistantes, qui pratiquait l'élevage extensif, mais aussi l'agriculture (et la viticulture). L'organisation politique des Hongrois de cette période demeure très mal connue faute de sources concordantes. Ils avaient peut-être deux (ou trois) chefs (comme les Khazars), dont l'un fut Árpád, le meneur incontesté de la conquête, qui réussit à transmettre son pouvoir à ses descendants. Le pouvoir réel appartenait cependant aux chefs des (huit puis sept) tribus ; à l'époque, celles-ci ne se fondaient pas sur des différences ethniques et n'avaient aucune assise territoriale. La Transylvanie, dirigée par un prince d'un lignage spécifique, constituait (déjà) une région à part.

L'auteur décrit ensuite la fondation du royaume chrétien de Hongrie par saint Étienne, en soulignant le travail préparatoire effectué par son père, le prince Géza

(à partir des années 970) ainsi que la pérennité de l'organisation ecclésiastique et administrative mise en place par Étienne. En dépit des nombreuses crises successorales qui éclatèrent dans le siècle qui suivit la mort de celui-ci, les souverains magyars surent venir à bout des révoltes païennes de 1046 et 1061 à l'intérieur, et conserver leur indépendance vis-à-vis du pape et de l'empereur. Au tournant des XI^e et XII^e siècles, Ladislas et Coloman étendirent les limites du royaume à la Croatie, qui resta cependant un royaume distinct, et à la Dalmatie, marquant le début d'une longue période d'expansionnisme hongrois. La législation qu'ils édicterent consolida les bases politiques et religieuses du royaume.

Le XII^e siècle hongrois, mal connu faute de sources législatives, se caractérise sur le plan diplomatique par une orientation probyzantine (Béla III ayant failli réunir sous son autorité le royaume de Hongrie et l'Empire byzantin). Dans un pays décrit par les visiteurs étrangers comme exceptionnellement fertile, et vers lequel affluèrent des colons occidentaux dès la fin du X^e siècle (wallons et allemands), l'économie se fondait non seulement sur l'élevage (de chevaux, de bœufs, et de menu bétail) et la pêche mais aussi sur l'agriculture (surtout céréalière) : le commerce restait aux mains d'étrangers (musulmans et juifs) ; le monnayage (ainsi que l'exploitation des mines) procuraient d'importants revenus au souverain, ainsi que diverses taxes. La société témoignait d'un archaïsme évident : la majorité des paysans étaient de condition servile ou semi-servile, sauf sur les terres rattachées aux forteresses royales ; les paysans juridiquement libres étaient cependant astreints héréditairement à fournir certains services.

Le siècle suivant vit se produire des bouleversements majeurs dans tous les domaines, accélérés par la terrible invasion mongole de 1241, qui causa la mort de 20 à 50 % de la population, puis par la faiblesse des derniers rois arpadiens et la division de la noblesse, qui aboutirent à une véritable anarchie dans le dernier quart du XI^e siècle. Les paysans obtinrent facilement leur liberté personnelle et l'allègement de leurs charges, dans un contexte de manque de bras. La noblesse, composée de tous les possesseurs d'alleux, devint peu à peu une véritable force politique, à l'échelle locale comme nationale (avec la naissance progressive de la Diète, mentionnée pour la première fois en 1277, puis la représentation des nobles au conseil royal en 1290). Un groupe restreint de nobles (les barons) parvint, par le jeu des donations royales, à s'imposer comme réels détenteurs du pouvoir, malgré les mouvements de révolte des autres nobles. La fameuse Bulle d'or que ceux-ci obtinrent d'André II en 1222, souvent rapprochée (à tort) de la *Magna Carta* anglaise, resta lettre morte. À l'instigation de la papauté, l'Église imposa la reconnaissance de ses privilèges et la mise à l'écart des musulmans et des juifs dans l'administration financière du pays. Les villes, dotées de chartes de privilèges, continuèrent d'attirer des colons étrangers, principalement allemands. Le développement spectaculaire des localités « saxonnnes » en Transylvanie, joint à l'implantation, apparemment récente, de Roumains et à la présence ancienne des Sicules affectés à la surveillance des frontières méridionale et orientale du royaume, tendit à faire de cette région une mosaïque de peuples.

En mariant sa fille Marie au futur Charles II de Naples en 1269, Étienne V voulait renforcer l'alliance diplomatique qu'il venait de nouer avec le récent royaume d'Italie méridionale. La mort sans héritier mâle du dernier représentant de la dynastie arpadienne, André III, en 1301, permit aux Angevins de Naples de prétendre au trône magyar. Charles, dit Charles-Robert ou Carobert, petit-fils de Charles II, mit plus de vingt ans à s'imposer face aux partisans des autres prétendants et surtout face aux barons hongrois qui s'étaient constitué de véritables « royaumes dans le royaume ». Mais c'est précisément ce qui lui permit d'exercer

ensuite une autorité incontestée, en renouvelant la composition du groupe des barons et en négligeant de convoquer la Diète. Par l'extension du domaine royal et le monopole sur l'exploitation des mines de sel et de métaux précieux, Charles I^{er} augmenta les ressources du souverain. Il put reprendre la politique expansionniste des rois arpadiens ; s'il ne parvint pas à récupérer la Croatie et la Dalmatie, il noua des liens étroits avec la Bohême et surtout la Pologne.

Son fils Louis (1342-1382), incarnant un modèle de roi belliqueux et chevaleresque quelque peu dépassé, s'engagea dès son avènement dans la question napolitaine sans succès, mais parvint à reprendre le contrôle de la Croatie, des villes de la côte dalmate et d'une partie de la Bosnie, et à faire des princes de Serbie et Valachie ses vassaux ; seules ses incursions en Moldavie échouèrent. Devenu roi de Pologne après la mort de Casimir III en 1370, il en confia le gouvernement à sa mère puis à un proche d'origine polonaise. Il réforma les institutions hongroises dans le sens d'une certaine centralisation du pouvoir (au détriment des comitats). Les dernières années du règne, marquées par la maladie et une piété envahissante, virent s'aggraver l'opposition entre la noblesse de cour et les autres nobles hongrois.

Faute d'héritier mâle, Louis avait stipulé que la couronne reviendrait à sa fille Marie, fiancée à Sigismond de Luxembourg. Tel fut effectivement le cas, mais au terme de plusieurs années de guerre mettant aux prises les partisans de plusieurs prétendants au trône magyar. Ce n'est qu'à partir de 1404 que Sigismond put exercer un pouvoir réel en Hongrie (jusqu'à sa mort en 1437) depuis Buda, qui devint le centre politique du royaume. Sévèrement jugé par l'historiographie ancienne, le règne de Sigismond correspond à l'accroissement de la menace turque, au moment même où les ressources en métal précieux du royaume semblent diminuer. Les réformes opérées en matière monétaire et militaire ne purent y remédier durablement. Son impopularité parmi les membres de la noblesse hongroise tenait à ses fréquents séjours à l'extérieur et aux nombreux conseillers étrangers qui l'entouraient, mais aussi à ses méthodes de gouvernement : il restreignit le pouvoir des barons détenteurs de grands offices et usa de son autorité pour restaurer le domaine royal (par une interprétation extensive du droit de déshérence allant à l'encontre des privilèges reconnus à la noblesse depuis 1222).

Les quelque vingt années qui suivirent la mort de Sigismond se caractérisent par une grande instabilité politique que les Ottomans mirent à profit, en détruisant peu à peu le système d'« États tampons » qu'il avait instauré. En cette période de vacance du trône puis de régence, la Diète s'arrogea des pouvoirs particulièrement étendus. L'auteur dresse un portrait pour le moins critique de Jean Hunyadi, l'un des personnages les plus admirés de l'histoire hongroise jusqu'à aujourd'hui, en montrant comment il usa et abusa de ses premières victoires contre les Turcs dans le seul but d'accroître sa puissance personnelle. Son fils Matthias réussit néanmoins à être élu roi de Hongrie après la mort de Jean Hunyadi au lendemain de la célèbre victoire de Belgrade. Tout en cherchant à apparaître comme le défenseur acharné de la chrétienté face aux Infidèles, Matthias fit porter ses efforts en direction de l'ouest : Moravie et Silésie, puis Basse-Autriche et Styrie passèrent sous son contrôle, tandis qu'il renouvelait trêve sur trêve avec les Turcs. Il grossit son armée de nombreux mercenaires, ce qui rendit indispensable une réforme des finances royales, et notamment une augmentation des impôts royaux. Son mode de gouvernement, de plus en plus personnel et autoritaire au fil des ans, reprenait pour une large part le modèle de celui de Sigismond de Luxembourg. Souvent admirée, notamment sur le plan culturel, son œuvre s'avéra éphémère, à l'intérieur comme à l'extérieur ; la cour humaniste qu'il réunit autour de lui n'améliora aucunement le faible niveau intellectuel des membres de la noblesse hongroise.

Les derniers chapitres montrent les contradictions auxquelles le royaume de Hongrie dut faire face dans les dernières décennies de son existence. Entamé au début du XIV^e siècle, son essor économique s'accéléra dans la seconde moitié du XV^e siècle. Les paysans eux-mêmes connurent une amélioration de leurs conditions de vie, jusqu'aux années 1500 au moins. Les ambitions croissantes des nobles en matière de politique aboutirent à la mise en place d'un régime quasi parlementaire, par la convocation (au moins) annuelle de la Diète. Pourtant, les règnes de Wladislas (1490-1516) et Louis II Jagellon (1516-1526) se caractérisent par l'état désastreux des finances royales, la division accrue de la noblesse et la radicalisation de son idéologie politique, l'exaspération progressive de la paysannerie face aux restrictions apportées à son ancienne « liberté » (exprimée par les violences de la révolte antiséigneuriale de 1514). La Hongrie était donc déjà très affaiblie, à la fois ruinée et moralement divisée, lorsqu'elle subit la défaite de Mohács face aux armées de Soliman I, le 29 août 1526.

L'ouvrage comporte des cartes, des tableaux généalogiques, une abondante bibliographie anglaise, française, allemande et italienne, ainsi qu'un index. On pourra regretter l'indigence des notes (sans doute imposée par l'éditeur) et la faible représentation des publications françaises récentes dans la bibliographie.

Marie-Madeleine de CEVINS.

Stanko Andrić, *The Miracles of St. John Capistran*, Budapest, Central European University Press, 2000, 454 p.

Jean Capistran (ou Jean de Capestrano) compte, on le sait, parmi les figures majeures du monde franciscain au XV^e siècle. La production de miracles – avant ou après la mort – était considérée par le droit canon médiéval comme indispensable à une sainteté authentique, au même titre que le caractère édifiant de la vie du candidat à la canonisation. Pourtant, seule une petite partie des récits de miracles concernant Jean Capistran a été exploitée par la recherche historique. Stanko Andrić comble cette lacune en étudiant minutieusement dans ce livre l'ensemble des textes réunis pour la canonisation de Jean Capistran peu après sa mort, en 1456 et jusqu'au début du XVI^e siècle. Son objectif global est de contribuer à identifier le mécanisme même du miracle. Pour ce faire, il commence par rappeler les éléments du contexte, avant d'examiner les tentatives de canonisation du saint (jusqu'en 1526), puis les récits de miracles eux-mêmes.

Le premier chapitre dresse un bilan récapitulatif de l'Observance franciscaine, en soulignant le rôle de Jean Capistran à l'intérieur de ce mouvement, et les raisons de son arrivée en Hongrie. À l'aide de la bibliographie existante, l'auteur rappelle les débuts difficiles du mouvement observant, entre hérésie et respect à la lettre de la règle franciscaine. Il souligne le caractère original de l'idéal observant dans le contexte religieux du XV^e siècle, par sa volonté de retour au modèle évangélique. Stanko Andrić présente ensuite les grandes étapes de la vie de Jean Capistran, en insistant sur ses talents de prédicateur et ses qualités d'érudit, sans oublier l'évolution quasi mystique qui caractérise les dernières années de son existence (visions, prophéties, hermétisme...). Après avoir participé à de nombreuses missions pontificales ou franciscaines (en Terre sainte, en Bourgogne, en Flandre), Jean Capistran défendit la cause de l'autonomie des

Observants au sein de l'ordre, élu vicaire général de la province cismontaine des Observants en 1443, il œuvra pour la canonisation de son maître, Bernardin de Sienna. Il choisit de passer les dernières années de sa vie en Europe centrale, pour se consacrer à l'expansion de l'observance dans cette partie de la chrétienté, mais surtout pour lutter contre l'hérésie (hussite), d'une part, et, après la chute de Constantinople en 1453, à la croisade contre les Ottomans, d'autre part. C'est ainsi qu'il participa personnellement, alors qu'il avait déjà 70 ans (!), à la bataille de Belgrade, se plaçant à la tête d'une armée de croisés galvanisée par ses prêches.

Le chapitre deux décrit la ville dans laquelle Jean Capistran mourut, deux mois et demi après la célèbre victoire de Belgrade, le 23 octobre 1456. Ilok (Újlok en hongrois), aujourd'hui en Croatie, servit de théâtre aux nombreux miracles survenus dans les sept décennies qui suivirent la mort du saint. Cette grosse bourgade seigneuriale, peuplée en majorité de Hongrois, vivait du commerce du vin réputé de Sirmie et abritait de nombreux établissements ecclésiastiques : deux couvents mendiants, dont celui des Franciscains, passé à l'Observance peu de temps avant l'arrivée de Jean Capistran, et un couvent d'ermites de saint Augustin, deux églises paroissiales, deux hôpitaux et une chapelle séculière. Ilok se trouvait dans une région où vivait une minorité de chrétiens orthodoxes (venus de Serbie) et où les hérésies (patarène puis hussite) avaient un caractère récurrent depuis le XIV^e siècle.

D'après le témoignage de ceux qui le suivaient en particulier Jean de Tagliacozzo, Jean avait exprimé l'intention de mourir parmi les hérétiques et le plus près possible des Infidèles. Déçu de ne pas avoir pu souffrir le martyre (qui prit la forme moins glorieuse de la maladie digestive contractée à Belgrade) et convaincu de sa propre sainteté, il espérait œuvrer *post mortem* en faveur de la conversion des premiers et de la poursuite de la croisade contre les seconds. Aussitôt après son décès, sa dépouille fut traitée comme une relique, en réponse aux pressions de la foule : exposition prolongée, embaumement puis insertion de la tombe dans une chapelle accessible à tous, sur ordre du seigneur de la ville, et contrairement aux vœux du saint. Au total, d'après un récit parsemé de références à saint François d'Assise (devenues des véritables *topoi* dans la littérature franciscaine de l'époque), les derniers jours de Jean Capistran et le traitement de sa dépouille le rattachent au modèle de sainteté décrit par André Vauchez comme proprement méditerranéen, par opposition au modèle d'Europe du Nord.

Les quatrième et cinquième chapitres examinent les campagnes de canonisation du saint, en deux temps : de 1456 à 1463, puis de 1463 jusqu'en 1526. Rappelons qu'aucune de ces deux campagnes n'atteignit son but, puisque la canonisation officielle n'intervint qu'en 1690 ; à la fin du xv^e siècle cependant, les Franciscains hongrois le considéraient déjà comme un saint. Stanko Andrić identifie d'abord les initiateurs des deux séries de campagnes (Jacques de la Marche, Jean de Tagliacozzo, puis le roi Matthias Corvin), ainsi que leurs opposants (parmi lesquels le cardinal légat Carvajal et le pape Pie II). Il dévoile leurs motivations, personnelles ou idéologiques. Puis il décrit par le menu tous les manuscrits rapportant les miracles du saint, en montrant les circonstances de leur rédaction et en les comparant les uns aux autres, de manière très minutieuse, jusque dans le détail des homonymes ou des termes médicaux employés à propos d'un même miracle. Il réussit ainsi à établir, avec une certitude relative, certes, une chronologie et des liens de filiation jusqu'alors ignorés entre ces textes.

Dans le chapitre six, après avoir souligné l'attitude favorable de Jean Capistran à l'égard des miracles en général, l'auteur analyse ceux survenus de son vivant. Certains combinent des éléments du culte de saint Bernardin de Sienna, et

l'intervention personnelle de Jean Capistran. Il s'agit en grande partie de guérisons (suite à une bénédiction ou pendant un sermon prononcé par lui, voire à son simple passage près du malade) et d'exorcisme (par le signe de la croix). Les châtiements infligés, non par Jean Capistran lui-même, mais par Dieu, à des fidèles n'ayant pas tenu compte des avertissements formulés par le saint peuvent aussi être considérés comme des miracles *in vita*. Les visions miraculeuses et souvent prémonitoires, ainsi que la maîtrise des éléments naturels, en particulier ceux qui gênaient la prononciation des sermons, occupent aussi une place non négligeable dans ces miracles.

Le septième chapitre s'intéresse cette fois aux miracles *post mortem*, de loin les plus nombreux dans la documentation. Stanko Andrić rappelle au préalable les différentes étapes de la transcription écrite de ces miracles, en soulignant les censures qui s'exercent à cette occasion, le rapport écrit étant bien plus une interprétation, cléricale, que la simple mise par écrit du témoignage fait par le miraculé et les autres témoins. Il présente ensuite le scénario type de l'énorme majorité des miracles de Jean Capistran, avec ses variantes. On peut le résumer comme suit : 1 / Une personne frappée de malheur (elle-même ou l'un de ses proches, d'un mal le plus souvent physique ou mental) est informée, par un proche ou une vision, de la possibilité d'un secours miraculeux en invoquant Jean Capistran. 2 / Elle implore le saint en faisant vœu (par un contrat implicite fondé sur le principe du donnant-donnant) de se rendre en pèlerinage auprès de sa tombe. 3 / Elle est miraculeusement libérée de son mal (entièrement ou partiellement et presque toujours aussitôt après avoir formulé le vœu). 4 / À l'occasion du pèlerinage de remerciement, elle témoigne de l'événement auprès d'un jury composé de clercs et de notables laïcs, qui font transcrire le miracle par écrit.

Le huitième et dernier chapitre, plus synthétique, se propose de montrer l'intérêt historique des récits rapportant les miracles posthumes de Jean Capistran. Le fait que plus de 93 % des miracles rapportés soient des guérisons (le plus souvent de maladies affectant la mobilité) rapproche ces textes d'autres recueils de miracles de la fin du Moyen Âge. Le vocabulaire médical y est tout aussi approximatif ; la mort pouvait n'être qu'un état de coma et les rapporteurs insistent plus volontiers sur les détails effrayants que sur les symptômes réels. Les libérations miraculeuses, peu nombreuses dans les sources, deviennent plus fréquentes dans les recueils de miracles du début du XVI^e siècle, dans un contexte d'augmentation de l'insécurité et de la violence en Hongrie méridionale et orientale.

La plupart des miracles étudiés, survenus en Hongrie, trouvaient leur origine dans le pèlerinage auprès de la tombe de Jean Capistran. Dès 1458, des pèlerins de tout le royaume y affluaient, mais plus spécialement ceux de l'interfluve entre Danube et basse vallée de la Tisza incluant la ville de Szeged. Le rôle des échanges commerciaux, mais aussi le réseau des couvents observants dans cette région ont sans doute été déterminants. Sur le plan social, les miraculés appartenaient pour une large part à la paysannerie (même si les sources ne l'indiquent pas formellement), les clercs, les nobles et les citoyens étant cependant plus représentés que dans la population totale. Les femmes formaient seulement le tiers des miraculés ; souvent veuves, elles jouaient toutefois un rôle important en tant que médiatrices, par le conseil ou l'intercession.

Dans la conclusion, l'auteur tente de pousser plus avant la réflexion sur la signification des miracles. Il se refuse à ne voir en eux que la traduction d'un état d'esprit collectif, l'expression d'un large consensus à propos du pouvoir surnaturel des saints, fondé sur les besoins et frustrations d'une existence rude. Les « faux » miracles écartés (fruits de l'imagination, d'erreurs ou de coïncidences), il reste à

interpréter les miracles « authentiques ». Pour Stanko Andrić, ils s'inscrivent dans les conceptions mentales des hommes de la fin du Moyen Âge, qui laissaient davantage de place au surnaturel que nous ne le faisons aujourd'hui. C'est l'intensité de leur foi qui produisait le miracle et, en sens inverse, celui-ci renforçait leur foi.

Le texte de l'ouvrage est complété par des notes abondantes, à la fois riches en références bibliographiques et en citations tirées des textes originaux, et par de nombreuses annexes : extraits de récits de miracles, bibliographie détaillée, index, cartes, plans et graphiques. Stanko Andrić a le mérite d'exploiter une bibliographie rédigée dans des langues aussi différentes que le français, l'italien, l'anglais, le croate, l'allemand et le hongrois ; les publications françaises y sont particulièrement bien représentées, tandis que la bibliographie hongroise occupe une place relativement effacée. En outre, l'auteur tire parti des concepts mis en évidence par la sociologie et la linguistique contemporaines, en Europe comme aux États-Unis ; il les utilise toujours à bon escient, pour la clarté de l'analyse. Les seules critiques que l'on puisse formuler sur ce travail sont celles qui résultent des choix concernant l'organisation de l'ouvrage, choix que l'auteur assume explicitement dès l'introduction : ils entraînent des répétitions d'un chapitre à l'autre, et des approches très différentes, allant de la synthèse générale à l'analyse philologique des documents.

Marie-Madeleine de CEVINS.

Patrick Boucheron, Jacques Chiffolleau (éd.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, 567 p.

Qu'est-ce qu'être élève de Jean-Louis Biget ? La question est posée par Patrick Boucheron et Jacques Chiffolleau dès les premières lignes de l'avant-propos d'un volume de « Mélanges » – le mot ne plaira guère aux auteurs – qui, en lui-même, apporte des éléments de réponse. Historien total du fait urbain, Biget se voit offrir vingt-neuf études toutes consacrées, sauf une, au monde occidental et dont la diversité n'est qu'à peine atténuée par le découpage choisi pour la présentation – *L'Église, la ville et les pouvoirs : société urbaine et orthodoxie ; Espace sacré, espaces urbains ; Pratiques religieuses, cultures urbaines, représentations*. Faut-il se plaindre de ce manque d'unité ? Voilà qui tomberait mal à propos, et pas seulement parce que ce type de publication n'a jamais eu vocation à produire de l'uniforme : ce serait, en effet, ignorer combien cette diversité témoigne de la multiplicité des parcours suivis par les élèves de Jean-Louis Biget, mais aussi feindre de ne pas ressentir la part de *plaisir* mis par certains auteurs dans leur contribution, plaisir qui rend ce recueil bien « vivant » – marque d'affection et non hommage compassé –, sans pour autant que manque la nécessaire rigueur dans le traitement des sources.

Certes, toutes les études ne présentent pas la même densité d'analyse. On reste ainsi un peu sur sa faim après la lecture du commentaire, fait par Jean Tri-card, de deux récits d'entrées royales à Limoges en 1439 et 1442, ou après l'édition et la traduction, par Patrick Gilli, d'un discours inédit de Coluccio Salutati au cardinal Philippe d'Alençon – l'extrême pragmatisme de la diplomatie florentine permet-il cependant d'aller beaucoup plus loin dans l'analyse ? De ce point de vue, les trois dernières contributions du volume, qui s'intéressent à trois

sources d'un type différent, sont menées avec une grande pertinence. On les évoquera ici brièvement comme premier point d'ancrage, avant d'envisager trois autres pôles principaux.

À la suite d'une analyse paléographique permettant d'identifier l'auteur des *Memorialia de sanctis fratribus minoribus* comme étant Fra Elemosina, Isabelle Heulant-Donat montre que ce document doit être lu comme une tentative, dans le difficile contexte, pour l'ordre des Mineurs, du premier tiers du XIV^e siècle, de commémoration de la famille franciscaine autour de deux modèles de sainteté, celle du martyr et celle du respect anonyme de l'idéal évangélique. L'interprétation proposée par Jean-Patrice Boudet des six tapisseries de la *Dame à la licorne* rompt avec la lecture univoque d'une œuvre qui témoigne à la fois de la diffusion de la culture cléricale chez les élites urbaines du XV^e siècle et de la mise en valeur d'une esthétique profane marquant les limites de l'adhésion à cette culture. L'imprégnation de la « pastorale aux simples gens » – selon l'expression de Geneviève Hasenohr – parmi les laïcs fait penser au dossier de l'« affaire Monzon » – qui déclencha en 1387 une crise sans précédent pour l'ordre des Prêcheurs –, dossier à travers lequel Marielle Lamy reprend en bonne partie celui des controverses médiévales sur l'Immaculée Conception afin de souligner combien certains problèmes théologiques ont pu sortir du seul et étroit cadre universitaire pour devenir aussi, de façon plus ou moins spontanée, des affaires publiques, voire populaires. L'ennemi des mondes clos qu'est Jean-Louis Biget appréciera enfin le travail de Jérôme Baschet sur quatre œuvres sculptées espagnoles de la seconde moitié du XIII^e siècle : uniques occurrences du type trinitaire de la Paternité divine, placées sur le tympan ou le trumeau du portail, elles doivent être reliées à la polémique contre les Juifs et l'Islam ; la sculpture monumentale apparaît alors comme le lieu d'affirmation – à l'intention, avant tout, des Chrétiens eux-mêmes – de l'identité et de la supériorité de la Chrétienté face à ses ennemis. D'une façon générale, c'est tout le paysage architectural urbain et ses sous-sols que Pascal Buresi, en conclusion de son étude sur les conversions d'églises et de mosquées, invite à lire en tant que révélateur du processus de constitution identitaire d'une Espagne chrétienne conquérante. Voilà qui incite, une fois encore, à observer avec nuances et sans anachronisme la *convivencia* de l'Espagne des trois monothéismes ; l'analyse des *Cantigas* d'Alphonse X par Marie-Luce Septsault le montre avec précision, malgré une fâcheuse tendance à utiliser systématiquement le terme inadéquat d'*antisémitisme*.

Venons-en à l'hérésie, désormais : il eût été surprenant qu'elle n'ait pas sa place dans des pages au fil desquelles Albi, si chère à leur destinataire, est régulièrement évoquée. La leçon du maître, ici, a été retenue, et l'indispensable mise en relation entre hétérodoxie et contexte socio-économique sous-tend toutes les contributions abordant le problème. Le rapprochement du Languedoc avec la Bretagne, rendu possible par les études de Jean-Loup Abbé sur Limoux et Philippe Ruiz sur Moissac d'une part, Jean-Christophe Cassard et Amaury Chauou d'autre part, est loin de n'être qu'un clin d'œil malicieux permis par le recrutement de Fontenay / Saint-Cloud. Le catharisme, comme le montre l'exemple de Limoux, n'a pas été une religion de la masse ou de la marge, au contraire ; à Moissac, d'ailleurs, la croisade contre les Albigeois eut un caractère contingent fortement marqué, s'effaçant derrière la vieille rivalité politique pour le contrôle d'une ville dans laquelle se développait une bourgeoisie prospère et socialement homogène. Les « notes d'hérésiologie virtuelle » de Jean-Christophe Cassard signalent bien qu'en Bretagne armoricaine la double frustration sociale et spirituelle ayant permis l'éclosion du catharisme méridional n'existait pas – et ne pouvait pas exister, au début du XIII^e siècle. De toute façon, l'hérésie, quelle qu'elle soit, n'a jamais touché

durablement la terre bretonne. Alors, « Catholiques et Bretons toujours » ? La vérité est plus complexe et amène à souligner, comme le fait également Amaury Chauou dans sa présentation de quatre évêques réformateurs bretons, la réussite du processus d'acculturation effectué par l'Église grâce à l'intégration des pratiques et croyances suspectes, investies d'une nouvelle et plus officielle sacralité. Ce qui permet à Jean-Christophe Cassard de revenir, en conclusion de son étude, à ce qui l'intéresse : la dénonciation des « druides dégénérés » (p. 142) plus ou moins dangereux, comparables aux néo-cathares du Midi occitan.

Largement dépassée, à Moissac, par les enjeux de pouvoir, la question de l'hérésie a pu ailleurs, et plus tard, être utilisée comme une arme politique. Dans l'affaire Hans Wem, étalée au grand jour – chose rare – de 1396 à 1404 et minutieusement décortiquée par Laurence Buchholzer, le Conseil de ville de Rothenbourg a tenté de régler ses comptes avec l'un de ses principaux notables, mais aussi et surtout avec son grand rival, l'évêque de Würzburg. Au cours de ce conflit, qui en rejoint d'autres au sein de l'espace germanique, l'accusation d'hérésie a pu être utilisée pour un assassinat politique parce que, à l'inverse, le comportement religieux était l'un des critères essentiels évalués pour l'exercice du pouvoir, dans une ville prétendant de plus en plus à l'autonomie religieuse face au contrôle de l'évêque.

Ce dernier personnage occupe une place importante dans notre volume, dont les liens étroits tissés entre pouvoir et religion constituent la seconde ligne de faite. L'évêque en est un chaînon majeur, mais non le seul : l'ordre du Temple, par exemple, est abordé dans deux études, celle de Philippe Josserand sur le sanctuaire marial castillan de Villasilga et, plus directement, celle d'Alain Demurger sur l'implantation templière à Auxerre ; en outre, l'unique incursion en Orient, menée par Vincent Puech, a pour objet la démarche de Michel VIII Paléologue, empereur en quête de légitimité qui utilisa la reconquête de la « Ville qui règne » pour se présenter en Nouveau Constantin et procéder à une véritable appropriation religieuse de la cité en août 1261. Indiscutablement, toutefois, s'intéresser à l'histoire de la ville médiévale en Occident, c'est de façon quasi incontournable étudier le pouvoir épiscopal et ses rapports avec l'élite laïque – ce n'est pas l'historien d'Albi, là encore, qui me contredira.

Geneviève Bühner-Thierry rapproche ainsi l'image de l'évêque – telle qu'elle a été constituée par les gardiens de la mémoire de la cité – dans la Germanie du X^e siècle avec l'action et le souvenir des prélats gaulois des IV^e-VI^e siècles, car pour présenter l'évêque comme une « relique vivante », défenseur de la ville agissant « par une action liturgique traditionnelle » (p. 40), les rédacteurs ont puisé dans le riche matériau des *Vitae* gauloises. L'étude de Florian Mazel sur le pays d'Apt aux XI^e et XII^e siècles montre l'exemple d'une étroite alliance entre l'Église et un lignage aristocratique, celui des Agoult-Simiane, qui contrôle le siège épiscopal et assied sa domination sur la région en favorisant la Réforme grégorienne. L'alliance a vite ses limites, atteintes dès le milieu du XII^e siècle dès lors que les Grégoriens s'opposent au rapport de force local favorable aux laïcs ; elle permet toutefois de souligner qu'il ne faut surestimer, pour la vieille noblesse provençale, ni son opposition à la réforme grégorienne – certaines familles l'ont soutenue –, ni son abandon des cités au profit de la chevalerie urbaine, dans cette période de mutations pour des villes occidentales dont les communautés d'habitants commencent en outre à se forger une identité.

Tandis que les études de Marilyn Nicoud et Philippe Jansen présentent chacune des communes en action, mais de manière totalement différente – l'une est une véritable mise au point sur les problèmes de santé publique dans les villes

d'Italie, l'autre analyse comment les forteresses d'Ancône et de Fermo sont devenues symboles de tyrannie aux yeux des habitants, qui les ont ensuite détruites –, plusieurs contributions s'intéressent davantage aux processus de construction identitaire. Dans le cas parisien examiné par Joseph Morsel, cette identité s'est forgée, sous Philippe Auguste et au XIII^e siècle, par rapport à des groupes et par rapport à l'espace. Des groupes ont en effet été écartés de la communauté, de façon « négative » comme les Juifs ou « positive » comme les gens d'école ; ces derniers sont d'ailleurs au centre des travaux de Nathalie Gorochov – sur les pratiques religieuses des étudiants – et, moins directement, d'Elsa Marmursztejn – sur la manière dont le monde du *studium* parisien a réussi à imprégner, dans le champ des représentations, l'image et le prestige d'une ville décrite comme nouvelle Athènes. L'espace, cependant, retient davantage l'attention de Joseph Morsel, pour qui Notre-Dame, en particulier, a été conçue par l'évêque Maurice de Sully comme un « pôle de référence communautaire urbain » contrebalançant la « multipolarisation ecclésiale » exigée désormais par l'encadrement pastoral (p. 376). C'est en Italie, on le sait, que l'identification de la communauté civique à son *Ecclesia* matrix a réellement eu lieu, mais aussi que l'appropriation mentale de la cathédrale par les habitants a été largement dépassée : « D'une certaine manière, c'est l'institution communale elle-même qui se construit en même temps que se bâtit la cathédrale », écrit Patrick Boucheron (p. 98) dans une stimulante étude sur la fabrique. Devenue institution de service public aux mains du pouvoir municipal, celle-ci apparaît en effet comme un véritable objet d'histoire totale permettant de mieux comprendre l'évolution politique et sociale de l'Italie tardomédiévale.

La participation de la cathédrale à la structuration de l'identité civique est donc assurément, dans des proportions variables, une constante de la ville épiscopale aux derniers siècles du Moyen Âge. Ce processus, par ailleurs également à l'œuvre autour de certaines grosses collégiales dans des cités qui ne sont pas siège d'évêché, est parallèle à la multiplication des institutions cléricales, qui constitue, écrit Jacques Chiffolleau, « l'un des traits majeurs, distinctifs, de la religion urbaine » (p. 235). Qu'on appelle son résultat « multipolarisation ecclésiale » ou « polycentrisme religieux », la transformation de la topographie ecclésiastique liée, en particulier, à l'arrivée des mendiants, fait qu'un choix est désormais possible pour le fidèle, et qu'à travers ce choix il peut, malgré l'écheveau de ses multiples attachements, exister comme individu. Parce qu'il n'y a pas d'histoire religieuse qui ne soit aussi sociale, l'historien se sait condamné à courir, souvent en vain, après cet atome d'individualité présent au cœur du geste religieux. Jean-Louis Gaulin l'approche sans nul doute en étudiant le cimetière dominicain de Bologne à la fin du XIII^e siècle : les nombreuses sépultures individuelles et réattributions de tombes « soulignent la réalité – mais aussi la précarité – de choix individuels indépendants des usages funéraires familiaux » (p. 298). L'analyse, par Boris Bove, des fondations d'anniversaires de familles échevinales parisiennes ou, par Philippe Hamon, du comportement religieux des grands officiers de finance, souligne davantage la prégnance du cadre familial mais aussi, corrélativement, du modèle nobiliaire... donc rural.

La famille, encore et toujours. Elle assure la perméabilité entre les sphères d'appartenance, préside à l'interpénétration des différents groupes et permet de démonter les mécanismes du fonctionnement social. Si, comme l'écrit Thierry Dutour dans une étude consacrée aux activités profanes des ecclésiastiques dijonnais, à travers les comportements individuels « se constituent et se concrétisent les identités collectives » (p. 82), c'est par l'analyse des lignages que l'on peut réelle-

ment cerner, échappant à la juxtaposition ou au simple inventaire, les dynamiques d'une société urbaine médiévale. La famille, encore et toujours : voilà qui plaira, en pays d'Ovalic.

Ludovic VIALLET.

Marie-Pierre Baudry, *Les fortifications des Plantagenêts en Poitou, 1154-1242*, Paris, CTHS, 2001, Mémoires de la section d'archéologie et d'histoire de l'art, 11, 382 p., cartes, photos et docs graphiques.

Marie-Pierre Baudry (sous la dir. de), *Les fortifications dans les domaines Plantagenêt, XII^e-XIV^e siècle*, Poitiers, 2001, CESC, Actes du Colloque international tenu à Poitiers en 1994, 138 p., cartes et planches, 16 textes et notices.

Le premier ouvrage est organisé en trois parties. Il est clair, particulièrement bien présenté, et toujours suffisamment justifié, ce qui en fait un très bon outil de travail. La première partie se présente sous la forme d'une vaste synthèse équilibrant les documentations historiques et archéologiques. La seconde propose une douzaine de solides monographies, tandis que la troisième donne un premier inventaire des châteaux du Poitou.

Bien qu'aucune précision ne soit donnée, ce travail est issu d'une thèse Nouveau Régime. Comme il se doit, les premiers chapitres sont consacrés à la définition du sujet et l'auteur montre une certaine aisance à dominer les réalités abordées. Ainsi, le cadre historique (1154-1242) apparaît parfaitement justifié et maîtrisé, pour traiter de l'œuvre de chacun des souverains et comtes, faisant face à une aristocratie frondeuse. Le cadre géographique couvre l'espace délimité par les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée, et compte des extensions dans l'Indre. En dépit de l'énormité de la tâche, l'auteur entreprend l'analyse précise d'une douzaine de chantiers royaux, tout en établissant des liens avec une centaine de sites fortifiés inventoriés.

Dans un premier temps, l'auteur signale plusieurs difficultés, parmi lesquelles la datation des édifices, et replace ses travaux dans le cadre du paysage de la recherche. À ce propos, il discute les terminologies admises, en revenant notamment sur le concept d'*architecture* militaire, pour lui préférer celui de *fortification*. Cependant, Marie-Pierre Baudry fait également état d'une nécessité d'en rester à l'étude des seules fortifications, sous peine de tomber dans une forme de « démilitarisation » du château (p. 13). Sur ce point, nous ne pouvons évidemment suivre l'auteur, mais cela ne retire rien de l'intérêt porté à l'ouvrage. Celui-ci aborde la question des limites des comtés et des châtelainies, puis souligne la place des révoltes des nobles, celle des enceintes urbaines et de la bourgeoisie, ou encore les menaces aux marges septentrionales. Dans ce cadre, les réalisations des Plantagenêts sont envisagées comme des réponses défensives opposées à la progression de Philippe Auguste en Anjou, Normandie, puis en Poitou. À ce propos, les cartes publiées (p. 35) montrent que l'enchevêtrement des mouvances, entre Plantagenêts et Capétiens, est total entre 1206 et 1227.

L'étude archéologique débute par la question du *déplacement du château vers la rivière*, au début du XIII^e siècle. Si l'idée est intéressante, elle n'est envisagée que sous le seul aspect d'un choix stratégique (p. 46), afin de prendre le contrôle des ponts,

gués et routes. Aucune autre explication possible n'est explorée. L'auteur prévient le lecteur en assurant qu'il *n'est pas dans notre propos de reconnaître ici tous les éléments qui ont pu conditionner la création d'un château [...]* (p. 46). Néanmoins, le seul critère militaire paraît bien faible au regard d'autres lectures : un site castral correspondant à la mise en place de la châtellesie (XI^e-XII^e siècles), un site castral déplacé visant à contrôler les lieux de peuplement, les moyens économiques et de communication.

Paradoxalement, tout en valorisant une explication militaire, l'auteur reconnaît pourtant que le nouveau site peut être *moins escarpé*, ou *sous le commandement des hauteurs environnantes* (p. 47). Sur cet aspect, l'auteur s'interdit d'envisager de la contradiction et limite presque toujours ses références bibliographiques aux seuls titres proches de ses préoccupations immédiates : une architecture rationalisée. De ce point de vue, les analyses produites sont efficacement conduites grâce à des approches typologiques et descriptives, ainsi qu'au soin apporté à la terminologie utilisée. Sans reprendre la totalité des sujets traités, l'auteur traite du plan circulaire choisi pour la tour-porte, de la place du donjon de plan circulaire, ou des constructions en bois. Plusieurs aspects intéressent la construction elle-même, comme les mortiers, les joints, ou encore les appareillages. À ce propos, la pierre de taille – et semble-t-il aussi la marque de tâcheron – est systématiquement associée aux entreprises royales (p. 72). Son usage réservé montre que la présence des ouvriers qualifiés participe au renchérissement des chantiers royaux, ce que l'auteur n'envisage pas. De même, l'utilisation des moellons pour les autres fortifications suppose de considérer la place de la corvée et celle du maçon. Ce dernier exemple montre combien l'auteur a ouvert de voies, tout en s'interdisant trop souvent de les parcourir. Ainsi, à propos de la *gaine à archères* (p. 89), le rapport n'est pas fait avec le problème du *passage épais ou passage normand*, ce qui pouvait pourtant rendre bien des services. Ce simple fait permettait notamment de plus isoler les architectures, en établissant des passerelles entre les réalisations civiles, castrales et religieuses. Qu'en est-il, en effet, de ces passages devenant gaine militaire ici, et véritables triforiums là ? Comment ne pas considérer le cas du plan en amande qui est utilisé conjointement pour les tours et les modénatures de nervures ? Enfin, comment ne pas voir les liens entre les chantiers religieux et seigneuriaux à considérer les contreforts du donjon de Loches (colonne engagée sur dossieret), ou celui de Talmont (une tour-porche du XI^e siècle !) ?

De cet examen, il sera aisé de comprendre combien l'auteur peine à se dégager d'une historiographie classique, à qui elle accorde de multiples gages de fidélité dans le texte et en notes. En dépit de cela, de nombreux signes témoignent d'une étude se dégageant peu à peu des ornières habituelles. L'auteur s'attache alors à produire d'intéressants chapitres sur le coût de la construction (chantiers royaux), des garnisons et de l'approvisionnement, sur le fief-rente, ou encore sur la place des officiers royaux. D'autres réflexions existent à propos des archères (p. 92) permettant une remise en cause des approches *évolutionnistes*. Toutefois, Marie-Pierre Baudry ne propose pas de véritable explication au fait que des moyens de défense très différents coexistent. Au travers des questions de la tour pleine ou de celle dotée d'archères, c'est le concept même de « fortification » qui doit être interrogé. Lorsque Philippe Auguste entreprend ses conquêtes, ses tours ne possèdent que des fentes de tir courtes, peu ébrasées et peu nombreuses. À l'inverse, les souverains Plantagenêts travaillent à des formules savantes (plans, gaines, archères à étriers et plongée), alors même que leur politique, essentiellement défensive, se révèle tenue en échec.

Ces quelques réserves étant soulignées, la seconde partie « monographie » révèle une très bonne connaissance du terrain, ainsi que le grand soin avec lequel l'auteur a su mener ses analyses architecturales complexes, bien étayées par des

documentations graphiques, photographiques et historiques convaincantes. La troisième partie « inventaire des châteaux du Poitou » souligne combien les études globales menées sur de vastes territoires sont nécessaires et donnent des résultats. Les courtes monographies sont accompagnées des principales références bibliographiques et apportent les éléments archéologiques intéressants les principaux développements.

En conclusion, cet ouvrage de référence donne d'importants repères aux archéologues et chercheurs travaillant aux réalisations seigneuriales, ainsi qu'aux relations entre Capétiens et Plantagenêts. Il faut maintenant souhaiter que Marie-Pierre Baudry élargisse ses champs d'investigation par de nouvelles recherches, lui permettant d'échapper à des problématiques encore trop corsetées. Cela lui permettra de compléter sa bibliographie en travaillant à des thèses et travaux écartés (F. J. Furnot, J.-L. Boudartchouk, B. Phalip, D. Baudreu, B. Cursente, P.-Y. Laffont...), aux enquêtes dirigées par Michel Bur (sites fortifiés et maisons-fortes), aux questions essentielles de l'enchantement, des espaces d'asiles fortifiés ou non (cimetières, église), ou encore de la coseigneurie (plusieurs fortifications sur un site unique).

Le deuxième ouvrage, qui rassemble les actes d'un colloque, montre que face à l'architecture *philippienne* des ingénieurs militaires capétiens, il existe une identité propre aux espaces contrôlés par les Plantagenêts (pays d'Ouest, Normandie, Angleterre, Irlande). Toutefois, l'unité architecturale y apparaît moins poussée, du fait notamment de l'absence de volonté normalisatrice. Différents éléments de réponse sont apportés par des historiens, et archéologues, aux problèmes posés par les fortifications urbaines (Poitiers, Niort, Harfleur) ou castrales (Irlande, Château-Gaillard, Coudray-Salbart, Châluçet) : construction, approvisionnement, renforcement des défenses, volontés ostentatoires, efficacité réelle (?). Les documentations concernent particulièrement la période 1160-1240.

Bruno PHALIP.

Martin Aurell (dir.), *La cour Plantagenêt (1154-1204)*, Actes du Colloque tenu à Thouars du 30 avril au 2 mai 1999, Poitiers, Centre d'études supérieures et de civilisation médiévale, 2000, 364 p. + 16 planches (coll. « Civilisation médiévale », VIII).

Renouant avec les ancêtres fondateurs que furent les colloques de Fontevraud, le CESC de Poitiers a organisé en mai 1999 une table ronde internationale sur la cour Plantagenêt réunissant spécialistes français, britanniques, américains et allemands. Avec une célérité de bon aloi, c'est dans la belle collection cousine des *Cahiers de civilisation médiévale*, sous la houlette de Martin Aurell, qu'en ont été publiés les actes. Agrément et qualité de publication sont indéniablement au rendez-vous, procurant un incontestable confort de lecture, que les planches en fin de volume viennent renforcer. Saluons la performance de ce qui s'annonce comme la première d'une série de publications d'actes touchant au monde Plantagenêt. Ce champ de recherches est en effet l'objet des investigations d'une équipe dirigée au sein d'un GDR par Martin Aurell.

Avec tout ce qui a pu être écrit sur les Plantagenêts ces vingt dernières années, il pouvait paraître risqué de faire appel à des contributions sur un tel sujet, quand bien même le 800^e anniversaire de la mort du Cœur de Lion fût une excellente

occasion. Pourtant, le présent volume livre quantité de réévaluations quant aux trois souverains étudiés (sans oublier Aliénor d'Aquitaine). Surtout, il nourrit une intense réflexion sur le phénomène curial, à une époque où, comme le souligne Philippe Contamine dans son rapport conclusif, « avec les Plantagenêt, le phénomène curial apparaît mieux affirmé parce que mieux documenté, mieux documenté parce que mieux affirmé » (p. 358). La comparaison avec les autres cours du second XII^e siècle prend alors tout son sens.

La richesse du volume tient principalement au croisement de quatre approches dépassant le cadre habituel des publications consacrées au sujet : l'anthropologie, la prosopographie, la lexicométrie et l'histoire de l'architecture, castellologie en tête.

Par la prosopographie, Ralph V. Turner dresse les contours sociologiquement différenciés des *familiae* d'Henri le Jeune Roi et de Richard Cœur de Lion. La permanence d'un réel pouvoir politique d'Aliénor d'Aquitaine dans son duché est soulignée à la lumière des chartes par Marie Hivergneaux. Ivan Cloutas révèle les difficultés soulevées par la constitution du douaire de Bérengère de Navarre au sein de la famille royale. Nicholas Vincent réévalue à la baisse la présence des Poitevins dans l'entourage d'Henri II, ainsi que la force des liens entre Aquitaine, Poitou et espace Plantagenêt. Les chartes poitevines et aquitaines de Richard Cœur de Lion permettent en outre à Frédérique Chauvenet une approche de l'entourage royal, complétée dans sa composante normande à un double niveau, haute aristocratie (traditionnellement bien représentée) d'un côté, *curiales* de basse extraction (de plus en plus nombreux) de l'autre (Maïté Billoré).

Si l'on quitte le terrain des réseaux de parenté et de service pour celui de la circulation des idées à la cour Plantagenêt, la force de ce foyer intellectuel apparaît aussi nettement. Une étude quasi prosopographique de John Gillingham souligne le caractère diffus de la propagande mise en œuvre par sept chroniqueurs proches de Richard Cœur de Lion, sans que l'on puisse déjà parler d'histoire officielle. L'analyse lexicométrique du vocabulaire du *Policraticus* de Jean de Salisbury, menée par Jean-Philippe Genet grâce au logiciel « Hyperbase », révèle une approche complexe et nuancée du vaste problème des relations de l'Église et de l'État royal, bien moins issue de la scolastique que de l'héritage de l'Antiquité latine et du droit romain. La vie à la cour d'Henri II, assimilée par Jean de Salisbury et quelques autres écrivains polygraphes à un enfer, alimente sous la plume d'Egbert Türk une comparaison avec le *Cortegiano* de Castiglione, qui donne au courtisan une raison sociale d'une tout autre tradition, en rupture complète avec le legs des intellectuels de la cour Plantagenêt.

Après la culture politique se pose la question de l'existence d'un art politique et d'une vie religieuse mêlant piété et politique à la cour Plantagenêt. Claude Andrault-Schmitt démontre à partir des exemples de Saint-Yrieix, Grandmont et du Pin que mécénat architectural et « style angevin » ne se confondent pas, le mécénat à la cour Plantagenêt correspondant souvent à des attendus plus subtils qu'un simple art de commande. Les finalités politiques, selon Edina Bozoky, sont bien plus univoques dans les différents cultes de reliques orchestrés par les Plantagenêts.

La cour Plantagenêt s'identifie enfin physiquement à des résidences et des ouvrages fortifiés qui sont aujourd'hui de mieux en mieux connus. En témoigne une étude de Marie-Pierre Baudry sur les fortifications de la très stratégique place forte de Thouars. Le château de Chinon, sous l'œil observateur de Stéphane Rocheteau, révèle aussi des innovations à l'échelle des possessions continentales des Plantagenêts.

Cette table ronde a tenu toutes ses promesses. Certes on aurait pu souhaiter,

dans un tel volume, une approche de ce qui faisait aussi la spécificité de la vie à la cour Plantagenêt : la *curialitas*, cet aspect de formalisme curial et de raffinement des mœurs, mentionné par Martin Aurell dans son rapport introductif (p. 42-44). Les *habitus* de la cour Plantagenêt prolongent souvent une captation de l'idéologie et de la littérature courtoises visible sous d'autres formes – l'intérêt pour la Matière de Bretagne et le cycle arthurien est là pour le prouver. Mais l'essentiel est bien sûr ailleurs, et la moisson, déjà excellente, marque un renouveau certain des études sur les Plantagenêts.

Amaury CHAUOU.

Martin Aurell (dir.), *Noblesses de l'espace Plantagenêt (1154-1224)*, Table ronde tenue à Poitiers le 13 mai 2000, Poitiers, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, 2001, 216 p.

La table ronde organisée à l'Université de Poitiers s'inscrit explicitement dans le prolongement du Colloque de Thouars (mai 1999) consacré à la « cour Plantagenêt (1154-1204) ». Sept communications se répartissent en deux sous-ensembles intitulés respectivement « le centre : cour et culture politique » et « la périphérie : pouvoir local et conflit aristocratique », l'une d'entre elles étant cependant nettement en dehors des bornes chronologiques de la rencontre. Le tout est solidement encadré par une introduction nourrie (un bon quart de l'ouvrage) due à Martin Aurell et par la conclusion de Nicholas Vincent. Le titre manifeste sans ambiguïté la volonté de prendre en compte la diversité des nobles tant d'un point de vue géographique que social. Cette diversité est un des critères d'observation de leur comportement vis-à-vis du monarque – révolte et/ou collaboration docile – et elle constitue un thème récurrent à plusieurs exposés.

Dans son rapport introductif consacré à l'examen des relations entre la noblesse et la royauté, M. Aurell fait le point de travaux bibliographiques récents ou plus anciens. Après avoir rappelé la grande diversité de ce très vaste espace, il met en valeur les tentatives plus ou moins heureuses des officiers royaux pour renforcer la domination de leur maître sur l'aristocratie locale. Si les progrès de la bureaucratie royale en Angleterre avaient pour fonction d'exiger le service militaire de quarante jours ou le versement de l'écuage, ils avaient également un but répressif : certaines listes contenaient les noms de tous les barons ayant participé à la révolte de 1173-1174. C'est que le pouvoir royal qui se renforce à la fin du XII^e siècle rejette, ou du moins tente-t-il de le faire, toute forme spontanée ou arbitraire de violence nobiliaire, ce qui heurte les pratiques de l'aristocratie.

M. Aurell propose d'analyser ces révoltes, leur déniait tout caractère structurel : il préfère réfléchir en termes de qualité humaine du rapport entre le seigneur et le vassal et délaisser le schéma opposant public et privé. En effet, à une époque où une renaissance du pouvoir central voit le jour, le problème de l'usage respectif de la violence par le roi et par l'aristocratie s'avère plus complexe. Peut-on attribuer à la seule guerre exercée par le roi le qualificatif de guerre publique ? Les clauses consécutives au traité de Louviers (1196) passé entre Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste utilisent l'expression *guerra publica* pour désigner les hostilités entre les deux rois. M. Aurell suppose qu'il s'agit là d'une des occurrences les plus précoces : elle favorise explicitement une assimilation entre les activités militaires et leur contrôle par l'État.

Réfutant des « grilles de lecture cartésiennes », l'auteur dresse la liste des causes possibles des révoltes nobiliaires tout en soulignant la difficulté de « percer la conscience de ces guerriers aristocratiques, [de] sonder leurs cœurs et leurs reins pour comprendre plus précisément les raisons de leurs choix politiques ». Si M. Aurell veut par là mettre en valeur les limites de modèles d'interprétation trop géométriques et contester leur capacité opérationnelle (rendre intelligible le passé), on ne pourra qu'être d'accord, mais à condition de rappeler qu'un modèle n'est qu'un outil pour appréhender la complexité du réel. Et de dire qu'un modèle vaut mieux que son absence, le tout étant de ne pas réifier les concepts qu'il permet d'élaborer. C'est souvent là, en réalité, qu'est le travers. Cependant, M. Aurell a raison de souligner, entre autres, la notion de trahison dont la vision n'était pas la même chez le roi qui devait faire face aux révoltes que chez les insurgés. Ceux-ci baignaient dans une culture où la rébellion n'apparaissait pas nécessairement sous un jour péjoratif et on n'a pas vraiment l'impression que la conscience aristocratique ait été beaucoup troublée par la trahison envers le monarque. Signalons aussi au passage, à propos de « guerre publique », qu'une telle mention (*bellum publicum*) se trouve bien avant la fin du XII^e siècle, dans une notice de l'abbaye Saint-Vincent du Mans, datée du 8 mars 1071 (n^o 312), où elle se rapporte à l'important seigneur de Château-du-Loir. Elle rappelle les devoirs des hommes d'un prieuré abbatial à défendre la terre de la châtelainie contre ses ennemis. On voit que la mention a d'abord pour fonction de légitimer la puissance châtelaine, à son apogée dans la seconde moitié du XI^e siècle, comme un bon siècle plus tard elle légitime celle des rois qui dévalorisent et condamnent ainsi les guerres dont certains nobles prenaient l'initiative.

Gouverner les nobles passait par un travail conscient de propagande : la manipulation de la mémoire historique au profit de la dynastie Plantagenêt fait l'objet de la communication d'Amaury Chauou plus spécifiquement consacrée au mythe d'Arthur. L'auteur signale la complexité des représentations associées à la royauté arthurienne, et notamment la tension qui s'exerçait entre deux courants idéologiques, l'un fondé sur une figure royale transcendante, extérieure en quelque sorte à la société féodale. Elle est exprimée par Jean de Salisbury et Étienne de Sortèges. L'autre est celui du roi-chevalier, représentant le plus éminent d'une communauté guerrière dont il garantit la richesse. Mais l'auteur relève aussi que la place du roi Arthur à la Table ronde, instituée par Wace dans le roman de Brut, est ambiguë. Le roi n'y siège pas à égalité avec les chevaliers (contrairement à la thèse d'E. Köhler) mais sur un trône spécifique d'où il domine toute la salle et d'où il peut ordonner lui-même la préséance qui doit être respectée entre les chevaliers (M. Aurell). S'interrogeant pour finir sur l'efficacité de ces manipulations, A. Chauou signale que ce n'était peut-être pas tant Henri II qui a pu être reconnu comme un des siens par la chevalerie et assimilé à l'idéal arthurien (comme E. Köhler et G. Duby ont eu tendance à le penser) que Richard Cœur de Lion et plus encore Henri le Jeune.

La spiritualité des élites constitue l'objet de la communication de Guillaume Gicquel : il étudie l'influence des clercs satiristes dans ce domaine en estimant que, pour la première fois, une spiritualité hors du cloître est prise en compte. Pour une période plus tardive (sous le règne d'Édouard I^{er}, entre 1272 et 1307), Frédérique Lachaud pose le problème de la définition d'une cour, dans la mesure où le roi et son entourage vivaient une grande partie de l'année de manière itinérante. Or, aux yeux des chroniqueurs attentifs à la structure de la cour, aux déplacements du roi et de son entourage, au rassemblement des magnats autour de sa personne lors

des occasions exceptionnelles, elle constitue bien une entité à part dans la vision qu'ils ont de l'organisation des pouvoirs dans le royaume.

Des communications de la seconde partie du volume consacrées aux relations entre les aristocraties régionales et la monarchie, celle de Daniel Power examine ces relations, à travers l'exemple du traité de Louviers, sous deux approches originales. D'une part, alors que les guerres angevino-capétiennes sont traditionnellement analysées du point de vue des rois, il rappelle que la plupart des châteaux disputés n'appartenaient pas aux domaines royaux. Aussi ne faut-il pas interpréter les six traités passés entre les Plantagenêt et Philippe Auguste entre 1191 et 1200 uniquement en termes de bilan : les pactes révèlent aussi des ambitions aristocratiques. Daniel Power remarque à ce sujet la capacité du roi de France de traiter directement avec l'aristocratie normande. D'autre part, l'auteur cherche à examiner les liens qu'entretenaient les aristocrates à travers la frontière normande et à voir comment le roi de France a su exploiter cette situation : il parvenait de cette manière à avoir une véritable influence en plein espace anglo-normand. Pour l'espace aquitain, Jean-Philippe Collet étudie le combat politique des Plantagenêt à travers l'exemple des vicomtes de Thouars, après avoir rappelé le particularisme de leur coutume successorale (au bénéfice de l'aîné puis successivement à ses frères cadets).

Deux communications sont consacrées à la Bretagne sous les Plantagenêt et à la spécificité de leur mode de gouvernement par rapport à celui de l'espace anglo-normand. Michel Brand'honneur étudie les rapports entre les seigneurs de Bretagne et Henri II en analysant les différences de comportement de quelques lignages châtelains qu'il met en relation avec les restructurations territoriales. Judith Everard, pour sa part, montre que nombre des grands seigneurs bretons ayant participé à des révoltes étaient possessionnés en Angleterre. Du point de vue du roi, les domaines anglais pouvaient être utilisés comme menace potentielle pour agir sur les seigneurs bretons. D'ailleurs Henri II, parce qu'il avait besoin de contrôler la Bretagne, a mené une politique délibérée de dons de terres en Angleterre et en Normandie en faveur de ces seigneurs, de même qu'il a cherché à entretenir la loyauté à son égard, non sans efficacité, par une politique d'alliances matrimoniales.

Dans la conclusion, Nicholas Vincent se livre à une comparaison sur le devenir de la documentation de part et d'autre de la Manche. Il y a actuellement en Angleterre un courant régulier d'édition de cartulaires et d'autres documents sans équivalent en France, même si en général ces publications n'atteignent pas le haut niveau des meilleures éditions françaises. Mais une autre différence tient à ce que la documentation anglaise du XII^e siècle ayant été autrement mieux préservée qu'en France, où la plus grande partie a péri, les précisions concernant l'aristocratie moyenne et inférieure sont à faire pâlir d'envie les chercheurs des régions françaises : on peut en effet y suivre les familles sur plusieurs générations sans interruption et connaître le détail de leurs possessions foncières et de leurs droits. Pour terminer, l'auteur annonce une prochaine rencontre de ce type qu'il souhaiterait voir se dérouler en Angleterre, dans un milieu roboratif en documents de toutes sortes ; on ne peut en tout cas que souhaiter sa tenue.

Bruno LEMESLE.

Ordines coronationis Franciaë. Texts and Ordines for the Coronation of Frankish and French Kings and Queens in the Middle Ages, vol. 2, éd. Richard A. Jackson, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2000, XII-436 p.

Jacques Le Goff, Éric Palazzo, Jean-Claude Bonne, Marie-Noëlle Colette, *Le sacre royal à l'époque de Saint Louis*, Paris, Gallimard, 2001, 3338 p., ill.

Au cœur de l'histoire politique médiévale en tant qu'objet d'étude idéologique et anthropologique, le sacre des rois donne périodiquement lieu depuis le colloque de Reims de 1970, à des publications importantes concernant une cérémonie dont la richesse de sens donne une inépuisable matière à recherches. Deux volumes récemment parus illustrent cette fécondité. L'un offre au lecteur le matériau brut, c'est-à-dire les *ordines* ; textes liturgiques servant à la promotion dans la sphère du sacre d'un personnage et indiquant ce qu'il faut dire ; l'autre comprend, outre l'édition bilingue d'un *ordo* particulier, celui dit de saint Louis, les études d'éminents spécialistes qui mènent l'analyse de la cérémonie sacrale à partir d'un manuscrit enluminé (le fr. 1246 de la BNF) où les images, quinze miniatures superbement reproduites, tiennent une place exceptionnelle.

Le premier ouvrage est le fruit du travail tenace de R. Jackson, auteur d'une multitude d'études sur les sacres, dont le *Vivat rex* de 1984, et collecteur-éditeur des *ordines* depuis les origines jusqu'à la fin du Moyen Âge. En 1995, R. J. avait fait paraître un premier volume comportant une vingtaine de textes se rapportant aux sacres antérieurs à 1200 dans les royautes occidentales, principalement franques. Avec ce second volume, il concentre son intérêt sur les huit *ordines* concernant uniquement la monarchie française des trois derniers siècles médiévaux (1230-1484). Après une courte introduction rappelant les principes d'édition, chaque *ordo* est publié, doté d'une présentation détaillée, comportant en particulier la liste des manuscrits et éditions existant ou ayant existé, leurs *stemma*, variantes et sources ainsi qu'un bref commentaire historique indiquant le moment de composition et les usages de chacun des textes. L'érudition employée laisse ébahi. Le premier des textes est l'*ordo* de 1230. Il marque une profonde inflexion par rapport aux textes précédents car y apparaissent la sainte ampoule, les pairs de Francs et le serment d'extirpation de l'hérésie. Dès lors, l'*ordo* du sacre des rois de France échappe au genre des textes purement liturgiques et exprime la spécificité monarchique française désormais dégagée du lot commun des royautes sacrées investies selon des formules standard. Une version du texte en langue vulgaire est mise au point vers 1300 dans les milieux du pouvoir et elle figure dans des registres de la chambre des comptes. On quitte donc bien la sphère ecclésiastique jusqu'ici seule pourvoyeuse de ce genre d'écrit. Cet *ordo* de 1230 est publié en appendice du second livre ici recensé, mais d'après une édition plus ancienne que celle de R. J.

L'*ordo* suivant est celui qui fait tout l'objet de l'autre livre. Ni relation d'un sacre passé, ni programme pour un sacre futur, ce texte est étranger à tout pontifical. Il s'agit plutôt d'un livre de couronnement à la dimension mémoriale marquée. Au moyen d'un commentaire méticuleux du document où sont reprises les grandes idées développées en divers travaux, Jacques Le Goff dégage très clairement, à la lumière de l'anthropologie politique, la structure et le contenu idéologique du texte qui, au-delà du rite de passage qu'est le sacre, illustre une idéologie royale tenant alors l'équilibre entre le prince et l'Église tout en affirmant la supé-

riorité de la royauté française liée directement au Ciel. Irréfragable connaisseur du règne de saint Louis, l'auteur propose une datation postérieure à celle retenue par R. J. (1254) et pleinement convaincante. Il situe la production de l'*ordo* vers 1260, dans le contexte de la réforme générale du royaume que doit régir une royauté chrétienne fondée sur des textes bien établis et appuyée sur de grands ancêtres. *Ordines* (pluriel justifié par l'existence d'un autre texte datant de la fin du règne de saint Louis), ordonnances et réordonnement des tombes de Saint-Denis sont les facettes d'une même volonté idéologique, celle du souverain lui-même. L'étude d'E. Palazzo sur la liturgie du sacre comporte une fine analyse du titre et du genre du texte et marque notamment les relations entre l'*ordo*, le pontifical romano-germanique et d'autres traditions. Il souligne les implications de la gestuelle déployée ainsi que le sens de son inscription dans l'espace rémois. On peut toutefois regretter des redondances avec l'étude qui précède – la liturgie étant puissamment porteuse d'idéologie – et s'étonner de la longueur de certains passages qui recopient le texte commenté alors que celui-ci se trouve en fin de volume dûment traduit par M. Goulet. J.-Cl. Bonne s'attache ensuite, dans une longue et riche étude de 135 pages, probablement la plus instructive du volume, aux images du manuscrit en question, replacées dans la tradition antérieure et postérieure de l'iconographie sacrale (sculpture et vitraux compris) que l'auteur traite en détail et en images depuis les temps carolingiens, avec rigueur et exhaustivité. Les miniatures, conformes aux transformations de l'enluminure parisienne des années 1240-1270, sont minutieusement décortiquées et magistralement interprétées comme répondant à un programme idéologique bien déterminé : valoriser au maximum l'ordination royale que les verrières de la Sainte-Chapelle ou le manuscrit des *Chroniques de France* commandité par Louis IX et remis à son fils en 1274 représentent aussi à profusion. Loin de se limiter à des commentaires formels, esthétiques ou techniques, il montre l'articulation étroite entre le signifiant visuel et le signifié. Ainsi la prédominance d'images horizontales sur les images verticales qui permettaient de représenter l'intervention directe du Très-Haut dans les sacres répond à la volonté de faire du sacre une affaire terrestre – on dira politique – aux acteurs humains dont la principale figure est le roi, baignant dans une lumière uniforme qui exclut un éclairage d'origine supra-humaine. La richesse iconographique autant que son contenu confèrent au manuscrit le même caractère sacré qu'aux précieux volumes bibliques ou liturgiques des monastères. Il est possible que le roi ait voulu agréger un tel trésor à sa bibliothèque ou le destiner à son fils que J.-Cl. Bonne, en avance de près d'un siècle, appelle malencontreusement le dauphin (203), seule fausse note à un travail passionnant. De notes, il est question dans la contribution de M.-N. Colette sur le chant dans l'*ordo* du sacre. Avant de s'arrêter sur la notation musicale, l'auteur fournit d'utiles indications sur la chapelle royale et sur les divers degrés de la modulation des textes à dire ou à chanter. La place de la musique est forcément essentielle lors d'une cérémonie qui assimile le monarque au roi-musicien David. M. Goulet se livre enfin à quelques considérations sur le ou plutôt les latins de l'*ordo* qui juxtapose langue intemporelle (céleste) de la liturgie et langue « séculière » des didascalies.

La suite du recueil de R. J. édite le dernier *ordo* capétien, produit peu avant 1270 et demeuré en usage jusqu'au sacre de Jean II. Il demeure une source primordiale d'inspiration des textes régissant le sacre au XV^e siècle. Une copie en était disponible à la cathédrale de Reims sous le nom de *Livre bleu*. Deux traductions françaises en furent exécutées vers 1350 puis vers 1560, à l'initiative de Jean du Tillet persuadé, pour d'obscuras raisons, d'avoir affaire à un *ordo* utilisé pour le sacre de Philippe Auguste en 1179. Puis R. J. passe à l'*ordo* de Charles V, qui supervisa per-

sonnellement sa production (y compris son abondante illustration) et l'intégra à sa bibliothèque. Le traité de Jean Golein montre la place que tenait alors la cérémonie sacrale dans l'idéologie de la royauté Valois. D'une longueur encore jamais atteinte, cet *ordo* riche de 19 nouvelles formules prend tout son relief dans la conjoncture du conflit franco-anglais. Le serment d'inaliénabilité des biens de la Couronne est lié à celui-ci. On note aussi une formule reprise du couronnement impérial, une autre censée favoriser la fécondité de la reine. Le texte servit à la cérémonie du 19 mai 1364 et sans doute au sacre de Charles VI. En 1429, Charles VII ne put en disposer en raison des troubles du royaume, d'où son recours au vieil *ordo* capétien, mais en 1461, et surtout 1484, l'*ordo* du sage roi conservé en particulier dans le *Livre rouge* de la cathédrale de Reims constitua l'ossature des *ordines* et en 1511 en fut donnée une impression, la première d'un texte de ce genre. Signe de son importance certes, mais aussi des liens spéciaux que le Père du Peuple entretenait avec la mémoire du roi dont il descendait. L'*ordo* dit de Louis XI, mixage des deux *ordines* précédents, a été transmis par le procureur-syndic de l'échevinage de Reims Jean Foulquart qui le copia en 1478. Il est en français pour ce qui concerne la didascalie. Enfin, l'*ordo* de 1484 présente des particularités. Description du sacre de Charles VIII dont l'entrée solennelle est relatée longuement, il devait constituer la référence pour les sacres ultérieurs. Sans doute est-il l'œuvre d'un doyen du chapitre cathédral qui a inséré deux formules nouvelles liées à l'Église rémoise.

Désormais, les historiens possèdent donc un recueil répondant aux normes scientifiques les plus exigeantes pour mieux appréhender les sacres. Muni de plusieurs index dont l'un de citations bibliques contenues dans les *ordines* pourvu de reproductions de feuillets de manuscrits d'*ordines* depuis le haut Moyen Âge (la date des manuscrits n'est hélas pas rappelée), cet ouvrage devrait constituer un instrument de travail et un outil de référence de premier ordre. Quant à l'*ordo* particulier de saint Louis, c'est un superbe commentaire de document textuel et iconographique qui en est tiré. Il appelle le même travail pour l'*ordo* de Charles V. Les deux publications mettent en pleine lumière le roi sacré. Dans sa proximité apparaît assez souvent la reine. Sans sacrifier à la mode du temps, mais dans l'élan d'une historiographie en plein essor, on peut souhaiter que soient consacrés des travaux aussi systématiques à son sacre, fût-il accompli sur un mode mineur, à l'huile ordinaire.

Franck COLLARD.

Isabelle Backouche, *La trace du fleuve. La Seine et Paris (1750-1850)*, Paris, Éd. EHESS, 2000, 430 p.

Au fil de l'eau et au cours d'un siècle, ce livre (version largement remaniée d'une thèse d'histoire dirigée par Bernard Lepetit) retrace les transformations de la Seine et de son rôle dans la vie urbaine de Paris.

Isabelle Backouche nous invite dans un premier temps à lire, à travers les espaces croisés du fleuve et de la ville, la relation dialectique qu'ils ont tissée depuis des siècles. De même qu'elle irrigue l'ensemble du tissu urbain, la Seine y introduit des discontinuités spatiales qui partagent Paris en deux rives bien distinctes, opposent l'amont et l'aval, et désignent des points de contact privilégiés avec la ville autour des ponts, des ports, des quais. En jouant de ces différentes échelles, l'auteur décline les formes multiples par lesquelles la population parisienne investissait et

s'appropriait le fleuve. On y découvre la présence du fleuve dans la capitale, qui façonne la vie matérielle des Parisiens autant qu'il participe à la construction de l'identité urbaine. Axe essentiel à l'approvisionnement de la cité, la Seine, plus généralement, offre un espace de consommation pour la société parisienne qui s'y retrouve pour boire, se laver et se distraire. Elle était aussi un lieu de travail pour des métiers qui vivaient sur le fleuve et de ses ressources. Saturés d'usages concurrents à réguler, le fleuve et ses berges fondaient par ailleurs la légitimité du pouvoir municipal, le prévôt des marchands détenant la juridiction exclusive sur la Seine.

L'auteur s'attache ensuite à montrer comment l'espace du fleuve, ses usages et ses représentations se modifient insensiblement dans les dernières décennies du XVIII^e siècle. La municipalité s'engage alors dans une politique de grands travaux qui vise à dégager la Seine pour laisser la priorité à la navigation et viabiliser ses abords. La pression des impératifs de circulation, liés à l'augmentation des hommes et des besoins, commande cette mutation de l'espace fluvial dans la ville. À ces considérations économiques s'ajoutent des préoccupations hygiénistes, qui nécessitent d'ouvrir sur l'eau la ville jugée de plus en plus malsaine et de refouler en périphérie les activités polluantes. Cet urbanisme, qui s'inspire de projets esthétiques élaborés entre 1758 et 1769, appréhende pour la première fois le fleuve comme un espace cohérent intégré dans la ville. Une telle volonté d'aménager et de rationaliser l'espace fluvial dut cependant composer avec la pesanteur des usages et les résistances des riverains.

Néanmoins dans la première moitié du XIX^e siècle, les liens entre Paris et la Seine se distendent inexorablement, consacrant le triomphe de la navigation sur les autres usages installés jadis sur le fleuve. Alors même que la construction de ponts renforçait l'intégration du fleuve dans la ville, une ligne de quais destinée à maîtriser les caprices de la Seine la coupait de celle-ci. Ce processus tient toutefois pour l'essentiel à des facteurs exogènes à la dynamique urbaine. Après la disparition du prévôt des marchands, la recomposition des modalités de contrôle administratif et technique du fleuve, élargies à l'échelle du département et du bassin de navigation, et la dissémination des compétences ont contribué à diluer la personnalité urbaine du fleuve. Avec la construction des canaux, court-circuitant par le nord la navigation fluviale dans la ville, s'affirme la vocation nationale de la Seine, qui déborde alors la familiarité que les Parisiens avaient eue jadis avec leur fleuve.

Rigoureux dans la démonstration, ce livre repose sur un parti pris historiographique qui, en conjuguant la mobilité physique d'une ville et la modification des pratiques, renouvelle assurément l'histoire urbaine. Tout en rendant compte de l'épaisseur temporelle de ces transformations, il s'attache à saisir les différentes dimensions qu'elles recouvrent et la diversité des acteurs qu'elles engagent. Ce travail est en outre servi par une écriture à la fois fluide et raffinée et des illustrations de qualité.

Anne CONCHON.

Joël Cornette, *La monarchie entre Renaissance et Révolution 1515-1792*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, 508 p.

La monarchie française d'Ancien Régime ne cesse d'intéresser les historiens. Ils posent souvent la question : le roi de France était-il absolu et, s'il l'était, quand l'est-il devenu ? Une autre question concerne le déclin de la monarchie. Si

Louis XIV a été vraiment absolu, comment peut-on expliquer le rapide effondrement de la monarchie au cours du XVIII^e siècle ? Son infrastructure était-elle malsaine ? Jusqu'à quel point Louis XV et Louis XVI furent-ils responsables de son déclin ? Toutes ces questions et bien d'autres sont soulevées par ce livre dont l'originalité réside principalement dans la longue vue qu'il prend de la monarchie. Son but, ainsi que l'exprime l'avertissement, c'est de « retrouver... les dynamiques institutionnelles, sociales, religieuses ou intellectuelles qui permirent à la monarchie de s'affirmer, d'être contestée (jusqu'au régicide), avant de s'imposer à nouveau et de mourir, de François I^{er} à Louis XVI, entre Renaissance et Révolution ». Cinq historiens, chacun expert dans sa période, ont participé à ce programme ambitieux. Philippe Hamon, Laurent Bourquin, Joël Cornette, Hervé Dréwillon et Pierre Serna examinent à tour de rôle les différentes phases de cette aventure monarchique. Dirigés par Cornette ils évitent autant que possible de s'aventurer dans l'événementiel. Les notes et la bibliographie témoignent de leur familiarité avec les recherches courantes en France et à l'étranger.

Selon George Pagès, qui écrivait en 1928, « jamais peut-être les rois de France ne furent plus puissants que François I^{er} et Henri II, et c'est au commencement du XVI^e siècle qu'a triomphé l'absolutisme monarchique ». Roger Doucet, en 1948, pensait que c'est sous François I^{er} qu'un nouveau système de gouvernement vit le jour qui annonçait la monarchie absolue des siècles à venir. En 1968 l'historien américain, James Russell Major, se prononçait en faveur d'une monarchie « populaire et consultative » respectueuse des droits et privilèges de ses sujets et essentiellement dépendante de sa noblesse. Philippe Hamon, quant à lui, démontre que la monarchie se sacralise de plus en plus sous François I^{er} et Henri II. Alors qu'au Moyen Âge, le roi était évoqué comme l'élu de Dieu, il est maintenant souvent présenté comme son image. Exalté par Dieu, comme en témoignent ses pouvoirs thaumaturgiques, le roi apparaît comme omnipotent. L'exaltation de la dignité royale qui antérieurement concernait surtout la dignité royale, est maintenant déplacée vers la personne même du souverain. Mais l'on doit tenir compte de l'espace entre le centre du royaume et la périphérie pour s'assurer qu'une exaltation semblable ait affecté le pouvoir monarchique ? À mesure que l'on s'éloigne du centre, l'intégration à la société politique est « de plus en plus ponctuelle, de plus en plus médiatisée et de plus en plus discutée ». Cependant, pouvoir fort et diversité du royaume ne se contredisent pas. François I^{er} et Henri II renforcent l'obéissance des sujets par une pratique plus autoritaire. Ils ne convoquent pas les États Généraux entre 1484 et 1560 et, s'ils ont parfois besoin d'élargir leur conseil, ils réunissent une « assemblée de notables », sans que cela implique une concession au principe représentatif. Le dialogue ne se trouve institutionnalisé que dans les états provinciaux qui, selon Hamon, ont été moins faibles face aux exigences royales que ne l'ont pensé les historiens. À son avis, les négociations entre eux et la Couronne ne sont pas toujours vaines et les échecs des agents du roi ne sont pas toujours de simples reculs tactiques. Dans bon nombre de cas les doléances des États sont entendues et suivies d'effet. Hamon préfère la phrase « monarchie de consensus » à la « monarchie consultative » chère à Russell Major, car le roi s'appuie sur les institutions locales et régionales qui souvent entérinent ses choix plus qu'elles n'y consentent pleinement. S'ils ne sont pas remis en cause, c'est que les exigences royales restent limitées, d'où la rareté des affrontements. La véritable naissance de la cour de France, selon Hamon, se situe sous François I^{er}. C'est là que s'épanouit le pacte politique tacite entre le roi et sa noblesse. Le règne de Henri II voit l'élaboration d'un embryon de cérémonial de cour. Le conseil du roi accroît son rôle financier, mais on sait peu de chose sur les prises de décision faute

de documents officiels. « En tout état de cause, écrit Hamon, le roi est maître de la décision politique. » Il ne pense pas que l'autorité monarchique ait été affaiblie par le jeu des factions vers le milieu du siècle. Trop d'importance a été attribuée aux rapports, souvent sentencieux, des ambassadeurs étrangers dont l'optique était souvent faussée par leurs intérêts privés. François I^{er} reste le maître de la décision politique jusqu'à la fin de son règne et Henri II réussit à maintenir une répartition équilibrée de sa faveur. « Il faut d'abord relativiser fortement les affrontements, écrit Hamon, en constatant que les "factieux" travaillent le plus souvent en commun autour du roi, à son service. » C'est au cours du XVI^e siècle que le monde des offices prend du poids et c'est sous François I^{er} qu'un système généralisé de vénalité légale est institué. Cependant, la multiplication des offices n'est pas un simple expédient financier : elle répond à une demande sociale, l'office permettant à beaucoup de gens de s'élever socialement. Un office n'est pourtant pas une sinécure. Hamon souligne que la grande majorité des charges requièrent un engagement important, parfois même très lourd. Il constate qu'à partir des années 1530 des tensions croissantes se font jour entre le roi et ses bonnes villes. Il y voit la conséquence d'une triple évolution : l'apparition d'un clivage religieux, une pression financière accrue et un droit de regard monarchique de plus en plus grand sur les fortifications urbaines. La monarchie administrative est encore loin. La noblesse joue un rôle central dans l'ordre sociopolitique. Les avancées politiques de la monarchie semblent indéniables. Cependant, « il n'y a pas de projet politique de centralisation et d'intégration systématique, déterminé *a priori* et poursuivi de façon consciente par les rois et leurs conseillers successifs ».

La monarchie malgré ses avancées restait trop intégrée à la personne même du roi. Le funeste tournois de la rue Saint-Antoine fit basculer l'édifice monarchique. La disparition d'un roi adulte, capable de satisfaire sa noblesse en la menant à la guerre, et la succession d'un roi trop jeune pour gouverner efficacement laissèrent un vide au centre de l'État qui permit au clan noble des Guise de s'accaparer le pouvoir ainsi que la faveur royale. L'effet fut d'aggraver un mécontentement aristocratique déjà enflammé par des mesures d'économie draconiennes. En même temps le clivage confessionnel s'était élargi avec l'adhésion à la réforme de nombreux nobles. En résumant tout cela, Laurent Bourquin décrit aussi les efforts de Catherine de Médicis et de son chancelier, Michel de l'Hôpital, qui visent à restaurer le prestige de la monarchie en apaisant les disputes confessionnelles. Le voyage de Charles IX autour du royaume eut pour objet le parachèvement de leur œuvre pacificatrice. À plusieurs reprises au cours de son exposé, Bourquin met en relief sa familiarité avec l'histoire des provinces de France acquise en travaillant sur la « noblesse seconde », mais il se montre moins novateur en ce qui concerne la politique royale après la « Surprise de Meaux ». On a droit de se demander si cet événement n'a pas modifié la politique de réconciliation jusqu'alors poursuivie par le roi. La paix de Longjumeau fut plus qu'une « reprise des principales conditions de la paix d'Amboise » car elle exigeait le désarmement unilatéral des huguenots. Pour La Noue « cette méchante petite paix » fut la pire de tous les traités entre la Couronne et les huguenots. Peut-on affirmer que la politique de conciliation a été poursuivie par la monarchie jusqu'à la veille de la Saint-Barthélemy étant donné l'absence de procès-verbaux nous permettant de savoir ce qui s'est passé au sein du conseil du roi ? En revanche, le règne de Henri III est moins controversable. La thèse de Nicolas Le Roux sur les favoris est évoquée par Bourquin afin de démontrer le désir du roi « de promouvoir ses propres fidèles afin de récupérer un levier politique irremplaçable ». Par sa piété bizarre Henri III a aussi dérouté ses contemporains, qui lui reprochaient son

goût du secret et de la réclusion. Tout en soignant son image à la cour, Henri perdit de sa sacralité en se mêlant aux cortèges de pénitents dans les rues de Paris. Le traité de Nemours consacra son humiliation. Les décisions prises par lui après la *Journée des barricades* témoignèrent de trois faillites : religieuse, fiscale et politique. Quant au meurtre des Guise à Blois, il aboutit « à la décomposition de l'image sacrée du roi ». Henri IV s'efforça à la reconstituer. Bourquin se rallie au néostoïcisme qui aurait fourni les bases théoriques dont les politiques avaient besoin pour discréditer les ligueurs et il pense avec Denis Crouzet que l'édit de Nantes a renforcé la sacralité du roi en dégageant son pouvoir des querelles confessionnelles. Il fut libre ainsi d'assumer le rôle d'arbitre et de garant de la paix civile. Cependant Henri IV dut accorder à l'Église catholique une place dominante dans l'État. Son gouvernement fut séducteur mais coercitif. Sans essayer de réduire les franchises des villes, il préféra réformer les municipalités qui se montraient incapables d'apaiser les dissensions. Il chercha l'appui des officiers en créant la « paulette » qui eut l'effet d'atténuer au long terme les liens d'homme à homme qui structuraient l'administration. Mais Henri dut ménager la noblesse : il récompensa les nobles qui avaient contribué à la paix par des pensions, des honneurs et de nouvelles responsabilités. Quant aux réformes financières de Sully, Bourquin indique que le ministre retenait une conception archaïque des finances royales, le trésor de la Bastille n'étant pour lui qu'un « grand coffre que l'on remplit et que l'on vide selon les besoins ». En résumé, il estime que la politique de Henri IV ne fut pas « une véritable politique absolutiste, mais plus simplement un souci de se faire obéir ».

Une comparaison serait à faire entre les monarchies française et anglaise au XVI^e siècle. L'anglaise, ayant renforcé son autorité en se mettant à la tête d'une église nationale fut brutalement renversée au XVII^e siècle ; la française, ayant choisi le chemin de l'orthodoxie, a presque succombé à la violence des guerres de religion mais en est sortie avec un pouvoir accru. Pour Joël Cornette la conversion de Henri IV signala une « recharge sacrée » de l'État royal en faisant coïncider la religion personnelle du roi avec celle de la majorité de ses sujets. L'édit de Nantes fut l'expression parfaite de la « raison d'État » et contribua à fonder l'absolutisme. Mais qu'était-ce au juste que cet absolutisme ? En quoi diffèrait-il de l'absolutisme revendiqué par François I^{er} ? Cornette ne pense pas que l'on puisse adhérer aujourd'hui au « schéma coercitif » proposé par Ernest Lavisse. Cependant, il est facile de l'accepter en vue du déluge de propagande émanant de l'administration royale sous les premiers Bourbons. Le courant étatiste que l'on peut lire dans les traités des juristes et dans les mémoires des contemporains correspond à une affirmation concrète de l'autorité royale. Cornette nous offre plusieurs exemples des écrits de ces « grands prêtres » dévoués à la religion du roi. Les officiers de justice devinrent « une véritable aristocratie de l'État ». À la même époque l'office fut institutionnalisé par la substitution de rapports monétaires aux anciens liens de fidélité, processus accéléré par la création de la Paulette. La montée en puissance des officiers provoqua une forte réaction de la part de la noblesse traditionnelle qui exprima son mécontentement par de multiples révoltes. Une évolution dans l'« art de gouverner » est lisible dans nombre d'ouvrages, de traités et de libelles gouvernementaux qui coïncident avec l'affirmation du pouvoir de Richelieu. Ce pouvoir trouva son expression dans l'application d'une « nouvelle politique » où l'État passe au premier plan, avant même la religion. Certes, la religion catholique reste le fondement de l'État ; l'intérêt de l'État exige la sauvegarde de l'unité religieuse. Cornette indique aussi la coïncidence chronologique entre la « nouvelle politique » et la grande révolution des savoirs fondée par la science mathématique. La raison,

comme outil de pensée et d'action, est lisible dans le *Testament politique* attribué à Richelieu.

Cornette souligne avec raison l'importance de la « révolution militaire » pour l'évolution de l'absolutisme royal. Certains développements technologiques – la prépondérance de l'infanterie, les armes à feu, la fortification urbaine – ont provoqué une explosion des effectifs qui fut si coûteuse qu'elle dépassa de loin les ressources traditionnelles de l'État. Le résultat fut une crise de la fiscalité qui provoqua un conflit entre l'État et toutes les formes de gouvernement local. Les besoins insatiables de la guerre expliquent le « tour de vis fiscal » sans précédent qui provoqua les révoltes populaires des années 1620-1640 et leur répression sanglante. « L'État absolu, écrit Cornette, est devenu un Léviathan armé ». La démonstration la plus spectaculaire du nouvel « art de gouverner » fut la multiplication des commissions, surtout celles des intendants. « L'État royal des années 1630 semble, en effet, se détacher de toutes les autres instances d'autorité, tel un État permanent exécutif, oublié de toute procédure consultative : états généraux, parlements, états provinciaux ». L'absolutisme royal de 1630 n'est plus celui de 1530, ni même celui de 1580. Cornette évite de s'aventurer trop loin dans l'événementiel en citant les diverses interprétations de la Fronde sans trop de discussion. Il pense que « chacune des crises frondeuses a été chaque fois résolue au coup par coup, en fonction d'un rapport de forces qui institua, en définitive, le pouvoir royal comme principal et bientôt seul maître du jeu face à des coalitions provisoires, hétérogènes, fédérations aléatoires de mécontents forgées pour répondre à des satisfactions et des prétentions particulières, loin de tout objectif général ou d'un idéal commun... ». Un des chapitres les plus sympathiques de ce livre est celui que Cornette consacre à Louis XIV. « Nous savons trop sur Louis, écrit-il, un Louis omniprésent, un "roi de gloire" encombrant, au point de parasiter toute écriture, toute réflexion neuve ou indépendante, transformant nombre d'histoire du règne en involontaires (?) courtisans. » Ni paralysé, ni courtisan, Cornette nous présente un roi qui « fut le plus souvent un souverain en représentation et un souverain silencieux ». Les mémoires du marquis de Torcy sont invoqués pour nous permettre un aperçu du roi assis à la tête de son conseil, écoutant les avis mais ayant toujours le dernier mot. Deux traditions historiographiques contradictoires que Cornette appelle « rose » et « noire » ont rendu plus difficile l'accès à Louis XIV. La « rose » est la mieux connue, tandis que la « noire », qui existait déjà au XVII^e siècle, commence à s'imposer aujourd'hui. Pour Pierre-Ignace Chavatte, sayetteur à Lille, le roi était avant tout un roi de guerre et de désolation. Cornette démontre que l'État Louis-quatorzien n'avait guère les moyens de s'exercer sur le terrain. Un examen des rapports d'intendants révèle que sur vingt-six généralités une seule répond à des critères de compétence et d'efficacité effectives. Il semble donc que l'absolutisme de Louis XIV est « tout simplement un jeu de compromis et d'accommodements pour tenter de faire coïncider les mots et les choses, les théories et les pratiques ». Parmi les nombreux obstacles sur son chemin Cornette en souligne deux : premièrement, l'impossibilité de mener à bien les procédures élémentaires de comptage essentiel au contrôle social et économique et, deuxièmement, la noblesse. Celle-ci est loin du stéréotype d'une noblesse appauvrie et « réduite à l'obéissance » au souverain. Nous savons qu'elle a placé une part non négligeable de sa fortune dans les affaires du roi. Le destin du roi s'est donc trouvé lié intimement à celui de sa noblesse et la « réduction à l'obéissance » n'a été qu'une servitude largement volontaire et intéressée. Le canal du Midi témoigne de l'intimité qui existait entre les agents du roi et les élites locales. La thèse de Hilton Root est évoquée pour faire le contraste entre l'Angleterre où le contrôle était lar-

gement centralisé et la France où les agents royaux devaient surmonter de nombreuses barrières linguistiques, géographiques et institutionnelles.

Une étude de la monarchie d'Ancien Régime doit évidemment essayer d'expliquer pourquoi l'absolutisme de Louis XIV, tout en admettant ses contraintes, s'est écroulé si rapidement. La thèse de Lavisse selon laquelle l'absolutisme aurait épuisé son potentiel sous Louis XIV n'est plus acceptable. Cela dit, dans quelle mesure peut-on attribuer la responsabilité pour son déclin à Louis XV ? Hervé Drévilion démontre que ce roi, tout en étant resté fidèle à la monarchie absolue, a contribué à sa désacralisation en renonçant à son pouvoir thaumaturgique et en soumettant l'Église aux lois civiles au moment de la création de la taxe du vingtième. Louis a aussi endommagé son prestige au long terme en s'attribuant tout le mérite rattaché aux victoires de la guerre de succession d'Autriche. Ceci lui a valu une perte énorme de prestige lors des désastres de la guerre de Sept ans. Il n'a jamais pu ressusciter les mystères des célébrations de sa gloire militaire. Autre erreur de sa part : la séparation de la vie privée de la vie publique. Alors que Louis XIV les avait souvent confondues, Louis XV revendiqua une vie privée à part. En ce faisant, il détruisit l'union des deux corps du roi et créa l'impression qu'il était prêt à soumettre la fonction royale aux appétits et aux passions de son corps sensible et faillible. Mais si le roi s'est montré souvent maladroit, même aveugle, Drévilion censure l'injustice de l'image du roi fainéant colportée par les libellistes et chansonniers. Louis XV a exercé avec exactitude son « métier de roi » ; il a toujours garanti le bon fonctionnement de ses conseils sans pour autant renoncer à son pouvoir de décision. La pratique des Comités a cependant accrédité l'hypothèse d'un pouvoir autonome des ministres et l'association du roi et des ministres avec les factions et les coteries de la cour a alimenté les critiques. Alors que sous Louis XIV l'équilibre entre les clans des Colbert et ceux des Le Tellier s'était maintenu, sous Louis XV les équilibres politiques ont été précaires et de nombreuses disgrâces ministérielles se sont succédé. Drévilion démontre aussi que si le pouvoir politique de la haute aristocratie a été érodé sous Louis XV, les grands ont tout de même continué à exercer une influence politique appréciable, non pas en participant directement aux institutions, mais en pesant sur l'attribution des charges et des gratifications. Ils exercèrent une emprise particulièrement importante sur les bénéfices ecclésiastiques et sur l'armée. L'État monarchique sous Louis XV ne mérite pas les critiques acerbes qui lui ont été adressées : il s'est doté d'instruments de contrôle et de mesures de gestion marqués par le souci d'une administration rationnelle du royaume. Des efforts ont été faits pour asseoir la réforme fiscale sur une meilleure évaluation des revenus et des capacités des contribuables. Prolongeant ou coordonnant l'action des intendants, plusieurs administrations nouvelles (les Ponts et Chaussées, par exemple) ont été créées ou développées. Mais Drévilion démontre que l'office, « la véritable clé de voûte de l'État monarchique », peut engendrer une classe politique en même temps qu'un corps de serviteurs de l'État. Réunis en corps, les officiers peuvent se constituer en interlocuteur du pouvoir, notamment dans les négociations sur leur contribution financière.

Cette étude de la monarchie se termine par une autopsie dirigée par Pierre Serna. Estimant que l'avant-1789 a été trop souvent présenté sous la forme d'une crise de l'Ancien Régime menant inéluctablement aux états généraux, il se donne la tâche de « se réapproprier, penser et comprendre le dernier règne d'un roi absolu et le premier règne de la loi ». Parmi les premières décisions prises par Louis XVI furent le rétablissement du Parlement que Maupeou avait aboli en 1771 et la nomination de Malesherbes comme secrétaire d'État. Mais le Parle-

ment ne pouvait plus prétendre être le gardien de la loi, n'ayant rien pu contre l'autorité du pouvoir exécutif. Louis XVI fut donc obligé de s'en remettre aux intendants, le corps qu'il jugeait être le plus efficace et le plus compétent. En 1774 il nomma Turgot, un des meilleurs économistes de France, comme ministre de l'Intérieur et de l'Économie. Une première phase de réforme – les édits libérant le commerce des grains – provoqua la « guerre des Farines » en 1775. Pour Serna, ce moment est « crucial pour comprendre la suite des événements révolutionnaires » : la théorie du complot à laquelle Turgot et le roi se raccrochent provient d'une incapacité à prendre en compte une société de plus en plus politisée et complexe qui cherche un moyen de communiquer avec le pouvoir. « Le seul à la hauteur dans ces journées, écrit Serna, fut le roi ! Calme devant l'émeute, sans Maupeou et Turgot alors à Paris, il prend les mesures qui s'imposent. » Le départ de Malesherbes en avril 1776 et le renvoi de Turgot en mai signifient l'échec de la politique royale ancestrale. L'appareil de l'État ne permettant pas à la royauté de subvenir à ses besoins, une nouvelle stratégie s'impose. Il devient nécessaire de confier une parcelle du pouvoir à quelqu'un capable de trouver une nouvelle source de financement. En octobre 1776 Necker – un homme qui n'est ni noble, ni officier, ni commis, ni catholique, ni même français – devient directeur général des finances. Habile financier, il ne crée pas d'impôts et il simplifie l'administration de la collecte d'impôts, mais son innovation réside dans le projet d'assemblée provinciale. En ce faisant, il ouvre la boîte de Pandore : débat sur l'absence de Constitution et revendications pour la convocation des États Généraux. En 1781, Necker livre au public le secret des finances, tabou qu'aucun administrateur ou parlementaire n'avait jamais enfreint. « En publiant son compte, écrit Serna, Necker fait déraiper toute la monarchie : il met publiquement à nu le corps fiscal du roi... il érode, au sommet de l'État, la crédibilité du monarque ».

Un compte rendu a besoin de résumer les réformes successives qu'une série de ministres a essayé d'appliquer. Serna les analyse finement. « Il semble, écrit-il, que jamais autant de talents dévoués, autant de projets audacieux, autant de forces vives n'aient été au service de la monarchie. » Pourtant tous ont échoué. La raison, selon Serna, réside dans la contradiction des différentes philosophies représentées par ces réformes et surtout dans l'incapacité du roi à imposer son autorité. Cependant Serna ne blâme pas entièrement Louis XVI tout en admettant qu'il n'était pas l'homme du moment. Il pense que Louis XIV doit épauler une part importante de responsabilité. En léguant un régime se résumant à « l'État c'est moi » Louis XIV ne l'avait pas incarné, mais plutôt capté. Il s'était substitué à l'État en le vidant de sa substance. Depuis le milieu du XVII^e siècle le roi et ses successeurs auraient dû tenir d'une main ferme l'appareil administratif sans identité politique propre et entièrement dévoué à leur personne. Louis XV assumait ce rôle en privé mais fut incapable d'insuffler à son personnage public la même présence que son bisaïeul. Louis XVI de par sa personnalité semble avoir été le Bourbon le moins apte à éclipser l'État par son seul rayonnement personnel. « Le monarque, écrit Serna, est conscient de sa charge, lucide quant à ses responsabilités, mais il n'est manifestement pas l'homme qu'exigent la situation et l'opinion publique. » Il transforme « l'État c'est moi » en un « l'État et moi ». D'où toutes les difficultés qui s'ensuivirent, y compris la fuite à Varennes si désastreuse pour la monarchie.

Voici donc un livre qui ouvre beaucoup de nouveaux horizons sur la monarchie française à travers trois siècles qui l'ont vu atteindre le sommet de sa puissance, suivi par son déclin et sa destruction. Nos cinq historiens sont tous fort bien qualifiés pour exécuter cette tâche ardue, chacun ayant étudié à fond une

phase de cette histoire mouvementée. Leur plume alerte et élégante donne à leur ouvrage un attrait supplémentaire. Le lecteur appréciera aussi les notes en bas de page, la chronologie, la bibliographie et l'index de noms propres.

Robert KNECHT,
Université de Birmingham.

Andrew Wear, *Knowledge and Practice in English Medicine, 1550-1680*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 496 p.

Dans ce livre, Andrew Wear propose une synthèse très riche et très complète sur la connaissance et la pratique médicales en Angleterre à l'époque prémoderne (mi-XVI^e - fin XVII^e siècles), connaissance et pratique qu'il replace longuement dans leur contexte social et culturel. L'auteur met parfaitement en relief les continuités et discontinuités, le choix de la période étudiée se justifiant par la tentative, infructueuse d'ailleurs, de quelques médecins éclairés de réformer la médecine traditionnelle.

L'ouvrage est divisé en deux grandes parties : « Un état des connaissances » (350 p.), suivi d'« Une recherche plus neuve sur la révolution helmontienne » (120 p.). Dans la première partie, l'auteur évoque le contexte général avec un rappel des conditions démographiques et notamment de l'omniprésence de la mort, de l'environnement religieux et de l'importance du discours de préparation à la mort, avant de passer au contexte médical proprement dit, c'est-à-dire des maladies dominantes, affections respiratoires, gastro-entérites, variole et peste – cette dernière faisant l'objet d'un chapitre particulier – des hommes, malades et médecins, pour terminer par un état des connaissances et des théories médicales en vigueur. Ce faisant, il ne manque pas de rappeler la croyance inébranlable dans la théorie des humeurs, héritée de la médecine des Anciens. Le corps médical est bien décrit, avec un rappel de la spécificité du corps des médecins et des chirurgiens, et des contraintes s'imposant à ces derniers en raison de l'absence de maîtrise de l'infection et de la douleur.

Le chapitre sur les remèdes et la façon de les utiliser est l'occasion de montrer les nombreuses interfaces entre la médecine savante et la culture populaire. À partir d'écrits privés, journaux intimes ou lettres, l'auteur tente de confronter le regard des patients à celui des médecins. La littérature médicale de prévention, manuels de santé, conseils et régimes, permet ici encore de montrer que les aspects moraux, physiologiques et culturels sont intimement liés quand on s'intéresse à la santé. Une lecture intéressante est faite du *Castel of Helthe* de Thomas Elyot, manuel 16 fois réédité entre 1536 et 1595. La première partie se termine par un long développement consacré à la peste. L'auteur en profite pour montrer comment les médecins ont amplifié l'horreur de la maladie pour mieux mettre en valeur l'espoir de guérison qu'eux-mêmes représentaient.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux *Helmontians*, groupe de médecins qui entreprennent à partir des années 1660 de réformer la médecine. Critiquant et remettant en question les fondements mêmes de la médecine traditionnelle, ils proposent qu'à l'avenir la thérapeutique repose sur des bases nouvelles. Se présentant comme directement inspirés par Dieu dans leur savoir, ils s'opposent, au nom de la morale et de la charité chrétiennes, à la thérapeutique

galénique, qualifiée de cruelle et de barbare. Ils rejettent notamment toute la médecine évacuante, héritée de la médecine des humeurs, et basée sur les techniques de la saignée et de la purge. Quelques grandes figures de cette nouvelle médecine sont évoquées, notamment William Walwyn, qui fut d'abord apprenti chez un marchand de soie, puis *leveller* avant d'enseigner la médecine.

Les derniers chapitres sont consacrés à l'échec de cette révolution helmontienne, avec une interrogation majeure sur ses raisons. La tentative avortée de création d'une nouvelle société, *The Society of Chemical Physicians*, sans doute en partie liée au décès de 4 des 35 membres fondateurs lors de l'épidémie de peste de 1665, apparaît comme une manifestation du refus de reconnaître les Helmontiens. D'après ces derniers, ce serait la résistance des patients eux-mêmes qui serait à l'origine de leur échec. Il aurait en effet été impossible d'ébranler leur confiance dans les traitements traditionnels, les nouveautés leur semblant en totale opposition avec leur culture.

À la fin du XVII^e siècle donc, on ne voit pas s'opérer de véritable changement dans la pratique médicale, la médecine évacuante restant toujours de mise. Cependant, l'alternative helmontienne n'a pas disparu sans laisser de trace, car c'est en elle que se trouvent les germes de la révolution médicale qui va s'opérer au siècle suivant.

Scarlette BEAUVALET.

Thomas Munck, *The Enlightenment. A Comparative Social History 1721-1794*, London, Arnold, 2000, 249 p.

L'ouvrage se présente d'emblée comme une compilation, puisque l'A. se propose simplement d'y livrer au grand public les résultats des différents courants de la recherche historique européenne qui, dans les trois dernières décennies, ont profondément renouvelé l'approche du processus des Lumières. Cette synthèse entraîne donc le lecteur loin du champ d'une traditionnelle histoire des idées pour s'attacher à la question des moyens, des formes et des effets de leur diffusion ; la perspective adoptée est celle de l'histoire sociale des Lumières qui s'est enrichie de nombreux travaux dans la plupart des pays européens et a permis de corriger une vision par trop réductrice du processus. L'approche de Th. Munck se veut comparative, mais le champ d'étude retenu privilégie toutefois très nettement la France et la Grande-Bretagne ; s'il est occasionnellement étendu à l'Allemagne du Nord et aux pays scandinaves, l'A. s'en tient, cependant, sur ce point, à une vision aujourd'hui contestée des Lumières, perçues comme l'apanage de l'Europe protestante. On notera, par ailleurs, que le choix des limites chronologiques de son étude (au demeurant difficiles à fixer !) sacrifie aussi, en dépit de l'ambition affichée, à une tradition révolue en privilégiant les sources intellectuelles françaises des Lumières. La période d'observation s'ouvre, en effet, avec la parution des *Lettres persanes*, ce qui pourra paraître un peu artificiel ; elle s'achève avec l'année 1794, ce qui est d'autant plus discutable que ce choix est justifié par le changement de cap de la Révolution que symboliseraient les exécutions de deux grandes figures des Lumières françaises, Lavoisier et Condorcet.

Il n'en reste pas moins que l'ouvrage de Th. Munck a le grand mérite d'inviter clairement un large public de non-spécialistes à renoncer aux définitions trop réductrices des Lumières, héritées de l'histoire littéraire longtemps portée à ne

voir en elles qu'une idéologie. Rejoignant sur ce point les positions déjà défendues et illustrées par des historiens allemands (F. E. Schrader, R. Vierhaus, H. E. Bödeker) et français (D. Roche, R. Chartier), l'A. n'envisage pas les Lumières comme un simple mouvement d'idées nouvelles, mais bien davantage comme une nouvelle conception de l'« intellectualité » (Schrader) et comme un processus global d'appropriation des idées fondé sur l'élaboration d'un système de communication supranational englobant des sphères toujours plus larges de la société et passant par l'engagement de ceux qui s'en réclament dans une action publique au service du « bien commun ». Ainsi définies, les Lumières ne se réduisent donc pas à une pensée unique et permettent, au contraire, par-delà l'adhésion à quelques grandes valeurs communes, la plus grande diversité d'opinions dans tous les domaines. Ainsi l'A. conteste-t-il la pertinence de l'opposition classique entre Lumières et « anti-Lumières » qui n'est plus guère qu'un faux problème dans l'optique d'une telle définition ; il rejoint ainsi les thèses développées depuis, en France, par D. Masseau (*Les ennemis des philosophes. L'antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, A. Michel, 2000).

Après avoir rapidement campé le contexte socioculturel dans lequel se développent les Lumières en rappelant quelques aspects fondamentaux des comportements culturels et religieux des populations européennes rurales et urbaines sous l'Ancien Régime, l'A. consacre la première partie de l'étude proprement dite à l'essor du système de communication constitutif des Lumières, principalement axé sur la circulation de l'écrit, et à l'émergence de l'opinion publique qui en est le corollaire. Les principaux facteurs conditionnant l'élargissement de l'accès à l'imprimé ne sont pas oubliés : ainsi sont rapidement évoqués la lente et inégale progression de l'alphabétisation, le renouveau limité des « stratégies éducatives » mises en œuvre au cours du siècle et les obstacles qu'il rencontre, la multiplication des institutions de sociabilité qui servent de vecteurs aux échanges intellectuels et culturels. Suit un survol rapide des conditions de la production de l'imprimé, soulignant le rôle pionnier de l'Angleterre et le retard du continent en matière de défense des droits de l'édition et rappelant les situations diverses selon les pays en matière de censure. L'A. peut alors esquisser à grands traits le bilan des recherches considérables menées dans de nombreux pays sur l'histoire du livre et dont les résultats sont, depuis longtemps déjà, bien connus des spécialistes : hausse quasi exponentielle de la production de livres, mais surtout mutation profonde de la composition par matières des offres sur l'ensemble des marchés européens dans la seconde moitié du siècle. À défaut de se faire une idée précise de ce qu'a été l'explosion de la presse en Europe au XVIII^e siècle, le lecteur peut se familiariser ensuite avec les grands organes britanniques précurseurs que furent le *Tatler* et le *Spectator*, mais aussi avec la presse hambourgeoise, et découvrir le rayonnement particulier de la presse de langue française produite au-delà des frontières du royaume pour contourner la censure.

Dans la dernière partie de son ouvrage, l'A. aborde la question délicate de l'impact des idées nouvelles sur les divers domaines de la vie publique. Son propos, et ce n'est pas le moindre de ses mérites, est d'inviter le grand public à renoncer aux représentations caricaturales du « siècle du progrès » qui ont trop souvent cours, pour prendre conscience des nombreux blocages structurels et culturels qui ont réduit la portée réelle des innovations au XVIII^e siècle. Évoquant les projets de réformes élaborés par les gouvernements éclairés de différents pays dans des domaines aussi divers que ceux de la tolérance religieuse, de la rationalisation et de l'humanisation de la justice, de l'assistance aux pauvres et aux malades ou du développement agricole et de la fiscalité, Th. Munck montre que la nouveauté

réside davantage dans le fait que ces questions deviennent objet de débat public, dans la mutation des esprits, que dans les transformations, somme toute modestes et inégales, des réalités économiques, sociales et politiques ; le constat est tout aussi nuancé lorsque l'on envisage le discours et les pratiques des révolutionnaires français qui se voulaient héritiers des Lumières, comme il ressort d'une analyse qui n'est pas sans rappeler les travaux de Th. Tackett et de P. Gueniffey. Bien plus que leur efficience réelle, c'est donc la remise en cause intellectuelle des certitudes et de l'ordre établis et l'aptitude de ceux qui s'en réclament à concevoir des solutions nouvelles qui constituent l'innovation la plus prometteuse du siècle des Lumières.

Autant de constats qui ne paraîtront pas véritablement novateurs au lecteur quelque peu averti de la recherche historique récente relative aux Lumières européennes, d'autant que le volume restreint de l'ouvrage de Th. Munck en réduit souvent les analyses à de rapides survols nécessairement simplificateurs, même si l'A. se montre soucieux de ne pas occulter les débats et questions méthodologiques qui jalonnent la recherche. Cette faiblesse sera sans doute particulièrement flagrante pour le lecteur français qui dispose déjà de la synthèse autrement plus fouillée et pénétrante de D. Poulot (*Les Lumières*, PUF, 2000) ou de la somme dirigée par V. Ferrone et D. Roche (*Le monde des Lumières*, Fayard, 1999). On pourra, par ailleurs, regretter que ce travail s'appuie essentiellement sur une bibliographie anglo-saxonne alors que certains sujets requéraient des incursions un peu plus poussées dans l'historiographie allemande ou française. Mais ces remarques n'enlèvent rien au principal mérite du livre qui est de tordre le cou à certains clichés réducteurs et de mettre à la portée du grand public une approche renouvelée du processus des Lumières.

Marie DRUT-HOURS.

Didier Ozanam, *Les diplomates espagnols du XVIII^e siècle. Introduction et répertoire biographique (1700-1808)*, Madrid, Casa de Velázquez / Bordeaux, Maison des Pays ibériques, 1998, 580 p. (coll. de « La Casa de Velázquez », 64 / coll. de « La Maison des Pays ibériques », 72).

Avec ce répertoire biographique, un des meilleurs spécialistes de l'histoire diplomatique espagnole présente le fruit de sa longue expérience de la recherche prosopographique. Il s'agit non seulement d'un outil de travail désormais indispensable pour toute recherche biographique sur les diplomates et consuls du XVIII^e siècle mais aussi, grâce à une introduction de plus de 100 pages, du meilleur travail d'ensemble existant en ce moment sur les structures et le fonctionnement du service diplomatique espagnol de cette époque. Ainsi, l'ouvrage fournit également l'information nécessaire pour une approche comparée des diplomaties européennes.

L'auteur étudie d'abord brièvement l'organisation et le personnel du premier secrétariat d'État. Dans les chapitres suivants, il présente les structures et le fonctionnement des postes étrangers. À partir des années 1760, les réseaux diplomatiques et consulaires connaissent une importante extension : vers la Russie et, surtout, vers les puissances musulmanes de la Méditerranée. Cette extension au-delà des limites de l'Europe chrétienne révèle une mutation culturelle profonde : un

processus tardif de sécularisation de la monarchie catholique qui n'affecte pas seulement la diplomatie. Par ailleurs, pour les mêmes années, l'étude des chefs de poste révèle une hispanisation prononcée du personnel : le critère de nationalité tend à exclure notamment les catholiques italiens très présents encore sous le règne de Philippe V (1700-1746).

Sous les règnes de Charles III (1759-1788) et Charles IV (1788-1808), Didier Ozanam décèle une autre transformation importante : une espèce de bureaucratisation « par le bas ». Parmi les commis servant désormais à la fois au premier secrétariat d'État et dans le secrétariat des postes étrangers se constitue la notion d'une « carrière » (*carrera*) dans laquelle les promotions devraient suivre la hiérarchie des postes. Les commis allèguent leur qualification professionnelle spécifique pour s'opposer à la nomination d'« intrus ». Des candidats issus du secrétariat obtiennent même quelques nominations comme chefs de postes secondaires d'abord, puis, dans les années 1780, comme ambassadeurs.

Toutefois, malgré l'accentuation de cette tendance sous Charles IV, on ne peut parler, selon Didier Ozanam, d'une véritable « carrière » aboutissant, à partir d'un niveau d'entrée modeste, à celui le plus élevé des chefs de poste. Le terme de « carrière » n'est pas propre à décrire la biographie de ces derniers. Si la proportion des chefs de poste ayant occupé un seul emploi au cours de leur vie diminue, elle reste pourtant considérable jusqu'en 1808 : 60 % pour 1760-1808.

La notion de « carrière » justifie surtout les revendications formulées au niveau du secrétariat, où les transformations du recrutement sont réellement considérables. Ainsi, les secrétaires d'ambassade ou de légation choisis par les chefs de poste parmi des sujets qui se trouvent déjà au service de leurs familles sont progressivement remplacés par des secrétaires nommés directement par le roi. Les commis du premier secrétariat d'État réclament avec succès l'application d'un décret de 1760 qui leur réserve les secrétariats des ambassades les plus importantes. Par ailleurs, l'image d'une professionnalisation « par le bas » des fonctions diplomatiques est confirmée par la création du statut d'*agregado* (« attaché ») dans les années 1780, destiné à permettre à des jeunes gens l'apprentissage de langues difficiles – le turc et l'arabe, notamment – et celui de la diplomatie en tant que profession. Cependant, dans la pratique, ces *agregados* ne seront pas promus aux rangs supérieurs de la diplomatie.

En ce qui concerne les consuls, l'étude de Didier Ozanam montre également que le souci d'organiser une « carrière » se répercute de manière limitée sur la pratique. Du début du XVIII^e siècle jusqu'en 1808, 84 % des consuls espagnols n'occupent au cours de leur vie qu'un seul poste. Pour la plupart, la nomination par le roi constitue une distinction dans la société où ils sont implantés ; la protection et la juridiction sur les nationaux, les privilèges personnels et les exemptions fiscales qu'elle implique leur procurent honneur et avantages matériels. Au départ, les consuls sont censés vivre sur le produit des droits de consulat. Au cours du siècle, le nombre des postes dotés d'un traitement augmente et, à partir du ministère de Floridablanca, la dotation se généralise. Cependant, le traitement n'oblige pas le bénéficiaire à se consacrer exclusivement à son emploi ; la dotation est destinée à compenser la modicité des revenus provenant des droits perçus sur un commerce souvent exigü. Contrairement aux consuls français du Levant et du Maghreb, les Espagnols peuvent se lancer dans des opérations commerciales sans risquer de sanctions. Dans ces conditions, traitement n'équivaut pas à une véritable bureaucratisation de la fonction consulaire.

Le répertoire biographique est basé sur une ample connaissance de la littérature et sur le dépouillement des principaux fonds d'archives espagnols. Chaque

notice présente la filiation, les fonctions exercées, les alliances et la descendance. À la fin des notices figurent les principales références d'archives ou bibliographiques. L'ouvrage s'achève par une liste par poste des chefs de poste et des secrétaires, une liste des consulats et de leurs titulaires par régions et par postes, une liste alphabétique des consulats bénéficiant d'une dotation financière, une liste des alliances matrimoniales des diplomates ainsi qu'un index général des noms de personne.

Christian WINDLER,
Université de Fribourg-en-Brisgau.

Peter H. Wilson, *Absolutism in Central Europe*, Londres et New York, Routledge, 2000, 173 p. (« Historical Connections »).

L'absolutisme est-il un mythe, un simple concept instrumentalisé pour faire pièce à la voie constitutionnelle anglaise, une façade derrière laquelle se dissimulent coutumes, compromis et contraintes, un simple processus de modernisation et de centralisation de l'État, plus banalement encore une phase normale du développement de celui-ci ? En quatre chapitres, l'auteur analyse ce que l'absolutisme signifie pour l'Europe centrale en elle-même, en se détachant des modèles trop encombrants, la France de Louis XIV ou la Prusse des Hohenzollern. Le renouveau des études sur le Saint Empire romain germanique et ses institutions, et la remise en cause et la réévaluation du *petty despotism* des micro-États allemands, permettent de se départir du mépris projeté par une historiographie prussienne longtemps dominante, sur les réalités du *Reich*.

La notion d'absolutisme demande à être resserrée, limitée à la seconde modernité, la guerre de Trente ans jouant pour l'Europe centrale un rôle fondamental par l'accélération qu'elle donne aux processus de territorialisation et de confessionnalisation. On sait les trois phases distinguées dès 1847 par Roscher, l'absolutisme confessionnel, l'absolutisme classique et l'absolutisme éclairé. Cet absolutisme est-il le produit d'une triple crise, morale et intellectuelle, internationale et militaire (la naissance de l'armée permanente), socio-économique (la fameuse *general-crisis*, l'impact de l'économie atlantique et le second servage) ? Que faut-il retenir de l'interprétation engélienne opposant l'évolution occidentale où la couronne est l'arbitre entre la bourgeoisie et la noblesse et celle orientale où l'absence de bourgeoisie oblige le souverain à s'accommoder de l'aristocratie féodale, le compromis se faisant sur le dos de la paysannerie ? Rappel est fait des thèses de P. Anderson, de R. Brenner, de C. Mooers. Quoi qu'on en ait, il faut bien revenir à l'État prussien qui, pour Anderson, est le seul qui pouvait se muer en État absolutiste fort car il possédait la précondition d'une classe de propriétaires terriens stables et économiquement solides. Le compromis de 1653 entre le Grand Électeur et une noblesse alors en position de faiblesse à cause de la crise démographique qui faisait croître les exigences paysannes officialisa le second servage contre des subsides assurés permettant les débuts d'une armée permanente ; le Hohenzollern imposa l'accise dans les villes et la contribution sur les paysans. L'acte de 1653 faisait-il de la noblesse une classe de service ? À la fin du XVIII^e siècle, pas plus d'un dixième des nobles servait dans l'armée ou l'administration.

La théorie politique légitimant l'absolutisme s'articula sur la notion de *monarchia mixta* (Althusius, Conring...), dans un *Reich* où les empereurs élus, à la diffé-

rence des rois de France ou d'Angleterre, n'eurent jamais le monopole de la puissance. Les théoriciens allemands rejetèrent les thèses de Bodin sur la souveraineté, les protestants refusèrent la tyrannie espagnole de Ferdinand II. *Fürstenriener* contre *Cesarianer* ? Paradoxalement, la défense des libertés germaniques contre le Habsbourg passa par le renforcement du pouvoir du prince territorial dans son État (*Standschaft*, immédieté, fin des secundogénitures), donc par l'absolutisme. À la différence de la France (Bossuet) l'idée de droit divin s'acclimata difficilement en Allemagne, sauf pour l'empereur, qui était sacré. Le protestantisme accentua l'élément séculier du pouvoir. Le prince fut bien plus un agent de Dieu sur terre pour la défense de la foi, un prince dont la piété (Bavière, Autriche) était essentielle pour retenir la loyauté des sujets, un promoteur du bien commun et de la sécurité de ceux-ci. La théorie du droit naturel, bien implantée en Allemagne, multiplia les tâches du souverain : défense externe, ordre interne, moralité publique, bonheur des peuples... Bref, l'absolutisme ne fut pas que concentration de l'autorité, mais aussi celle des responsabilités. Le prince territorial, régnant sur des mineurs incapables de dépasser leur étroit horizon, devait être obéi sans discussion ; le néo-stoïcisme d'un Juste-Lipse justifia cette autorité sans partage ; le piétisme du XVIII^e siècle alla au-delà d'une obéissance demeurée passive pour promouvoir une collaboration utilitariste. La raison d'État posa le problème des limites avec le despotisme, avec cependant moins d'acuité qu'ailleurs, la constitution du *Reich*, appréciée par un Sully, un abbé de Saint-Pierre ou un Jean-Jacques Rousseau, permettant la résistance des princes à l'empereur au nom de la religion et des libertés germaniques.

La pratique de l'absolutisme passa par une série d'institutions dont la principale fut la cour. Ici, l'historiographie, trop longtemps négative, est très renouvelée (Elias, Krüdener...). À l'exception berlinoise près, la cour fut de plus en plus nombreuse et coûteuse, de plus en plus sédentaire, parfois éloignée des institutions traditionnelles des États dans des capitales nouvelles. Cet instrument politique important fut-il économiquement irrationnel, ou au contraire promoteur des industries de luxe et créateur de richesses ? Il contribua à domestiquer une noblesse encore indisciplinée ; mais il y a là de nombreuses nuances à apporter. La cour assura aussi la projection de l'absolutisme à l'extérieur ; ce fut, au côté d'autres médias étudiés par Koselleck et Habermas, un moyen de communication politique et de modelage de l'opinion publique. La bureaucratie fut le complément de l'absolutisme, avec ses avances comme en Prusse ; mais dans les États des Habsbourg, rien n'exista vraiment avant 1761. L'absolutisme, ce fut aussi le monopole étatique de la violence légale, la guerre, et l'établissement de la fiscalité induite pour l'entretien des armées permanentes, instruments de l'expansion territoriale de l'État. Deux thèmes très allemands sont abondamment discutés : les rapports entre l'absolutisme, d'une part, et le communalisme et la *Sozialdisziplinierung*, de l'autre. La thèse de Peter Blickle postule la persistance de la tradition communaliste, essentiellement à l'ouest de l'Elbe, malgré l'érosion qu'elle subit après 1525. La continuité entre la vitalité du communalisme médiéval, le rôle maintenu des États dans les diverses assemblées, freins à l'absolutisme moderne, et les parlements du XIX^e siècle demanderait des investigations locales précises. Kempten n'est pas tout le *Reich* ; et au Mecklembourg, le duc s'appuya sur la paysannerie libre contre la noblesse des États, féodale et réactionnaire. Quant aux thèses de Gerhard Oestreich (à la suite de Max Weber et Norbert Elias) sur les résultats de la régulation sociale imposée par l'absolutisme, elles paraissent à l'auteur trop optimistes, sans pour autant qu'il fasse sienne l'opinion inverse de Michel Foucault. Certes, il y eut peu de grandes révoltes après 1525 ; mais la micro-histoire révèle de très nom-

breuses mini-protestations. Et la *Sozialdisziplinierung* sécréta autant d'ordre que de désordre.

Le dernier stade de l'absolutisme fut celui du despotisme ou absolutisme éclairé (le choix a son importance), exemplairement représenté en Europe centrale par Frédéric II, Joseph II et Catherine II. Dans cette aire géographique, les Lumières se révélèrent très compatibles avec l'absolutisme, filtrées qu'elle étaient par le caméralisme. Plus encore qu'auparavant, le prince fut le serviteur d'un État où la notion de bien commun s'étendait à de nouveaux et nombreux domaines. Mais il ne faut pas oublier que les bouleversements furent souvent le résultat des dures nécessités. Dans l'Autriche de Marie-Thérèse, ce furent les défaites contre la Prusse, la perte momentanée de la Couronne impériale, la rivalité avec les États protestants qui amenèrent les premières réformes d'un Haugwitz, dont la bible était moins le christianisme ou les Lumières que les bonnes recettes des caméralistes du règne de Léopold I^{er}. L'absolutisme éclairé ne fut pas que le propre des grands États. Karl Otmar Freiherr von Aretin pensait que seul ces derniers, tels ceux des Hohenzollern et des Habsbourg, pouvaient échapper à l'immobilisme du *Reich*. Il n'est plus à prouver que, sous l'impulsion de souverains éclairés (Saxe-Weimer), de petits territoires ont pu être des modèles pour l'époque. La Révolution française et les années napoléoniennes enrayèrent l'expérience transitoire de l'absolutisme éclairé. À la différence des villes impériales libres et des États ecclésiastiques, les principautés absolutistes survécurent à la disparition du *Reich*. Mais en réalité, ce qui se maintint après 1815, à la suite des sécularisations et des constitutions écrites, ce fut moins l'absolutisme que la monarchie.

La bibliographie sélective – 12 pages – est constituée de la littérature en anglais et en allemand. Les seuls ouvrages d'historiens français (Béranger, Bercé, Corvisier, Foucault et... Faucher-Magnan !) sont ceux dotés de traductions. Certes, l'ouvrage traite de l'Europe centrale ; mais on peut regretter que les travaux de Roland Mousnier et de son école soient absents d'une réflexion générale sur l'absolutisme. Relevons p. 159, Klingenstein pour Klingenstein (historienne de Graz). Cela dit, nous avons là une introduction pertinente, et surtout, tout au long de l'ouvrage, une mise en perspective de la question de l'absolutisme par rapport aux grands débats de l'historiographie allemande.

Claude MICHAUD.

Peter Blickle, *Kommunalismus. Skizzen einer gesellschaftlichen Organisationsform*, vol. 1 : *Oberdeutschland* ; vol. 2 : *Europa*, Munich, Oldenbourg Verlag, 2000, 196 p. et 422 p.

Parmi toutes les formes d'organisation du politique qu'explorent depuis de longues années les chercheurs en quête des origines de l'État moderne en Europe, il en est une qui se trouve le plus souvent reléguée au rang subalterne de structure locale aux fonctions subsidiaires : la communauté d'habitants érigée en corps juridiquement reconnu ou « commune ». Non que les historiens aient négligé l'étude de la vie municipale : en témoigne l'abondante production historiographique dans ce domaine ces dernières décennies, tant en France que dans les pays voisins. Mais, marqués en profondeur par l'évolution qui a conduit la plupart des pays européens, depuis un temps variable en fonction des expériences nationales, à identifier le champ du politique à celui de l'État, les chercheurs privilégient volon-

tiers les processus étatiques et n'envisagent généralement la commune que comme un organisme secondaire, et non comme une forme majeure de l'organisation du politique, oubliant ainsi sa contribution essentielle à la genèse de l'État moderne. C'est cette lacune que souhaite combler P. Blickle ; fort des constats accumulés au cours de ses propres recherches sur diverses communautés rurales de l'espace germanique méridional, l'A. se propose ici de sortir du cadre étroit de ses investigations personnelles pour en confronter les résultats avec ceux de l'ensemble de la recherche européenne et esquisser ainsi une vaste synthèse qui le conduit à forger un nouveau concept, celui de « communalisme », destiné à prendre place, au même titre que le « féodalisme », l'« absolutisme », le « parlementarisme » ou la « démocratie », parmi les « poids lourds conceptuels » (*Elefantenbegriffe*) de la pensée politique et de la science historique.

Il s'agit donc de dégager une théorie du communalisme qui n'a, certes, jamais existé en tant que telle dans le discours politique, mais que l'historien est en mesure de reconstituer *a posteriori* par l'analyse des représentations de la commune qui ressortent tant des pratiques que du discours politique, juridique ou même théologique. Ce faisant, l'A. entend démontrer que, loin d'être une création de l'État moderne, le corps politique prend d'abord naissance, en Europe occidentale, dans le cadre de la commune, au cours des cinq siècles qui séparent le bas Moyen Âge de la fin de l'époque moderne (XIV^e - fin du XVIII^e). Le communalisme constitue donc la pierre angulaire du processus de construction du politique au cours d'une période que les historiens ont trop volontiers taxée de féodale, par un abus de langage que dénonce l'A. : car, sans renier la pertinence du concept de féodalisme pour rendre compte des liens verticaux qui structurent les sociétés de cette époque, il en souligne les limites. En effet, seul le nouveau concept paraît approprié pour rendre compte des liens horizontaux, probablement plus importants dans le vécu quotidien et la conscience collective de la majorité des populations de l'époque moderne. L'un des apports originaux de la démonstration réside dans la mise en évidence de l'identité de nature du processus communal dans les villes et les campagnes, identité qui donne toute sa pertinence au concept : le communalisme transcende l'opposition entre villes et villages, chère à l'historiographie traditionnelle, bien que le discours des juristes de l'époque moderne ait toujours réuni les deux types de collectivités, définis par des normes et des droits identiques, sous le même terme de « corps ».

La méthode de démonstration repose sur le principe de la modélisation, cher aux historiens allemands ; l'A. commence par élaborer un « modèle » du communalisme à partir de l'analyse d'un certain nombre de cas de communautés d'Allemagne du Sud, dégagant ainsi les principes qui ont présidé à leur formation et à leur fonctionnement (1^{er} volume). Puis il vérifie la pertinence de son « modèle » en le confrontant à divers cas européens envisagés successivement, forçant ainsi l'admiration du lecteur par l'érudition que suppose ce vaste parcours qui le mène notamment des communautés scandinaves de marins-paysans aux municipalités hispaniques et aux communes italiennes en passant par les espaces français et germaniques appréhendés dans la diversité de leurs structures communales. Ainsi émerge une définition synthétique du communalisme permettant de l'opposer nettement à d'autres formes d'organisation du politique et de mettre en évidence sa contribution décisive à la formation des États occidentaux et à l'émergence du principe démocratique (2^e volume).

Le communalisme s'impose, à partir du XIV^e siècle, comme une conquête du troisième « état », celui des *laboratores* unis par le désir de s'assurer les conditions les plus favorables à l'exercice de leurs activités productives et à la vie de la col-

lectivité. Il prend naissance par l'association volontaire et s'incarne dans une organisation institutionnelle dont le schéma structurel est partout identique, par-delà la diversité des nomenclatures et la complexité variable des organismes en fonction des différences d'échelle entre communautés rurales et urbaines. Ces institutions émanent de la communauté elle-même et sont l'expression de sa souveraineté, elles ne sont pas imposées du haut par l'autorité supérieure (seigneuriale) qui s'exerce sur le territoire sur lequel elle se constitue (un seigneur peut créer un village ou une ville, mais non une commune). Elles comportent toujours deux pôles : l'assemblée des membres qui détient le pouvoir de statuer sur tout ce qui touche à leur vie commune et les organes représentatifs qui en sont l'émanation (bien que le processus fréquent de la fermeture progressive de ces organes au profit d'élites oligarchiques constitue une sérieuse entorse au principe communal ici défini). Le communalisme repose enfin sur un système normatif qui légitime l'existence même de la communauté et forge en son sein une identité collective ; les valeurs fondamentales en sont l'utilité commune, la paix et la justice nécessaire à sa préservation, la liberté. En un temps où villes et villages sont à la merci des guerres privées nobiliaires, les communes se forment d'abord dans le but de s'assurer par elles-mêmes une paix plus durable et plus large que celle que peuvent leur garantir les trêves octroyées par les princes ou l'Église : la *pax iurata* supplante la *pax ordinata*. Le maintien de la paix intérieure suppose, par ailleurs, l'instauration de procédures judiciaires et l'élaboration d'un droit qui sont une autre des finalités importantes du mouvement communal. Justice et paix sont les conditions de la préservation du bien commun (*Gemeinnutz*) que les communautés naissantes opposent à l'intérêt personnel des princes et seigneurs (*Eigennutz*).

Ainsi définies par leurs structures institutionnelles propres et leurs finalités normatives, les communes constituent une forme d'organisation politique et sociale qui est l'antithèse du pouvoir de type monarchique largement dominant dans la période envisagée. Il n'est donc pas surprenant que les relations entre deux types d'organisations aussi antinomiques aient souvent été difficiles ; en témoignent les innombrables mouvements d'insubordination par lesquels les communes défendent leur autonomie face à des pouvoirs étatiques qui, de plus en plus, ne conçoivent les relations qu'en termes d'obéissance au souverain territorial. Les soulèvements des sujets contre leurs souverains dans la période considérée ont tous des bases communales. Aussi les pouvoirs centraux ont-ils pris acte de cette vitalité du pouvoir des communes en les intégrant, à des dates plus ou moins précoces selon les États, dans des assemblées représentatives (États Généraux, Cortes, Landtage, etc.) ; ainsi les pays connaissant le moins de soulèvements à l'époque moderne seraient-ils, selon l'A., ceux où cette intégration des communes à la représentation nationale est le mieux respectée, comme il le montre rapidement en opposant, sur ce point, la Suède à la France ou à l'Espagne. Par ailleurs, les nombreuses convergences entre la législation arrêtée par certains souverains (Suède, pays germaniques) et les revendications qui leur avaient été présentées par les communes illustrent l'influence du communalisme sur le travail des organes politiques centraux des États. Ainsi P. Blickle peut-il souligner la continuité de principe entre les assemblées d'États d'Ancien Régime et le parlementarisme contemporain, en dépit des modalités radicalement différentes de la représentation du corps politique dans les deux cas. Plus généralement, l'État moderne s'affirme en reprenant simplement à son compte des compétences et des finalités définies d'abord dans le cadre communal, au prix d'un transfert qui prive progressivement les communes de leur pouvoir propre. Ainsi l'État moderne apparaît-il avant tout comme l'héritier du

communalisme. Celui-ci imprègne d'ailleurs durablement la pensée sociopolitique occidentale moderne : ainsi l'ecclésiologie réformée est-elle calquée sur la structure communale. Les utopies du XVI^e siècle retiennent le modèle communal comme principe idéal d'organisation du monde : la structure de l'État utopique reproduit celle de la commune. Enfin les théories du contrat social qui, de Thomas d'Aquin à Rousseau en passant par Mariana, Althusius ou Locke, connaissent un succès sans cesse renouvelé tout au long de l'époque moderne, procèdent simplement de la transposition de la *coniuratio*, fondatrice de la commune, au niveau de l'État. Le communalisme cesse d'être une réalité au XIX^e siècle, lorsque l'État impose sa suprématie en se réservant l'exclusivité du pouvoir politique : les communes sont alors réduites au rang d'organes de simple administration sous sa tutelle.

Cet ouvrage de réflexion et de synthèse ne renouvelle pas, à proprement parler, notre connaissance du mouvement communal : ce n'est pas son propos. Il en réévalue plutôt l'importance et la portée historique en en faisant la source de toutes les théories du pouvoir contractuel qui conduisent de l'ère féodale à la démocratie contemporaine, c'est dans la démonstration de cette thèse que réside son intérêt. Certes, l'ampleur de la perspective contraint parfois l'A. à des survols rapides et des raccourcis simplificateurs qui font fi de certains particularismes ou de certaines spécificités locales. Plus gênant encore est le flou chronologique qu'induit souvent la démonstration sur le temps long, ignorant les mutations parfois importantes des pratiques municipales et des rapports communes / États au cours des cinq siècles envisagés. On doit enfin regretter que la méthode adoptée induise une progression parfois laborieuse et des répétitions fastidieuses (sur le mouvement communal dans les cantons primitifs suisses, par exemple) qui alourdissent inutilement l'ouvrage. Mais il n'en reste pas moins une contribution désormais indispensable à la réflexion sur la naissance de la pensée politique et de l'État moderne.

Marie DRUT-HOURS.

Giovanni Ciappelli, Patricia Lee Rubin (éd.), *Art, Memory and Family in Renaissance Florence*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 316 p.

Le symposium intitulé « Art, Memory and Family in Early Renaissance Florence », tenu à Londres en juin 1996 sous la direction de Patricia Lee Rubin (Université de Londres) et de Giovanni Ciappelli (Université de Trente), objet d'une publication partielle (seize articles), a cherché à rapprocher deux disciplines de la recherche, l'histoire et l'histoire de l'art, pour l'étude d'un sujet, la famille et l'art, dans un site historique privilégié : Florence à l'époque de la Renaissance.

La richesse des sources manuscrites, imprimées et iconographiques font en effet de Florence, à la fin du XIV^e siècle et au XV^e siècle, un espace exceptionnel pour envisager la réalisation d'une étude approfondie des structures familiales et des formes culturelles. Ces vingt dernières années, grâce à la sociologie et à l'anthropologie, à l'histoire des mentalités et de la vie privée, l'histoire de la famille a fait l'objet d'études très nombreuses, fondées sur des approches multiples ayant trait aux rouages de la vie familiale, de la parenté et du voisinage dans la cité de l'Arno. Les seize contributions font ressortir la richesse du matériel disponible, ainsi que la diversité des méthodes d'analyse, mais n'ont pas la prétention de

répondre à toutes les questions soulevées. Elles présentent le mérite d'attirer l'attention sur des points qui devraient susciter le dialogue et de nouvelles recherches. Ces travaux doivent ainsi être considérés comme des « épisodes » d'une longue chronique de la conscience d'une ville telle que Florence, une description des voies donnée à la définition, à la consolidation et à la transmission de l'identité familiale au sein d'une société précise.

Dans ce volume, les organisateurs ont réuni des travaux qui se rapportent aux multiples relations entre l'art, la famille et la mémoire. Le livre est divisé en quatre parties : d'abord, la mémoire et les matériaux, reposant sur les sources écrites (chap. 1-4) ; puis l'image de la mémoire, qui se concentre sur les formes textuelles, verbales et visuelles de la mémoire (chap. 5-8) ; ensuite, l'identité de la famille, avec ses structures, ses valeurs, ses expressions (chap. 9-12) ; enfin, la transmission de la mémoire (chap. 13-16).

L'histoire de la mémoire se caractérise, d'après Patrick Geary, par l'historiographie, l'étude des traditions intellectuelles liées à la mémoire et à la reconstruction de celle-ci, du point de vue social (mémoire collective et individuelle). Selon Giovanni Ciappelli, le patriciat florentin n'est pas défini par la loi, et la mobilité, qu'elle soit de nature politique, sociale et économique, est la règle. Dans un tel contexte, il apparaît évident, pour les Florentins des XIV^e et XV^e siècles, de tenir des mémoires, des *ricordanze*, dans lesquels sont consignés les biens possédés, les affaires réalisées, les faits personnels qui sont censés servir d'exemples et de leçons aux descendants, de montrer l'ancienneté et l'honneur du lignage. Ne reposant sur aucun modèle rigide, strictement privés, ces textes s'adaptent finalement aux besoins et à l'humeur de leurs rédacteurs, qui créent une forme de tradition entre les générations et occupent de ce fait une place fondamentale à l'époque. Selon l'auteur, la volonté de rédiger une « mémoire familiale » trouve son explication dans la fonction de ces livres, pratiques, qui ont servi de modèle aux écrivains dès la fin du XIV^e siècle. Ainsi la préoccupation liée à l'identité de la famille joue un rôle assez important dans la diffusion de ces écrits qui renvoient souvent les lecteurs au rôle des ancêtres, au modèle romain et aux origines mythiques de la société. Le lien entre mémoire familiale et histoire est mis en lumière par Nicolai Rubinstein. Malgré la réticence des Florentins à relater des événements politiques dans leurs *ricordanze*, ils ont néanmoins éprouvé le besoin de placer leurs mémoires et le passé de leurs familles dans le contexte plus large de l'histoire de Florence. Ces informations ont contribué au développement de l'historiographie médiévale et de la Renaissance, comme le prouve l'activité menée par l'illustre Francesco Guicciardini, issu d'une grande famille de l'aristocratie florentine liée aux Médicis. À l'instar de leurs pairs, les Guicciardini conservaient leurs papiers dans leurs archives, que ne manqua pas d'exploiter Francesco, lorsqu'il commença la rédaction de ses mémoires, *Memorie di famiglia*, et des *Storie florentine* en 1508. Le premier texte se lit comme un compte rendu de la politique étrangère et militaire de la République de Florence, alors que les *Storie florentine* accordent une place considérable aux Guicciardini dans l'histoire de la ville. L'histoire d'une famille devient ainsi celle d'une cité. Lauro Martines ne manque pas, quant à lui, de s'intéresser à la production poétique et à son caractère politique parfois très marqué. Avant de devenir une expérience littéraire, la poésie était une mode publique, chantée ou récitée à un groupe d'individus, exprimée dans un langage accessible à tous. La poésie servait souvent pour critiquer la classe dirigeante, mais aussi la hiérarchie ecclésiastique. Les poèmes peuvent être également des apologies, un instrument pour commémorer le passé, diffamer les ennemis, défendre les amis et dénoncer les abus de

pouvoir. La poésie et la politique étaient au service des Médicis, même s'il existait une résistance contre cette puissante famille de l'aristocratie.

Dans la deuxième partie, Patricia Lee Rubin se préoccupe de l'importance des images pour la définition cognitive ou psychologique de la mémoire : elle analyse le cas de Matteo Palmieri, familier de toutes les formes de mémoires historiques et littéraires (chroniques, biographie, oraison funèbre, histoire et *ricordanze*), mais aussi figuratives, tels le buste en marbre, dû à Antonio Rossellino (1468), ou le portrait dessiné dans un manuscrit, suivi d'une épitaphe. Dans le retable du peintre Francesco Botticini, *Assomption de la Vierge* (1475-1477), le commanditaire Matteo Palmieri et son épouse sont représentés sous une forme de « panégyrique pictural » (p. 82). Alison Wright montre que le portrait est à relier au souvenir, à l'idée d'immortalité et à l'exemple. Il convient de le rapprocher à la fois des doctrines religieuses de l'intercession et du salut, et du renouveau humaniste sur la réputation. Megan Holmes s'attache à présenter le patronage de Giovanni Benci, membre d'une famille du patriciat mineur et soucieux de prestige, d'où son désir à être le bienfaiteur libéral d'un couvent florentin, « Le Murate », suivant le modèle de Côme de Médicis, généreux envers des ordres religieux, et le peintre Fra Filippo Lippi. Giovanni Benci a évolué dans les milieux économiques, culturels, politiques et religieux, afin de créer pour lui et les siens une mémoire publique. De son côté, Andrew Butterfield préfère étudier les tombes qui constituent un sujet traité peu souvent et de façon peu systématique par les spécialistes de Florence. Il parvient à dégager des relations pertinentes entre les types de tombes et la hiérarchie sociale.

L'identité familiale forme la troisième partie de l'ouvrage. Délaissant l'histoire de l'élite, Margaret Haines réalise une étude très originale sur les familles d'artisans et sur leur sens familial. La perpétuation de son image et de son lignage ne concerne pas que les fortunés florentins, mais aussi les artisans, animés par une stratégie de la mémoire familiale. Brenda Preyer et Amanda Lillie regagnent les élites et les palais, manifestation classique de la puissance de la famille et génératrice de mémoire. Les riches Florentins construisent des demeures ou en acquièrent dans leurs quartiers d'origine, là où leurs ancêtres ont vécu. Même dans le *contado*, les propriétaires florentins restent dans leurs terres d'origine, cherchant à habiter dans les maisons héritées de leurs ancêtres. Les acheteurs choisissent des villas, dont le statut est déjà établi par l'histoire de leurs précédents propriétaires et occupants. C'est, selon Amanda Lillie, la réapparition d'un concept ancien, le *genius loci*. La sculpture est mise en valeur par l'étude de Geraldine A. Johnson qui traite des bustes inspirés des règles de l'Antiquité et des textes de Pline l'Ancien. Les bas-reliefs de Marie ont une fonction d'intercession ou de protection (désir de fertilité, recherche de l'harmonie familiale), alors que les bustes peuvent être interprétés comme la quête de l'immortalité, l'expression de tensions et la définition complexe de la famille, mêlant identité individuelle et identité patrilinéaire.

Enfin, la dernière partie est consacrée à la transmission de l'identité. Dans une société où la mémoire est transmise par agnation, le nom détient une importance que cherche à faire ressortir Anthony Molho. L'auteur se fonde sur un passage du *zibaldone* de Giovanni Rucellai, qui se montre fier du degré de notoriété, de la puissance et du prestige auxquels est parvenue sa *famiglia*, sa *casa*, en 1457. Il découvre que le nom de la famille Rucellai n'apparaît pas comme tel durant la première moitié du XIV^e siècle. La diffusion du nom peut sans doute être liée à l'augmentation de l'autorité politique et au renforcement du sens de l'identité de la Maison. Lorenzo Fabbri se préoccupe de l'adaptation d'une famille victime de conditions politiques défavorables et contrainte à l'exil les Strozzi, dont deux bran-

ches quittent l'espace florentin et s'intègrent dans d'autres contextes politiques, des cours princières du nord de l'Italie. L'une s'établit ainsi à Mantoue en 1385, l'autre à Ferrare, en 1394. Dans les deux cas, les Strozzi n'ont jamais perdu les contacts avec leur « patrie », leur mémoire familiale qu'ils ont entretenue de plusieurs manières : le projet d'un retour définitif à Florence ou, alors, le rêve d'une patrie idéale. Quant à Thomas Kuehn, il insiste sur la famille patrilinéaire qui est déjà une forme de mémoire, liée à la continuité garantie par l'agnation et le patrimoine. La difficulté de maintenir une agnation avec suffisamment de ressources économiques est aggravée par les ambiguïtés de l'agnation elle-même, puisque les femmes pouvaient également être considérées comme étant des membres à part entière. L'agnation n'est pas une catégorie naturelle, mais légale. La mémoire est transmise par les hommes, mais si une famille est menacée d'extinction, les juristes, dont le rôle social et politique est de réduire ou de résoudre les ambiguïtés liées à la signification de l'agnation et des statuts les préservant, sont amenés à trouver les outils juridiques qui reconnaissent aux femmes, ou aux membres issus d'une union illégitime, le droit à la succession. Ainsi la mémoire assurée par la loi n'est pas uniquement préservative, mais aussi créative. Enfin, Samuel Cohn réfléchit sur l'obsession florentine de la mémoire et rappelle que son étude ne doit pas négliger le manque de mémoire, qui ne peut pas être comparé à l'oubli. Les réflexions sur les instruments et les stratégies de la mémoire familiale au temps de la Renaissance florentine reposent sur une continuité idéologique. Toutefois, S. Cohn regrette que les forces concurrentes à d'autres formes de mémoire n'aient pas été explorées. Le renouveau de l'ascétisme et la diffusion des ordres mendiants au XIII^e siècle prêchèrent contre l'orgueil de la famille et le souvenir du lignage, à Florence comme ailleurs. Ce combat succomba sous les coups de l'idéologie du patriciat florentin dès la fin du XIV^e siècle, malgré l'existence d'un nombre élevé de documents qui confirmeraient la victoire des ordres mendiants, opposés à la diffusion des notions aristocratiques de race, de lignage et de valeur des ancêtres dans les sociétés de l'Italie de la fin du Moyen Âge.

Certaines pistes restent à être explorées. Selon Patricia Lee Rubin, la question de la mémoire des femmes et des hommes mérite un traitement plus important. Il apparaît nécessaire d'aborder le rôle des femmes comme des agents, des productrices de mémoire : en commanditant des autels, en fondant des chapelles, en faisant des legs testamentaires ou en exécutant ceux de leurs maris. La définition du statut des femmes à l'intérieur des lignages ou en tant que membres d'une mémoire généalogique est fort compliquée. Entre l'idéologie patriarcale et patrilinéaire et la pratique, il doit exister, d'après Anthony Molho, un certain degré de synchronie harmonieuse dans les structures familiales à Florence. Les contributions très stimulantes et variées de cet ouvrage témoignent de la diversité des sources et des approches qui peuvent être appliquées sur des sujets d'intérêts communs. Cette publication reste plus un dialogue ouvert que le résultat de méthodes convergentes. La juxtaposition heureuse d'informations provenant de spécialistes de l'histoire sociale, juridique politique, religieuse, ainsi que de l'histoire de l'art, peut finalement être fructueuse et source de réflexions futures.

Lucien FAGGION.

Paul Lidsky, *Les écrivains contre la Commune*, Paris, La Découverte, 1999, 181 p.

Les Éditions La Découverte remettent à leur catalogue l'ouvrage de Paul Lidsky, initialement publié par François Maspero en 1970 (coll. « Cahiers libres ») et réédité en 1982, dans la collection « Fondations ». Cette dernière réédition est accompagnée d'une postface inédite intitulée « permanence et fixité du langage pamphlétaire » qui reprend en grande partie les postfaces de 1970 et de 1982.

Issu d'un DES de lettres dirigé par J.-M. Goulemot, *Les écrivains contre la Commune* fait figure, comme le rappelle l'éditeur, de vrai « classique » : il est de fait familier aux chercheurs et au lectorat intéressés par l'histoire de la Commune de 1871. Trente ans après sa première publication, l'étude de Paul Lidsky se distingue toujours par ses qualités. Il s'agissait de rendre compte du phénomène de réaction des hommes de lettres face à cet « événement violent et soudain », d'en « dégager les principaux caractères » et d'« esquiss[er] les explications » qu'on pouvait en donner (p. 7). Car l'hostilité à la Commune de Paris de 1871 fut ici le fait des plus grands auteurs, les exceptions étant connues (P. Lidsky cite bien sûr Vallès, Verlaine et Rimbaud, également Villiers de l'Isle-Adam et n'oublie pas la neutralité puis la condamnation de la répression par Victor Hugo), mais finalement peu nombreuses ; encore que l'auteur ne fasse pas du tout mention par exemple d'un écrivain comme Léon Cladel, dont l'œuvre relative à la Commune est étudiée dans l'ouvrage dirigé par Roger Bellet et Philippe Régnier, *Écrire la Commune* (1994), mais était déjà objet d'attention dans le colloque de mai 1971¹.

On n'en tiendra pas rigueur à Paul Lidsky, dont la démonstration est ailleurs. Le livre souligne le « contraste frappant entre l'intérêt porté par les écrivains à l'événement et la faiblesse quantitative des œuvres littéraires anticommunardes » (p. 90). De là l'existence de deux parties centrales, traitant de « la réaction personnelle et politique des écrivains » (p. 40-88), puis de « la réaction littéraire des écrivains » (p. 89-142), utilisant d'une part des correspondances, des articles de presse, des récits, des livres de souvenirs ou d'études, d'autre part les « créations littéraires », nouvelles, contes et romans, en faible nombre. Mais ces deux parties sont intimement liées – au point que l'on se demande parfois si elles devaient être ainsi distinguées, au risque de favoriser les passages répétitifs.

De fait, la deuxième partie s'intéresse à la condamnation de la Commune faite par ces écrivains, qu'ils soient « conservateurs » ou « désengagés » et dénoncent en bloc ce « retour de la Barbarie » ou qu'ils soient républicains et « refusent de considérer [l'événement] comme un mouvement politique républicain » en privilégiant l'idée d'une fièvre obsidionale exploitée par quelques-uns (p. 54-55). La troisième partie cherche à souligner que la littérature anticommunarde, voulant « détruire le sens de l'événement », le dépolitiser, se réduit à une peinture de *types* et à leur confrontation, à un « fond de décor » fait d'incendies, d'orgies, etc. L'existence des stéréotypes de la littérature anticommunarde comme le jeune déclassé ou le « mauvais ouvrier », le traitement de la femme communarde en créature obscène, hystérique et cruelle, tout cela est exposé et analysé avec force.

1. Voir A. Roche et G. Delfau, *La Commune et le roman français*, et la discussion qui suivit dans *La Commune de 1871*, Actes du Colloque de Paris (1971), Les Éditions Ouvrières, 1972, p. 293-326, et L. Czyba, La représentation de la Commune dans *INRI* de Léon Cladel : épopée et martyrs, qui mentionne aussi la nouvelle intitulée *Revanche* (1873), dans *Écrire la Commune*, Roger Bellet et Philippe Régnier (dir.), Tusson, Du Lérot éditeur, 1994, p. 175-185.

Mais ces types renvoient eux-mêmes aux jugements portés par les écrivains sur les acteurs de 1871, tous étudiés en deuxième partie : des dirigeants ambitieux, déclassés ou fous, aux « femelles » communardes et aux nombreux étrangers, en passant par une masse le plus souvent assimilée à la population souterraine des égouts et prisons. À travers un certain nombre de thèmes et mythes récurrents, la littérature anticommunarde développe enfin, selon l'auteur, un « message idéologique » (p. 95-96). L'intérêt du lecteur est donc aiguisé à la lecture des rapides développements sur les thèmes de l'orgie et de la fièvre obsessionnelle, même si Paul Lidsky préfère s'attarder sur celui de la culture perversissime, et surtout sur celui du travail et de la famille, parce qu'ils renvoient explicitement pour lui à une « morale et [à] un idéal bourgeois » qui sont alors les « antidotes à la reproduction de tels événements ».

Enfin, P. Lidsky ouvre d'intéressantes pistes autour de l'utilisation de procédés littéraires (le personnage classe ouvrière, les personnages antithétiques, le stade du repentir, etc.), et surtout autour de la violence verbale des romans anticommunards (quatrième partie, p. 142-158). On regrettera alors que cette dernière partie, « Langue et écriture chez les écrivains anticommunards », qui s'attache en particulier au procédé des analogies, animalières ou autres, soit si courte.

Rien d'étonnant ainsi à ce que l'étude de P. Lidsky soit devenue une référence et que certaines de ses analyses nous soient familières. Pourtant, *Les écrivains contre la Commune* pose le délicat problème de la constitution du corpus et de son utilisation. Bien qu'ayant conscience de la difficulté qu'il y avait à s'appuyer sur des documents hétérogènes et disparates, écrits à différentes dates, Paul Lidsky prend le parti de choisir indistinctement des citations extraites de ces divers types de documents, sans que le lecteur sache ce qui a présidé à ce choix.

Aussi, ce qui fait en partie la force de cet ouvrage – l'illustration de l'argumentation par de riches citations – en fait en même temps une de ses faiblesses. La multiplication des extraits servant la démonstration de l'auteur empêche d'avoir une réflexion d'ensemble sur le corpus, sur l'éventuelle spécificité de chaque texte, sur ses conditions de production, etc. Cela est vrai des première et deuxième parties, mais aussi de la troisième. L'on pense par exemple au *Mur* de Montégut – tout récemment réédité – pour lequel Paul Lidsky souligne de façon convaincante comment le personnage de Sabouleux correspond au type du « voyou », oisif et malingre, de la littérature anticommunarde et montre en même temps que le thème de l'orgie se retrouve dans la description de l'Hôtel de Ville, « morceau de bravoure littéraire » (p. 123). Mais Roger Bellet a plus récemment suggéré ce que l'on pouvait tirer d'une étude critique spécifiquement consacrée à ce récit, qui se trouvait dans la liste des « dix romans socialistes » proposés par Émile Vanderelde en 1913².

L'historien d'aujourd'hui regrettera d'autre part un point de vue peut-être parfois trop étroitement « littéraire ». La réaction des écrivains s'inscrit dans une production éditoriale et un discours sur la Commune et les communards plus larges et qui possèdent leur dynamique et leur chronologie (que l'on songe, après la période qui suit immédiatement la Commune, à la fin des années 1870 où la campagne pour l'amnistie plénière bat son plein). De même, en voulant légitimement cerner les structures immuables du discours anticommunard dans les productions des écrivains, de 1871 à la fin du siècle, l'ouvrage fait peut-être trop vite l'éco-

2. R. Bellet Maurice Montégut, *Le Mur*, dans *Écrire la Commune, op cit.*, p. 159-174, et M. Montégut, *Le Mur*, rééd. Tusson, Du Lérot éditeur, 2000.

nomie de l'environnement culturel et scientifique dans lequel elles s'insèrent. Ainsi, Paul Lidsky a parfaitement suggéré que la Commune a conditionné la vision littéraire des ouvriers(ères) en lutte, notamment chez Zola : mais après les recherches de Susanna Barrows, on ne peut s'empêcher de penser à l'intérêt qu'il y aurait eu à rapprocher certains de ces textes des travaux de Taine et de Gustave Le Bon.

Enfin, *Les écrivains contre la Commune* paraît également avoir vieilli en ce qui concerne l'interprétation du rejet de l'insurrection par les hommes de lettres et de la radicalité de ce rejet, objets de la première partie de l'ouvrage (p. 9-39). Les déceptions nées de 1848 ont certes, c'est connu, favorisé un repli sur soi de la part des écrivains et nourri le mouvement de l'art pour l'art. Mais la démonstration n'offre ici pas de place aux nuances ; cette partie donne une vision globale d'écrivains majoritairement vieux en 1871, devenus, avec la perte de l'enthousiasme de 1830 ou 1848 mais aussi les vingt ans du régime impérial, des « hommes de droite » (p. 18). Pourtant, la génération de George Sand ou de Théophile Gautier est-elle celle de Flaubert ou de Goncourt ? De même, la réflexion menée par Lidsky sur la bohème de la fin de l'Empire symbolisée par Vallès est tout à fait nécessaire, mais l'opposition entre des écrivains « arrivés » menant une vie de bourgeois (régularité, préjugés, etc.) à une « masse de jeunes “aux dents longues” » (p. 27-28), qui doit se retrouver au moment de la Commune, paraît ici bien rapide, et de ce fait bien mécanique. De façon générale, il faut d'ailleurs noter que la volonté démonstrative de l'auteur conduit sans doute trop souvent à des formulations et à des conclusions sans appel, sentiment que l'on retrouve à la lecture de la postface, qui s'échappe de l'étude des « écrivains contre la Commune » pour aborder le sujet polémique de la permanence de l'« esprit versaillais » de 1968 à nos jours. Au total, la réédition bienvenue du classique de Paul Lidsky montre tout à la fois à quel point cette étude fut pionnière et quel a été le chemin parcouru depuis.

Laure GODINEAU.

François Roth (dir.), *Les modérés dans la vie politique française (1870-1965)*, Presses Universitaires de Nancy, 2000, 534 p.

Voici publiés, en un temps relativement court, les actes du Colloque organisé par G. Le Beguec, J. El Gammal et F. Roth à l'Université de Nancy 2, en novembre 1998.

Trois figures tutélaires ornent la couverture : celles de Wallon, de Poincaré et de Coty. Sont-elles bien emblématiques des modérés ? C'est douteux en ce qui concerne Wallon. B. Ménager (Henri Wallon, un modéré en République ?) fait remarquer que le « père » des lois constitutionnelles de 1875, catholique fervent, s'est opposé à Jules Ferry, à sa politique scolaire et anticléricale. Raymond Poincaré aimait, lui, à se qualifier de « républicain sans épithète ». Il se donnait comme héritier de Gambetta et Ferry. Même si son itinéraire s'infléchit vers le centre droit dès 1912, selon F. Roth (R. Poincaré, un républicain modéré ?), il est incontestable que « son attachement jaloux et inébranlable aux valeurs de la République, d'une République laïque, libérale et parlementaire », s'avère caractéristique du modéré. Quant à R. Coty, présenté par O. Rudelle (R. Coty, le constitutionnalisme vaincu, fourvoyé, rétabli), il notait : « Mon rôle au Sénat est d'être non seulement un modéré, mais un modérateur. » Bonne définition de la modération en politique.

Le livre se compose d'une introduction de F. Roth, de quarante et une communications et d'une conclusion rédigée par R. Rémond. Afin de cerner les termes de « parti modéré » ou les vocables « les modérés », quatre approches ont été privilégiées : biographiques, partisans au sens large du terme, régionales – la moins démonstrative, semble-t-il, et l'étude des réseaux. Impossible, évidemment, de rendre compte de toutes, même si tout choix porte sa part d'arbitraire.

Montesquieu aurait été le premier à faire de la modération un concept politique dans *L'Esprit des lois*, remarque Didier Francfort (Réflexion sur le mot « modéré »). Si le « juste milieu » définit un état de modération sous la monarchie de Juillet, il faut attendre la III^e République pour que des politiques se disent modérés. Avec les essayistes des années 1930, Thibaudet, André Siegfried, Abel Bonnard, on assiste à la vulgarisation de cette étiquette, encore que le premier l'emploie pour désigner un état d'esprit, comme le rappelle M. Leymarie (Les modérés à travers les réflexions d'Albert Thibaudet dans *La NRF*), et que le dernier nommé ait écrit un véritable pamphlet contre ces hommes sans doctrine. On ajoutera que les politiques eux-mêmes répugnent, le plus souvent, à se définir comme modérés, le terme étant entaché de tiédeur.

De la première séquence chronologique consacrée aux débuts de la III^e République, on retiendra la communication de J. Garrigues (Les réseaux d'influence du centre gauche 1870-1879). Les réseaux de sociabilité du centre gauche expliqueraient le rôle si important joué par celui-ci aux débuts de la République ; et de citer les « jeudis » de Jules Simon, les sociétés philanthropiques, mais aussi la Société des économistes et l'École libre des sciences-po, où se sont formés tant de libéraux. L'auteur met en évidence les liens particuliers qu'entretiennent le centre gauche et le monde des affaires. L'étude est exemplaire dans la mesure où elle montre le rôle des groupes de pression qui gravitent autour des républicains libéraux, ancêtres des modérés du tournant du siècle.

La deuxième séquence du livre est consacrée à cette période. L'affaire Dreyfus entraîne, on le sait, une scission des progressistes. E. Cahm (Les modérés face à l'affaire Dreyfus) démontre que « l'antidreyfusisme modéré des mélinistes » procède de l'apaisement, donc diffère de l'antidreyfusisme des nationalistes marqué au sceau de l'antisémitisme. Certes, des républicains modérés réagissent différemment et forment même le noyau des dreyfusards.

Puis plusieurs interventions se répondent, tournant autour des formations nouvelles, refuges de républicains modérés : la Fédération républicaine présentée par J. Vavasseur-Desperriers et M. Bernard, et l'Alliance républicaine démocratique, analysée par R. Sanson (respectivement : Associations politiques et groupes parlementaires, la FR 1905-0904 ; La diffusion incomplète d'un modèle partisan : les progressistes et la FR 1903-0914 ; L'ARD : une reformulation du centre gauche ?). Les auteurs se réfèrent à Léon Jacques, analyste, en 1913, des *Partis politiques sous la III^e République*. Si celui-ci pense que la Fédération est « l'organisation de parti des républicains modérés », il avance néanmoins que l'Alliance « représente le tiers parti par excellence (...) le centre de gravité des forces politiques en présence, l'expression de la tendance juste milieu ». Ce dualisme découle directement du clivage opéré par l'Affaire. Par-delà les « programmes », les auteurs s'intéressent principalement aux pratiques et posent deux problématiques inhérentes au monde modéré : la difficulté de structuration et le positionnement politique. Ils remarquent que les tenants de ces nébuleuses semblent plus préoccupés de la stratégie électorale, ou de ménager leurs liens avec les milieux d'affaires, que de faire œuvre de militantisme en s'organisant en formation partisane, ou en groupes parlementaires en nombre réduit. Les modérés de la FR hésitent entre un rapprochement, la

séparation des Églises et de l'État était votée, avec les « républicains de gauche » et une « culture d'opposition » de républicains de droite. Si les aliancistes, dont les bases doctrinales peuvent se résumer en cinq vocables, République, Ordre, Liberté, Réforme et Laïcité, estiment avoir vocation à constituer un grand parti républicain, au centre, réunissant autour d'eux des radicaux et d'exprogressistes, cela demeure un vœu pieux. Il s'ensuit une politique d'oscillation entre gauche et droite. G. Baal, quant à lui, expose les hésitations du Parti radical-socialiste (les radicaux et les modérés), tenté par les « solutions moyennes » tout en prétendant ne pas avoir d'ennemi à gauche. Finalement, les radicaux sont restés à gauche, car ils n'ont voulu ni se « désocialiser », ni accepter l'« apaisement » au nom d'une politique militante et combattante.

Pour sa part, J.-M. Mayeur prouve que la laïcité est bien au cœur du clivage séparant les modérés (les modérés et l'Église) : « La question religieuse, écrit-il, est une des clés des divisions des modérés, issus pour les uns du libéralisme agnostique, pour d'autres du libéralisme catholique » et protestant.

F. Roth estime qu'il convient « d'accorder une importance aux individus (...), tant il est vrai que l'univers modéré est affaire d'hommes plus que de structures ». De fait, la troisième séquence chronologique du livre offre trois portraits, ceux de Poincaré, d'A. Lebon et de Maurice Petsche. J. Dubos brosse le portrait d'A. Lebon. Le ministre de Méline, un grand capitaliste, a fondé la Fédération des industriels et commerçants français, ancêtre du MEDEF (Organisation des réseaux modérés sous la III^e République : André Lebon, un homme à l'intersection des cercles du pouvoir). O. Dard (Maurice Petsche : itinéraires, réseaux, valeurs) s'attarde sur le *cursus honorum* et l'action politique du « grand argentier » de la IV^e République. Entré en politique dès 1925, membre de l'Alliance démocratique, après avoir été collaborateur de Loucheur et de Briand, Petsche, soutenu par la Troisième Force, renoue en tant que responsable de l'Économie et des Finances de 1944 à 1951 avec le « modèle républicain » de la III^e République : il est partisan de la concentration républicaine et du régime parlementaire. Il base son programme économique sur l'équilibre des finances, vieille méthode des modérés, et il refuse les réformes de structures « entreprises à la Libération, car connotées d'étatisme ».

Ainsi, plusieurs intervenants font état de la résurgence du courant modéré, que l'on aurait pu croire englouti après le cataclysme de la Seconde Guerre mondiale.

Cette question est posée par O. Wiewiorka (Flandinistes dans la tourmente 1940-1944), à travers les choix des 42 députés affiliés au groupe de l'AD : « Les républicains de gauche et radicaux indépendants ». Selon lui, le 10 juillet 1940 commande l'engagement et non une attitude « juste milieu ». Sur les 42, 34 ont voté oui. Pour préserver leur position de pouvoir ? Par pragmatisme ? Deux attitudes typiques des modérés. Par dérive fasciste ? *A contrario*, une minorité s'engage dans la Résistance. La radicalisation des engagements marquerait-elle la faillite du modérantisme ? « La diversité amène, *in fine*, note O. Wiewiorka, à réfléchir sur la notion de modérés. Les républicains de l'Alliance, hostiles à la réforme constitutionnelle, voient la faillite de leurs idéaux en 1940. L'intérêt porte au corporatisme ; des points communs entre eux et Vichy existent : l'anticommunisme, le respect de l'ordre, le pacifisme. »

Pourtant, des forces modérées tentent de se reconstituer au lendemain de la guerre. J.-P. Thomas traite (Le Parti républicain de la liberté 1945-1951) du PRL formé de nostalgiques du PSF et de proches de l'ex-AD. Il expose les raisons pour lesquelles le mouvement échoue à regrouper les familles modérées. Malgré les efforts de Barrachin, la recomposition achoppe sur l'impossibilité de constituer un

« quatrième grand », et sur le mal intrinsèque des modérés : la division. De même, le CNIP, présenté par S. Guillaume (*Le CNIP et les classes moyennes*) peine « à rassembler les forces de la droite modérée ouverte sur le progrès et la modernité ». Il hérite, pourtant, du modèle libéral cher à ceux-ci et aux classes moyennes qu'incarna bien A. Pinay. S. Guillaume souscrit à la thèse de G. Richard. Au vrai, selon les vœux de son fondateur Roger Duchet, le CNIP aurait plutôt vocation à devenir « un parti conservateur ». Seuls survivront comme modérés ceux qui, à l'instar de V. Giscard d'Estaing, « auront pu s'adapter en se ralliant à la majorité gaulliste ». Un dernier article synthétique veut aller à l'encontre d'un préjugé. G. Le Beguec analyse les responsabilités assumées à la tête de formation politique et/ou à la présidence des groupes parlementaires par un échantillon (*Les chefs du « parti modéré » et la transformation des structures d'encadrement politique. De Waldeck-Rousseau à Giscard d'Estaing (1899-1945)*) de 21 personnes, neuf présidents de la République, treize présidents de gouvernement, plus Millerand et Poincaré qui ont occupé les deux fonctions. Il conclut que « les dirigeants modérés ne semblent pas être passés à côté des partis », pas plus que leurs rivaux d'autres formations politiques.

René Rémond tire quelques conclusions. Les actes témoignent, affirme-t-il, de l'existence d'une composante modérée dans le système des forces politiques. Il se pose même la question de l'existence d'un centre. À son avis, si « les modérés occupent une position centriste, ils la débordent généralement sur la droite et le centre gauche est loin d'avoir toujours figuré dans le camp modéré ». Quoi qu'il en soit, les modérés rejettent les extrêmes et se refusent à leur confrontation. Ils constituent, à tout le moins, une troisième force. R. Rémond conteste que l'année 1965 marque la fin des modérés. Il voit en V. Giscard d'Estaing et en son programme tracé dans *Démocratie française* une réactualisation du courant modéré.

Que les modérés « constituent assurément une composante originale et durable du système politique français », les actes du Colloque de Nancy le prouvent de façon évidente.

Cependant, on remarque que les communicants emploient le terme sans toujours lui donner la même signification. La pratique politique modérée, d'une personnalité ou d'une formation, est sujette à notions extensibles. Où arrêter les frontières du monde modéré, ou plutôt de la nébuleuse modérée ? N'y a-t-il pas parfois ambiguïté entre valeurs modérées et valeurs de droite – ou de gauche ? Bref, un regret sera émis : que les organisateurs du colloque n'aient pas proposé, ne serait-ce qu'en esquisse, une définition du modéré en politique. De même, la problématique des rapports entre modérés et droites ne méritait-elle pas d'être, sinon résolue, carrément abordée ? À preuve, R. Rémond, puis J.-F. Sirinelli ont écrit ou dirigé des histoires des droites en France, y incluant les modérés, tels les membres de l'Alliance démocratique étudiée sous plusieurs facettes lors du colloque, et typique du monde modéré selon R. Rémond lui-même. Antoine Pinay, présenté dans l'étude dirigée par Sirinelli comme modèle de l'homme de droite, figure ici comme exemple du modéré.

Ce sont des regrets minimes, eu égard à la richesse des problématiques posées. Dans la mesure aussi où les formations ni droite, ni gauche ont longtemps moins attiré les historiens que les tendances extrêmes, pour des raisons archivistiques ou conjoncturelles, le livre sur *Les modérés dans la vie politique française* comble un vide. Nul doute que cette étude diachronique ne serve, désormais, de référence.

Rosemonde SANSON.

Patrick Pierre, *Les Bretons et la République. La construction de l'identité bretonne sous la III^e République*, Rennes, PUR, 2001, 428 p.

Patrick Pierre rompt avec l'histoire des particularismes bretons qui est à la mode dans la production historique récente comme le montrent les travaux de Ronan Calvez (*La radio en langue bretonne de Roparz Hénon à Per Jakez Hélias, 1940-1958*, PUR, 2000) ou Georges Cadiou (*L'Hermine et la croix gammée. Le mouvement breton et la collaboration*, Mango, 2001, 264 p.). Contre cette approche qui fait la part belle au régionalisme contre le national, Patrick Pierre propose une autre histoire de la Bretagne : il s'intéresse au processus d'intégration à la nation, à la nationalisation des masses, à la politisation d'une province. Pour cela, l'auteur ancre son propos dans l'histoire politique. Il renoue avec les travaux d'André Siegfried, explorant le tableau politique de la France de l'Ouest avec de nouveaux regards, et une ambition chronologique plus large qui couvre toute la période de 1870 à 1940.

Les sources sont imposantes : les rapports sur le déroulement des élections ont été dépouillés, les résultats électoraux des scrutins législatifs et cantonaux ont permis de constituer des séries de statistiques traitées par la cartographie automatique pour obtenir sur le temps long des géographies électorales. Les résultats électoraux des élections législatives, dans l'unité géographique cantonale, sont pris comme un indicateur de l'état de la société qui les produit. Ces données sont confrontées avec d'autres enquêtes statistiques (recensements divers) pour en tirer des continuités et des ruptures tant chronologiques que géographiques, bases des analyses et explications qui charpentent le livre. En d'autres termes, ce n'est pas à une simple description que nous avons affaire mais bien à une thèse solidement argumentée.

Partant dès son introduction du modèle républicain défini par Serge Berstein et Odile Rudelle, Patrick Pierre s'interroge sur la manière dont la Bretagne a accueilli ce modèle, il se penche sur les structures mentales des électeurs bretons qui affrontent de nouvelles questions de société auxquelles le choix électoral doit contribuer à trouver une solution. La pratique électorale est scrutée dans tous ses détails, elle est perçue comme le révélateur d'une société bretonne en pleine mutation. Les Bretons réagissent par leurs votes à trois faits politiques que Patrick Pierre identifie comme majeurs pour la période : le défi des institutions (1876-1898), la question religieuse (1902-1914), les problèmes sociaux (1919-1939).

Suivant une facture classique, le premier chapitre peint les tableaux successifs de la Bretagne et de son évolution socio-économique pendant la période étudiée : ce n'est pas un apport neuf, mais un détour épistémologique jugé utile pour préciser les sens des développements ultérieurs. Un développement particulièrement intéressant et nouveau concerne la pratique électorale en Bretagne, en s'intéressant aux conditions matérielles du vote (le bureau, le bulletin, l'isoloir), aux débats suscités par l'organisation pratique du scrutin : les exemples puisés dans les cartons des archives départementales sont nombreux, riches, variés pour les différents départements bretons. C'est une mosaïque de comportements qui apparaît alors sous la plume de Patrick Pierre qui met bien en évidence l'attitude ambiguë des électeurs face au droit de vote, oscillant entre abstention et sacralisation du vote, inscription sur les listes électorales ou indifférence. Les intermédiaires politiques mobilisés dans ces occasions sont présentés avec nuances, et leurs rôles sont mis en évidence et soulignent la structuration progressive des comités puis des partis politiques.

La seconde partie du livre, la plus longue, est un essai de typologie de la Bretagne électorale : c'est un pluriel qui désormais s'impose, car l'auteur fait appa-

raître que ce sont des Breagnes qui organisent l'espace armoricain dans son rapport à la République, avec des terres de tradition, des terres de négociation et des terres d'adhésion. Cette typologie débouche sur l'élaboration d'une carte finale (p. 401) malheureusement pas toujours assez contrastée, qui détermine huit types de cantons, allant du modèle républicain libéral et anticlérical au modèle hiérarchique à tendance protestataire, et révélateurs d'attitudes culturelles différenciées.

La cartographie est très riche, mais on regrettera la présence principalement dans les notes de coquilles et de références bibliographiques incomplètes. Il s'agit au total d'un ouvrage solide qui apporte de nouveaux éclairages sur l'histoire de la nation.

Jean-Claude LESCURE.

Jacques Prévotat, *Les catholiques et l'Action française. Histoire d'une condamnation 1899-1939*, préface de René Rémond, Paris, Fayard, 2001, IV, 742 p.

Soutenue en 1994, commencée dans les années 1970, la thèse de Jacques Prévotat était attendue de longue date par tous ceux qui avaient lu ici et là ses articles ou ses contributions à des ouvrages. Il faut se réjouir que désormais un large public puisse accéder, dans une version allégée mais encore considérable, à une œuvre décisive. Elle approfondit notre connaissance d'un courant de pensée qui est au cœur de l'histoire intellectuelle et politique de la France contemporaine, elle éclaire les relations entre les catholiques français et la politique, et le pontificat de Pie XI. Longtemps médité, revu jusqu'à la veille de la publication, comme l'atteste une bibliographie parfaitement à jour, ce livre s'impose par la qualité d'une expression sobre et ferme, la finesse des analyses, la richesse de la documentation. La présentation des sources est, bien qu'abrégée, irréprochable. Elle constitue un précieux instrument de travail : archives diocésaines, archives de congrégations, archives vaticanes (dont celles, ouvertes après la soutenance de la thèse, du Saint-Office) et archives de congrégations conservées à Rome, fonds privés, archives publiques, imprimés, l'investigation a été aussi complète que possible. La quête des témoignages, entreprise dès 1971, a permis de donner la parole à des acteurs importants aujourd'hui disparus. Ajoutons une bibliographie fort bien classée et présentée : il est hélas rare aujourd'hui que la pagination des ouvrages soit indiquée ! Trente-neuf pages d'annexes, un index qui donne les informations nécessaires sur les personnalités évoquées complètent l'ouvrage, référence désormais indispensable¹.

Faute d'en résumer tous les apports, il convient du moins d'en dire la démarche et les conclusions. Une première partie, accueil et réserves de l'Église, aborde les origines et les fondements de l'alliance équivoque entre l'Église et l'Action française, la diffusion de celle-ci dans le monde catholique, la politique religieuse de l'Action française. Le deuxième volet de l'ouvrage porte sur la condamnation de 1914. Il évoque les origines de celles-ci, chez les catholiques démocrates, mais aussi chez certains catholiques intransigeants, hostiles au « politique d'abord » de Maurras. En janvier 1914 la congrégation de l'Index, dont la

1. Un regret : le renvoi par l'éditeur des notes, si riches et qui font corps avec le texte, à la fin du volume.

procédure et le travail sont fort utilement exposés condamne cinq ouvrages de Maurras et la revue *L'Action française*. Pie X décide de ne pas publier le document. La troisième et la quatrième partie décrivent les signes avant-coureurs et les péripéties de la condamnation du 29 décembre 1926. Les grands traits de cette histoire bataille étaient certes connus, mais l'ensemble de l'affaire, si complexe, obscurcie par tant de polémiques, devait être reprise avec sûreté² et sérénité. La cinquième partie situe avec force les enjeux doctrinaux et disciplinaires de la crise et ses lendemains, jusqu'à la levée de l'Index en 1939 au début du pontificat de Pie XII

Au long de cette histoire, la nouveauté des analyses de Jacques Prévotat tient à une grande maîtrise dans l'analyse des débats philosophiques et théologiques fondée sur une culture remarquable en la matière. Ainsi observe-t-il que l'une des difficultés du dialogue entre le magistère de l'Église et l'Action française provient de ce que la doctrine maurrassienne obéit à une logique qui a sa cohérence interne. Chaque mot reçoit son sens de cette logique même. Ainsi les termes du vocabulaire religieux « âme, esprit, infini, charité » acquièrent-ils « une coloration et une tonalité, en un mot une autre signification que dans le vocabulaire du catholicisme » (p. 401). Pie XI s'en prit à un « nouveau système religieux, moral et social, par exemple au sujet de la notion de Dieu, de l'Incarnation, de l'Église ». Dès lors l'Action française pouvait être accusée de « modernisme », en même temps que le néo-machiavélisme du « politique d'abord » la rendait coupable de « naturalisme », de « libéralisme » et de « laïcisme ».

L'intervention romaine se veut doctrinale et impose l'obéissance. À l'enjeu théologique s'ajoute dès lors un enjeu disciplinaire : des sanctions canoniques : refus d'absolution, d'enterrement religieux (J. Prévotat en dénombre 121), frappent ceux des fidèles qui ne rompent pas avec l'Action française. L'étude de cette crise au sein du monde catholique français est conduite avec beaucoup de pénétration, révélant une connaissance exceptionnelle des personnalités, évêques, prêtres, religieux, laïcs, suivant les réactions des uns et des autres. Celles-ci ne sont pas toujours conformes aux schémas habituels d'interprétation qui voudraient, par exemple, que les démocrates d'inspiration chrétienne aient été en pointe dans l'affaire : c'est Elisabeth Flory, la fille du philosophe Maurice Blondel, qui est défavorable à la manière autoritaire, à l'« acte d'absolutisme » de Pie XI, c'est Mgr de Solages qui note le contraste entre « un maximum de sanctions disciplinaires et un minimum de condamnation dogmatique ».

Au terme de ce livre, deux questions peuvent être posées. La première porte sur l'influence réelle de l'Action française dans le monde catholique. Elle est certes considérable dans les années de la crise anticléricale de l'avant-1914 quand le mouvement est porté par la conjoncture. En est-il de même dans les années de l'immédiat après-guerre ? Les contemporains y virent pourtant les années d'un « second ralliement » et d'un essor des mouvements catholiques. C'est du reste

2. Le lecteur critique ne trouvera à reprendre que dans les marges : on ne saurait parler d'« universités » sous le Second Empire, p. 17 ; il est excessif de dire que l'« immense majorité des catholiques de France » est hostile à l'attitude de Benoît XV pendant la guerre, p. 206 ; François Albert n'est pas en 1923 ministre, p. 23 ; le transfert de la congrégation consistoriale à la secrétairerie d'État de la nomination des évêques n'est pas dû à la déclaration des cardinaux et archevêques de 1925 sur les lois de laïcité et à la volonté de lutter contre l'influence intransigeante, p. 214 ; si le mode de nomination des évêques est modifié c'est à la suite de l'aide-mémoire de mai 1921 par lequel le Saint-Siège a accordé au gouvernement français un droit de regard en matière politique ; Strasbourg n'est pas alors siège d'un archevêché, p. 469.

l'Association catholique de la jeunesse française avec Georges Bidault qui va mettre en garde contre l'Action française. La Fédération nationale catholique du général de Castelnau est loin de lui être acquise. S'il est vrai, comme on l'écrit volontiers, que la condamnation de l'Action française a favorisé l'essor des organisations catholiques, libérées des liens avec l'Action française, il demeure que celles-ci s'étaient affirmées avant la condamnation. Une deuxième interrogation porte sur les raisons de celle-ci. Jacques Prévotat établit de façon incontestable que les raisons religieuses furent déterminantes. Certes, mais les considérations politiques ne peuvent être négligées, non certes à la façon dont dans ses polémiques les imaginait l'Action française, qui dénonça inlassablement un pape ami de l'Allemagne, ennemi de la France incarnée par l'Action française. Il reste que celle-ci s'opposait aux orientations de Pie XI en politique extérieure favorables au rapprochement de la République française et de la République de Weimar, il reste que Pie XI considérait que le nationalisme était une « hérésie » qui méritait condamnation. Même si, et c'est aisément compréhensible, les documents romains n'évoquent pas ces problèmes, il reste qu'ils ne peuvent pas ne pas avoir eu leur place dans l'attitude de Rome, tant il est vrai que, s'agissant particulièrement du Saint-Siège, il n'est guère possible de séparer politique intérieure, la vie de l'Église, et politique extérieure. Comme tout grand livre, celui-ci fait revivre un monde, il vaut par la justesse du ton, une exceptionnelle connaissance des hommes, une intelligence profonde des débats intellectuels et religieux.

Jean-Marie MAYEUR.

Sébastien Laurent, *Daniel Halévy. Du libéralisme au traditionalisme*, Paris, Grasset, 2001, 595 p.

Sébastien Laurent combine trois approches : l'une relève de l'histoire des idées, et procède par une analyse historique des œuvres, livres et articles, comparant, dégagant parentés et influences. La seconde relève de l'histoire des intellectuels, attentive aux prises de positions et aux réseaux. La troisième relève d'une sociologie des intellectuels, guettant les enjeux de pouvoir, en particulier dans le domaine de l'édition. Cette combinaison s'avère particulièrement adaptée dans le cas de Daniel Halévy, penseur, critique, historien mais aussi homme d'influence, en particulier par son rôle dans les Éditions Bernard Grasset ; elle témoigne sur le plan méthodologique d'une volonté synthétique qui devrait assurer à son auteur une place importante au sein des débats dont l'histoire des intellectuels est l'objet.

La question du rapport avec Péguy est centrale pour saisir l'itinéraire de Daniel Halévy. Sans que cette question puisse être tranchée par un simple décalque, suivre Daniel Halévy alimente les spéculations sur les positions que Péguy aurait prises après la Première Guerre mondiale – il faudrait pour aller plus avant dans ces hypothétiques démarches un inventaire, esquissé par l'auteur, des convergences et des divergences entre les deux hommes. S. Laurent nous montre l'éloignement des deux écrivains, consécutif à la querelle autour de l'*Apolo-gie pour notre passé* (1910) d'Halévy, à laquelle Péguy répond par *Notre Jeunesse*. Péguy avait une capacité remarquable à « personnaliser » un débat, en regardant en fait au-delà de son interlocuteur, caricaturé au passage (il en fut ainsi de Lanson, de Lavisserie...). Halévy, collaborateur et soutien financier des *Cahiers de la Quinzaine*, fut victime du procédé. S. Laurent montre que Péguy, qui n'avait fait

aucune remarque au moment de la publication de l'*Apologie*, « rebondit » à son propos afin de mettre un holà à la tentative de récupération dont lui, Péguy, est victime de la part de la droite nationaliste. Il oppose au désenchantement relatif (qui ne va pas jusqu'au reniement) d'Halévy un ressourcement dreyfusard. Le but est de se montrer toujours solidaire de ses engagements des années 1890. Mais l'éloignement qui s'ensuit n'empêche pas une persistance remarquable de thèmes péguystes dans l'œuvre de Halévy : l'idée selon laquelle le vrai « peuple » a disparu dans les années 1880, le refus de la politique, en particulier de la politique parlementaire, une ambiguïté indéniable dans la perception de la démocratie. La « quête d'un bon peuple », si on ose l'expression, est une constante chez Halévy : ce « bon peuple » pourra-t-il être forgé par un effort d'éducation ? C'est l'engagement dans les universités populaires. Est-ce le prolétariat ? Halévy passe d'un socialisme assez proudhonien, qui se combine avec l'influence du coopératisme protestant de Charles Gide, à une célébration du paysan français. Le monde rural serait-il l'antidote enfin trouvé à une modernité démocratique décidément décevante ?

Halévy passe pour un libéral avant 1914 ; il apparaît de plus en plus comme un conservateur dans l'entre-deux-guerres. Ce « libéralisme » pose question. Bien sûr, c'est d'abord pour lui un héritage familial, que S. Laurent met en lumière. L'héritage d'un libéralisme conservateur, anglophile, protestant (Halévy ne semble guère sensible à la récupération péguyste de l'idée d'une vocation catholique de la France, pas plus qu'à l'antigermanisme). Sa relation avec le XIX^e siècle reste ainsi ambiguë ; il s'y sent chez lui, et même quand il jouxte les milieux d'Action française, il refuse que sa critique de la démocratie aboutissent à un rejet, façon Léon Daudet, du « stupide XIX^e siècle ». Mais les libéraux conservateurs étaient des partisans du régime parlementaire. Or, de manière constante, Halévy, qui ne vote qu'une fois dans sa vie, en 1919, refuse la politique parlementaire, et ses grands ouvrages sur les débuts de la III^e République veulent, entre autres, montrer tout ce qui se passe à côté de la scène parlementaire, afin d'en relativiser l'importance. Sa sympathie pour Proudhon, pour Sorel le place dans un tout autre courant. S. Laurent reprend la belle formule de Shlomo Sand qui voit en Sorel un « libéral égaré ». Elle pourrait également s'appliquer à Halévy, dont l'auteur montre l'importance des liens avec l'auteur des *Réflexions sur la violence*. Tous deux portent le deuil d'une France des notables, dont ils pensent qu'elle n'a pas su se défendre, et dont ils n'envisagent pas qu'elle puisse renaître.

À partir du moment où la soudure est faite entre démocratie et libéralisme politique, est-il encore possible d'être libéral et antidémocrate ? On sait qu'au XIX^e siècle, les libéraux ont été divisés face à la démocratie ; mais tous étaient d'accord sur la nécessité du régime représentatif, en particulier parlementaire. Et c'est par le parlementarisme que les libéraux conservateurs et certains conservateurs purs se sont intégrés au système politique démocratique. Quelles solutions sont encore offertes quand cette perspective est écartée, une fois le deuil fait d'une transformation sociale qui s'opérerait sans intervention de l'État et impliquerait nécessairement une réorganisation politique ? L'ouvrage de S. Laurent permet admirablement d'établir que le compagnonnage de plus en plus affirmé de ce protestant d'origine juive avec l'Action française n'est pas le résultat d'une trahison, ou d'une inflexion brusque, mais que les grandes options prises par Halévy le sont dès avant 1914. Prendre en compte la postérité intellectuelle de Taine permettrait un parallèle éclairant : Taine était également un libéral conservateur, mais son refus de l'évolution démocratique, s'il ne l'amène pas personnellement à remettre en question son libéralisme avant sa mort en 1893, explique qu'il soit surtout invo-

qué dans les milieux d'Action française, au prix d'une lecture très sélective de son œuvre.

De ce point de vue, peut-être le sous-titre de l'ouvrage ne rend-il pas un compte très fidèle de la finesse du propos : dans l'héritage libéral conservateur d'Halévy, le conservatisme peut assez tôt prendre le pas, dans le cadre d'une perspective très critique adoptée face au présent républicain. Quant au compagnonnage de route avec l'AF, il est plus la conséquence d'une série de refus et de désillusions que le fruit de l'adhésion raisonnée à un système traditionaliste. Mais notre critique ne porte ici que sur le titre de ce beau livre : c'est l'analyse de l'auteur qui nous permet d'apporter toutes ces précisions. Le rapport qu'il entretient avec son sujet est un modèle d'équilibre : la compréhension historique ne verse jamais dans l'apologie. Un rapport de confiance s'établit ainsi avec le lecteur, qui fait beaucoup pour le plaisir intellectuel que procure cette lecture. Risquons l'idée : l'historien n'aurait-il pas retenu le meilleur de son modèle ?

La fidélité d'Halévy au libéralisme intellectuel est en effet sans faille. Plus d'une fois, la figure d'Halévy évoque irrésistiblement celle de Sainte-Beuve, qui partageait d'ailleurs son intérêt pour Proudhon, et dont S. Laurent montre que, par tradition familiale et penchant personnel, notre homme connaissait et appréciait l'œuvre. Le goût d'Halévy pour le XIX^e siècle correspond à celui qu'il garde toujours pour l'échange d'idées. Cette faculté à comprendre d'autre point de vue que le sien, qui le retient toujours un peu dans ses engagements politiques – comme Sainte-Beuve, il se « prête » mais ne se « donne » pas –, le sert dans son œuvre historique, qui verse rarement dans le pamphlet, lui permet, avant la marginalisation douloureuse de l'après-1945, de jouer dans l'édition un rôle placé sous le signe d'une large ouverture (c'est par exemple lui qui incite Jean Guéhenno à publier *L'Évangile éternel* consacré à Michelet en 1927 – quitte à rédiger lui-même en 1928 une biographie de l'historien républicain d'une tonalité très différente : l'échange se prolonge ici jusque dans l'écriture). L'homme de culture domine en lui, l'amour des livres et des idées lui permet de dépasser alors les apories pratiques où l'entraîne un refus obstiné de la politique républicaine.

Jérôme GRONDEUX.

Klaus Larres et Ann Lane (éd.), *The Cold War. The Essential Readings*, Oxford, Blackwell, 2001, 256 p.

Ce livre s'ouvre par un bilan de l'historiographie de la guerre froide. Si on étend aujourd'hui ce terme à toute la période 1946-1990, il en a d'abord désigné la première phase 1947-1962, que des auteurs américains ont analysée à chaud, puis devant des cendres à peine refroidies, tandis que la confrontation Est-Ouest se poursuivait avec des hauts et des bas. Dans ce cas, l'histoire a suivi de peu l'événement : on ne saurait s'étonner qu'elle ait été fortement influencée par la conjoncture politique environnante. Ann Lane, spécialiste britannique, dégage avec pertinence trois périodes successives : l'orthodoxie fondée sur la bonne conscience, le révisionnisme, nourri implicitement par la contestation de la guerre du Vietnam, le « postrévisionnisme » qui retrouve, avec des nuances, une justification défensive au sursaut des Occidentaux. Cette introduction, fine et nerveuse, comporte les références bibliographiques capitales.

Le corps de l'ouvrage est constitué d'extraits d'études parues depuis dix ans, après l'ouverture (certes partielle) des archives soviétiques. « Le propos est de faire connaître aux étudiants qui abordent le problème des articles clés, des lectures de base. » Le genre implique que tous les aspects ne sont pas traités, que toutes les péripéties ne sont pas évoquées. Mais la sélection a été pratiquée judicieusement : les huit textes retenus s'appuient sur une étude méthodique des sources, adoptent des points de vue différents et s'échelonnent au long du demi-siècle considéré. Relevons brièvement leur apport.

Pourquoi « la Grande Alliance » s'est-elle si vite muée en un affrontement global ? Il est admis par tous qu'ont joué à la fois une rivalité des grandes puissances et une opposition d'idéologies dominantes. Cependant, sur le dosage, des divergences subsistent. John Lewis Gaddis est l'auteur d'une remarquable synthèse des connaissances actuelles, au titre éloquent dans sa concision (*We now know. Rethinking Cold War History*, Oxford UP, 1997, 424 p.). Le passage cité ici dégage en Union soviétique une forte volonté d'expansion, nourrie à la fois d'une conviction révolutionnaire et d'une nécessité économique. Et « c'était la disposition de Staline de mener des guerres froides, il l'avait fait sous une forme ou une autre toute sa vie ». Les États-Unis ne pouvaient manquer de réagir. Melyn Leffler juge le rôle de Washington d'un œil plus critique, en disséquant, à partir de documents longtemps classifiés, les conceptions des dirigeants américains. Ceux-ci s'interrogent sur les véritables intentions du Kremlin, qui les inquiètent, et ils sont résolus à ne pas les laisser dominer l'Europe. « Quand s'est réalisée cette fusion de considérations géopolitiques, économiques, idéologiques et stratégiques, les objectifs de la politique étrangère traditionnelle se sont trouvés transformés en impératifs de sécurité nationale. » Dans le camp d'en face, les inquiétudes parallèles pour la sécurité s'en sont renforcées.

Dans la décennie 1950, deux nœuds sont examinés. Klaus Lames s'attache à la politique de Winston Churchill. Alors que, leader de l'opposition, il a sonné l'ouverture de la guerre froide par son discours de Fulton, revenu au pouvoir, il caresse le projet d'une rencontre au sommet des Trois Grands. Il y goûterait un avantage de prestige : « restaurer la grandeur de la Grande-Bretagne » au rang de Yalta et de Potsdam. Sur le fond, il serait « prêt à sacrifier l'intégration de la République fédérale à l'ouest » pour un compromis sur une Allemagne réunifiée et neutralisée. Mais Washington se montre réfractaire, les ministres anglais regimbent et Moscou ne saisit pas la main tendue, même après la mort de Staline. Un peu plus tard, c'est Khrouchtchev qui prend les initiatives. À ce sujet, Vladimir Zubok et Constantin Pleshakov apportent des données neuves, à partir des archives et des témoignages soviétiques. Après la rencontre de Vienne, où il sous-estime Kennedy, le premier secrétaire accepte la construction du mur de Berlin, tout en rabrouant parfois Walter Ulbricht : quand les chars sont face à face, une concertation discrète réduit la tension. L'installation des fusées à Cuba, l'opération *Anadyr*, est bien « le moment le plus dangereux de la guerre froide ». Le commandement en est confié au général Pliyev, un cavalier cosaque félicité pour avoir réprimé sans fléchir la révolte ouvrière de Novotcherkassk (révélée par Soljenitsyne dans *L'archipel du Goulag*). La contradiction entre les messages des 26 et 27 octobre 1962, qui intriguait tant les Américains, proviendrait de Khrouchtchev lui-même : conciliant quand il craint une invasion imminente de Cuba, il élève son prix quand ce danger s'estompe, pour revenir finalement à la conciliation. Il bouscule le conseiller qui suggérait une diversion à Berlin : « Nous sommes en train d'essayer de nous tirer de cette aventure (*avanyura* en russe) et maintenant vous nous jetez dans une autre ! » Ce compromis n'est pas « un mariage de convenance », comme le pacte

germano-soviétique de 1939. C'est un pas vers la paix, au moins « l'approvisionnement de la guerre froide ».

Après ce paroxysme, on parle de « détente », mais, sous un ton plus aimable, l'affrontement se prolonge un quart de siècle. Henry Kissinger déclare en 1974, devant un comité du Sénat : « Le défi de notre temps est de réconcilier la réalité de la compétition avec l'impératif de la coexistence. » Richard Crockatt situe selon cette optique la guerre du Vietnam, considérée trop limitativement à l'ouest « comme un problème spécialement américain ». Le schisme sino-soviétique, désormais affiché et conflictuel, complique le jeu. Si Hô Chi Minh manœuvre habilement entre ses deux grands alliés, Nixon et Kissinger comptent sur l'un et sur l'autre pour trouver une issue. « Dans l'essor et le déclin de la détente il était impliqué bien plus que le Vietnam. Mais il y avait certainement entre les deux davantage que le lien d'une coïncidence. » Autour de 1970 « la guerre du Vietnam fut le pivot de l'équilibre triangulaire des superpuissances ». Dix ans plus tard, le climat se dégrade sur plusieurs théâtres. Raymond Garthoff, un expert qui a participé aux négociations SALT, en analyse les raisons. Pour lui, les deux camps, qui se reconnaissent une parité stratégique, se réclament sincèrement de la détente. Mais ils conçoivent celle-ci dans le cadre de leurs idéologies opposées et ils échouent à « définir un code de conduite pour orienter leurs actions concurrentes dans le monde » : chacun mène une politique « réaliste », tout en attendant de l'autre un comportement « idéalisé ».

Enfin, comment interpréter la fin de la guerre froide, que nul n'a prévue et qui clôt en deux années (1989-1991) l'affrontement de cinq décennies ? Tout à coup, écrit H. W. Brands, l'URSS « se révèle être une coquille, un vaste pays certes, avec des armes d'apparence formidable, mais avec une économie décrépite et une volonté politique insuffisante pour l'empêcher de se briser au premier vent d'une réforme honnête ». Cet auteur estime que « l'antagonisme américain a en fait *prolongé* la guerre froide », chacun jouant pour l'autre « le rôle du vilain ». Pour les conservateurs au contraire, cette brillante victoire est due à la stratégie de Ronald Reagan, qui a d'abord montré sa force, puis engagé la négociation que conclut son successeur George Bush sr. Arthur Schlesinger, historien qualifié et aussi ancien conseiller de John Kennedy, considère que la dissuasion a évité la guerre chaude et, de l'expérience vécue, il retient quelques leçons : ne pas surinterpréter l'ennemi, ne pas se donner trop bonne conscience, ne pas négliger les alliés européens. Ce n'était pas, conclut-il, « un jeu à somme nulle », où « le gain d'un côté était par définition une défaite de l'autre ». « C'est la démocratie qui a gagné le débat politique entre l'Est et l'Ouest. C'est le marché qui a gagné le débat économique. »

La réunification de l'Allemagne et la guerre du Golfe ponctuent l'entrée dans une nouvelle époque des relations internationales. À la « simplicité conceptuelle » de la guerre froide succède un polygone de forces plus compliqué et plus imprévisible. Il faudra du temps pour que les historiens en élaborent une interprétation synthétique.

Pierre BARRAL.

Laurent Jalabert, *Le grand débat. Les universitaires français – historiens et géographes – et les pays communistes de 1945 à 1991*, préface de Jean-

François Sirinelli, Toulouse, Groupe de recherche en histoire immédiate, 2001, 405 p.

Le livre de Laurent Jalabert retrace, avec un grand souci de précision, près de cinquante ans de recherches universitaires sur les pays communistes, et vient éclairer la perception de ces pays par les intellectuels français de 1994 à 1991. L'ouvrage, issu d'une thèse de doctorat, choisit de s'intéresser à une figure particulière parmi les intellectuels, celle des universitaires historiens et géographes. Il s'inscrit ainsi dans le cadre d'une historiographie florissante sur les intellectuels, tout en adoptant le parti d'une étude catégorielle. Ce choix repose sur une double interrogation : selon quelles modalités générales l'universitaire prend-il sa place dans le débat public et joue-t-il un rôle dans la construction des modes de pensée ? Plus spécifiquement, historiens et géographes, par la particularité de leur démarche méthodologique et du contenu de leurs recherches, sont-ils à même de se constituer, plus encore que d'autres intellectuels, en experts de la question du communisme et de ses incarnations dans les régimes soviétique, puis chinois et cubain notamment ?

Les sources dont a usé Laurent Jalabert pour écrire cette somme, désormais essentielle sur la question, reposent principalement sur l'étude très fouillée et très fine des publications d'historiens et de géographes sur le thème traité : thèses, articles, actes de colloques, ouvrages de synthèse. Ces sources ont été complétées par une recherche, moins importante, sur les archives des partis politiques et des syndicats universitaires ; on regrettera, avec l'auteur, qu'il se soit vu refuser l'accès au centre des archives du PCF et que l'une des cellules principales de ce parti, pour le sujet, celle du VI^e arrondissement, lui ait également fermé ses portes et ses sources. Enfin, Laurent Jalabert a réalisé des entretiens et questionnaires avec certains des acteurs majeurs de cette histoire, et s'est appuyé également sur la lecture de revues intellectuelles ou encore le recensement de pétitions et de manifestes dans la lignée des études engagées sur les intellectuels, et dans le sillage des ouvrages de Jean-François Sirinelli. Ce dernier préface d'ailleurs le présent livre, en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'un « livre de comptes » où historiens et géographes pourraient trouver un réquisitoire contre leur corporation à une certaine époque. Il demeure néanmoins exact que l'auteur n'a pas ici « choisi la facilité », en s'attachant à décrire une communauté scientifique au long d'une période dont la mémoire est encore vive.

L'ouvrage s'articule, selon une perspective chronologique détaillée, en quatre périodes, classiquement retenues d'après les ruptures de 1945, 1956, 1976 et 1991. À l'intérieur de chacune de ces parties, les chapitres étudient de brèves périodes analysées dans leur spécificité.

Si Laurent Jalabert souligne que c'est bien en tant qu'experts et grâce à ce statut même qu'historiens et géographes s'autorisent à se prononcer sur les régimes dits « communistes », il montre dans un premier temps qu'ils ont eu néanmoins – et c'est l'un des fils conducteurs de l'ouvrage – une forte tendance à délaissier les principes mêmes sur lesquels repose leur statut scientifique, surtout au cours d'une première période où ce sont essentiellement les thuriféraires du régime soviétique qui dominent, non pas la discipline dans son ensemble, mais au moins les travaux sur la question. Lecture biaisée des sources disponibles, préférence marquée pour les discours officiels de ces régimes, absence d'approche critique et manque d'objectivité dans l'analyse paraissent être en effet, d'après Laurent Jalabert, les caractéristiques de certains historiens et géographes selon lui peu scrupuleux lors-

qu'il en va de la légitimité même du communisme. Mais il faut reconnaître, à leur décharge, que les conditions de possibilité d'une connaissance réellement scientifique des pays concernés n'étaient guère réunies : difficulté de voyager, archives secrètes, et interdites. À l'époque où Jean Bruhat rédigeait la première édition de son « Que sais-je ? » sur *L'histoire de l'URSS* en 1945, et où Pierre George publiait sa vaste synthèse *URSS*, en 1947, il n'existait aucune véritable critique du régime soviétique : le seul instrument d'analyse sur lequel les contemporains se fondaient pour juger de son efficacité était le plan, réalisé à 90 %. Nulle étude de terrain ne pouvait infirmer ou confirmer le constat. Évidemment, l'emprise du PCF était alors forte sur le milieu universitaire, même si Laurent Jalabert explique qu'il n'y avait pas, de la part des enseignants communistes tels Jean Tricart, Pierre George ou Jean Dresch, de prosélytisme déclaré auprès des étudiants, pas de « racolage ». L'auteur rappelle également que les universitaires des années d'après-guerre sont loin d'être tous communistes : cependant, en matière d'histoire et de géographie des pays de l'Est, c'était la voix des enseignants militants ou sympathisants du Parti qui parlait le plus haut, au cours de cette période. S'ils étaient minoritaires numériquement, leur imprégnation et les représentations qu'ils portaient étaient autrement plus importantes. Universitaires engagés, ils prolongeaient en outre leur combat sur un terrain public plus vaste que leurs seuls travaux de recherche, allant, comme Jean Bruhat, jusqu'à témoigner au procès de Kravchenko pour dénoncer le témoignage du dissident : déjà, histoire et justice se mêlaient au nom de l'expertise du savant.

La première inflexion critique intervint après la mort de Staline : le discours marxiste allait alors progressivement cesser d'exercer une hégémonie pleine et entière sur les deux disciplines. Parmi les premiers universitaires soucieux d'une objectivité scientifique plus grande, figurent Jean-Baptiste Duroselle et l'historien hongrois réfugié en France François Fejtő, tandis que les géographes prennent eux aussi leurs distances, plus vite encore que les historiens, influencés qu'ils sont par une perception négative de l'agriculture collectiviste. Cependant, beaucoup croient encore au miracle soviétique, et la thèse marxiste est encore renforcée et légitimée par l'extension du modèle, plus ou moins déformé, dans certaines contrées du Tiers Monde.

Le véritable tournant s'opère cependant en 1956, tandis que s'amorcent parallèlement une croissance réelle des effectifs universitaires, et par là même une dilution des engagements, mais aussi la multiplication des publications qui n'hésitent plus à remettre en cause le modèle soviétique. La crise hongroise, comme dans bien d'autres milieux, a fait reculer très nettement l'influence des universitaires communistes. Les départs du Parti, nombreux (et parmi les plus connus, ceux d'Alain Besançon, François Furet, Pierre George, Annie Kriegel, Emmanuel Le Roy Ladurie, Jacques et Mona Ozouf), contribuent à créer les conditions d'une recherche renouvelée et peut-être plus sereine, bien que toujours, pour une part, polémique. Un détachement très net s'opère ainsi à l'égard des sources officielles produites par le régime. En ce domaine, le travail de Marc Ferro sur la Révolution de février 1917 fait figure de pionnier, car il est l'un des tout premiers à se plonger directement dans les archives de la Russie. Les travaux menés ensuite par Hélène Carrère d'Encausse, notamment, viennent couronner le tournant entrepris par la recherche universitaire. Pourtant, même si les « modèles de substitution » à l'Union soviétique – la Chine, Cuba, le Vietnam – connaissent à leur tour, à la fin des années 1960, une érosion de leur image chez les intellectuels, certains universitaires réamorcent néanmoins le débat selon une perspective nouvelle : on pense particulièrement au géographe Yves Lacoste démontrant scientifiquement,

en 1972, que les militaires américains sont en train de réaliser au Vietnam un véritable génocide, en bombardant les digues du delta du Tonkin.

Le renouvellement des interprétations fait donc apparaître, entre 1956 et 1976, quatre grandes tendances que Laurent Jalabert identifie nettement : une vision « marxiste » qui admet désormais la déviation stalinienne, mais se reconnaît toujours dans l'URSS ; une thèse plus spécifiquement trotskyste, incarnée notamment par Pierre Broué et Jean-Jacques Marie – et sur laquelle Laurent Jalabert insiste peu ; un courant libéral dans lequel se sont engouffrés Alain Besançon, Annie Kriegel ou François Furet ; enfin des universitaires appelés « révisionnistes » (M. Ferro, H. Carrère d'Encausse, P. Sorlin entre autres) qui analysent la révolution et le pouvoir bolcheviques comme fondamentalement non populaires. La fin des années 1970 et les années 1980 ne font que confirmer ces quatre tendances, en accentuant toujours plus le rejet du modèle soviétique, comme en témoigne avec éclat la remise en question qu'effectuent Jean Ellensstein et, dans une moindre mesure, Jean Bruhat, jusqu'alors restés les plus fidèles au PCF.

Le choix de Laurent Jalabert d'étudier de manière très détaillée les travaux et prises de position des universitaires historiens et géographes et, par conséquent, la restriction du sujet à cette seule catégorie sèment, ici et là, quelques petites frustrations, dues au manque de comparaison avec d'autres champs disciplinaires. L'auteur le remarque d'ailleurs dans l'introduction : historiens et géographes ne sont pas isolés dans le monde universitaire. Ils sont en rapport plus ou moins étroit avec leurs collègues d'autres disciplines. Comme le précise encore Laurent Jalabert lui-même, il aurait été intéressant, par exemple, de cerner l'apport des biologistes au moment de l'affaire Lyssenko ; de comprendre les raisons de la multiplication des thèses soutenues en droit sur l'URSS, dès l'immédiat après-guerre, afin de la comparer au faible nombre de travaux en histoire et géographie. Plus généralement, l'étude des interactions au sein du milieu universitaire, le travail sur les phénomènes de transmission et de diffusion transdisciplinaire des idées en débat auraient pu être esquissés, pour mieux faire la lumière sur les systèmes de réseaux et de correspondance évitant d'isoler par trop historiens et géographes en une sorte de monde clos. Sans doute une telle approche aurait-elle dépassé le cadre d'une thèse de doctorat de type « nouveau régime », mais il semble que quelques coups de sonde auraient parfois été bienvenus. Replacer ces intellectuels dans leur milieu serait également revenu à mener une étude plus prosopographique et sociale, afin de comprendre les engagements dans leur diversité. Au-delà de cette photographie de groupe, certaines trajectoires individuelles, trop brièvement dessinées ici, pouvaient mériter davantage d'éclaircissements : ainsi aurait-il été précieux de mieux saisir l'originalité de certains parcours, et même si des travaux sont actuellement en cours (par exemple, une thèse sur Annie Kriegel menée par Pascal Cauchy), quelques points de repère précis sur l'itinéraire, par exemple de Maurice Agulhon, François Furet, Emmanuel Le Roy Ladurie, ou encore de Jean Bruhat, Jean Bouvier, Pierre George, auraient été utiles pour cerner la complexité des engagements, des choix et des revirements. Enfin, on pourra regretter que les notions de génération et de réseaux intellectuels, si pertinentes pour le sujet, ne soient abordées, certes avec beaucoup de finesse, qu'en conclusion et non tout au long de la démonstration même.

Il reste que cet ouvrage sera désormais indispensable pour saisir le rôle d'intellectuels qui sont en outre considérés plus spécifiquement comme des experts et même des spécialistes, et consultés en tant que tels. Ce statut a conféré aux universitaires historiens et géographes une position particulière parmi les intellectuels

sur la question des pays communistes, que Laurent Jalabert a mise en valeur avec rigueur et fermeté.

Ludivine BANTIGNY.

Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris, Gallimard, 2001, 475 p.

Le 2 décembre 2000, à l'IEP de Paris, devant un public très nombreux, Raphaëlle Branche soutenait une thèse d'exception. Croisant archives (armée, Assemblée nationale...), papiers privés et témoignages, cette recherche fondamentale fait suite aux autres travaux novateurs de Frédéric Médard et de Sylvie Thénault. À la confluence de l'anthropologie historique, des histoires politique, militaire et de celle des mentalités, ce livre en contient l'essentiel. Sa lecture en est facilitée par une table des sigles et des *index nominum et locorum*. L'appareil scientifique, en note, a été heureusement conservé. La rigueur de la langue employée change du charabia pseudo-scientifique qui pollue trop de travaux d'apprentis historiens.

Évoquant la commune mixte de Freneda, l'introduction fait le bilan du contentieux franco-algérien et des rapports inégaux engendrés par la situation coloniale, humus sur lequel la torture put prospérer. Raphaëlle Branche souligne l'importance de la bataille d'Alger, en 1957, et la banalisation de la violence qui s'ensuit. Elle rappelle que les intellectuels ont précédé les historiens et bien des politiques. La problématique donne, sans faille, un état de la question.

Relative à la période allant de la fin 1954 à celle de 1956, la première partie révèle « les nouveaux visages de la guerre ». L'auteur évoque la longue antécédence de la torture aux colonies, propre, en Algérie, des forces de police. Et de s'interroger sur la notion de suspect, sur l'impératif du renseignement, « nerf de la guerre », dans ce conflit politique. En fonction des lois spécifiques de 1955 et de 1956 relatives à l'état d'urgence et aux pouvoirs spéciaux, Raphaëlle Branche montre l'enchaînement progressif d'une violence de moins en moins contrôlée pour une armée régulière qui se bat en territoire français. On conçoit, dès lors, l'engrenage des représailles collectives, du « crime par obéissance », de la délimitation des zones interdites entraînant la déportation de populations vers les centres de regroupement. L'auteur donne une bonne définition du cadre juridique dans lequel les troupes françaises sont engagées, et l'étonnement des hommes du contingent quand ils découvrent les exactions avant de s'y habituer. D'où les nuances de la « pacification » qui découle de l'ambiguïté du statut des FSNA (Français de souche nord-africaine), citoyens de seconde zone.

Parmi les éléments les plus remarquables de cette partie, il faut remercier Raphaëlle Branche pour la réhabilitation du général Lorillot, commandant la 10^e Région militaire (Algérie). Certes, Lorillot ne distingue pas assez le licite de l'illicite, mais il s'est cependant investi en faveur du respect de la légalité républicaine. En vain, déjà, tant la gangrène a pris vite sur les corps de troupes engagées dans la guerre révolutionnaire à partir des leçons d'Indochine. D'où de judicieuses considérations sur les origines des « corvées de bois ». La maîtrise du sujet est évidente lorsque Raphaëlle Branche distingue contre-terrorisme et usage de la torture. C'est bien au début de 1957 que la police cède le pas à l'armée, les aveux accompagnés de procès-verbaux à la recherche du renseignement tous azimuts. Si

bien que le suspect appréhendé devient, par définition, coupable. Belle analyse des cas de conscience des officiers de renseignement de cette période, à qui est laissée l'appréciation des moyens pour obtenir des renseignements devant servir à détruire l'OPA (organisation politique et administrative) de l'adversaire. La non-obligation d'apporter désormais une preuve de l'accusation conduit à tous les excès, et Raphaëlle Branche démontre la connotation raciste qui accompagne la pratique de la torture. Il faut surtout la remercier d'avoir su distinguer dans ce naufrage algérien *Les Justes* comme le général Pâris de Bollardiére. Et de nuancer, en précisant que l'armée française avait dans ses rangs des colonels Hubert de Pazzis, chef de corps du 8^e Régiment de parachutistes coloniaux, pour qui le respect des règles de la guerre n'était pas une formule vide de sens.

Incisive, la seconde partie rappelle, entre 1957 et mi-1958, « l'élaboration de nouvelles normes ». L'auteur montre bien l'importance de la bataille d'Alger, « point de non-retour de la guerre d'Algérie », et la priorité absolue, par tous les moyens, donnée à la recherche du renseignement. Après d'autres études, cette thèse souligne le côté caricatural des théories de la guerre révolutionnaire, mal apprises dans les camps de prisonniers du Viêt-minh. D'où une synthèse lumineuse de toutes les entorses au droit lors de la bataille d'Alger, notamment en ce qui concerne la question controversée des assignés à résidence. Enquête minutieuse sur les centres de tri et de transit, ce travail dévoile l'ensemble des centres de torture clandestins et apporte de nouveaux éléments relatifs aux sévices subis par des Françaises. Les tortionnaires sont bien désignés, tels le capitaine Faulques ou le lieutenant Charbonnier. Les actions du commandant Aussaresses dans les disparitions de Larbi ben M'Hidi et d'Ali Boumendjel sont confirmées par recoupement de sources. Venue d'Alger, au nom de la seule efficacité, la contamination des méthodes employées par les troupes de Massu est magistralement démontrée, notamment à propos de l'opération *Couronne* dans l'Atlas blidéen. Neuf sur l'origine des DOP (Dispositifs opérationnels de protection) et la présence de gendarmes dans ces officines de la terreur organisée, le dernier chapitre de cette partie apporte beaucoup sur l'extension de la guerre contre-révolutionnaire dans le bled. Il se termine par des considérations bienvenues relatives au soutien des hommes politiques (fine analyse du rapport Delavignette).

La troisième partie, « Mi-1958 - fin 1959 : la grande impunité des militaires », offre un paradoxe : la V^e République naissante s'accompagne d'un retour progressif de l'autorité de l'État, mais, succès du plan Challe oblige, sur le terrain les exactions se multiplient. Il s'agit bien de la radicalisation de la guerre. Les DOP atteignent leur pleine puissance, les déportations de populations s'accroissent. D'où de judicieuses et tristes remarques sur ce crescendo de l'horreur (exécution publiques, expositions de cadavres...). Affligeantes pour la mémoire, les pages consacrées aux viols portent la trace de la révolte d'une jeune femme découvrant de telles pratiques. Rien n'est passé sous silence, y compris les viols des harkis sur les épouses des « rebelles ». Une typologie apparaît, que le viol soit prémédité ou le fruit de la « pacification ». C'est bien le signe de l'échec d'une guerre qui se voulait juste envers la population. Ce travail propose un classement de la violence illégale : victimes d'une torture que ne protègent plus les barrières du sexe ou de l'âge, portraits-robots des tortionnaires, examen des divers procédés employés qui relèvent de cinq méthodes principales... Il s'agit de briser la dignité de l'Autre. Cet ouvrage donne une définition très claire de la torture qui confondra ceux qui se reconnaîtront dans cette typologie... Très neuf également sur le rôle et les drames de conscience vécus par les hommes du corps médical. Au cœur du sujet, parfaitement maîtrisé, cette recherche fondamentale permet de s'interroger sur l'impuissance du pouvoir à faire respecter les lois de la

République. Et de démonter le mécanisme de dilution des ordres répétés venus de Paris pour mettre fin aux plus criants abus. Ce travail offre une analyse précieuse de la circulation « capillaire » de la transmission d'un ordre, en dépit des efforts des ministres tels André Malraux ou Edmond Michelet. L'étude apporte beaucoup sur les intentions du général de Gaulle et le rôle de mission d'information qu'il donne à la Commission de sauvegarde.

La quatrième partie permet de s'interroger sur « Le retour à la règle » de 1960 à 1962. Cette belle synthèse montre les limites du retour de la légalité en raison des déviations extrêmes de la guerre contre-révolutionnaire, qui vit des derniers instants particulièrement dramatiques. Des documents de première importance sont mis en avant, comme la lettre de Pierre Guillaumat, ministre des Armées, au général Challe, le 23 décembre 1959. De nouveau, on mesure combien le chemin est long entre l'ordre et son application, et combien la justice, en dépit de quelques scandales dévoilés dans la presse, bute sur l'obstacle de la peur, l'absence de témoins ou la non-ratification par la France de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, pour ne rien dire de l'oubli des Conventions de Genève en Algérie (officiellement la France n'est pas en guerre). Comme pour les périodes qui précèdent, malgré les épurations de 1960 et de 1961 du corps des officiers, Raphaëlle Branche souligne fort justement que c'est finalement la solidarité de groupe qui prédomine, au nom de la seule efficacité sur le terrain. La « famille militaire », de la division para à la section d'infanterie, est souvent la plus forte pour protéger un de ses membres coupable d'exactions (le cas du procès des bourreaux de Sadia Mebarek, évoqué dans le dernier chapitre, est exemplaire). Cette partie apporte également beaucoup sur l'Inspection générale des centres d'internement du général Boyer-Vidal, la mise en place des procureurs militaires, et le remplacement des DOP par les UOR (unités opérationnelles de recherche). Un très bel épilogue (« Effacer la guerre ») clôt cette partie en mettant en relief le décret d'amnistie du 22 mars 1962 qui précède la loi du même nom, une autre des particularités de la guerre d'Algérie.

La conclusion générale, ample, généreuse, fortement charpentée, au souffle puissant, est bien à l'image de ce travail qui fera date. Il évoque l'homme en guerre d'Algérie, devenu peu après homme de silence avant de revendiquer sa part de mémoire d'homme-histoire. L'auteur fait un point historiographique à propos du débat récurrent sur la torture et son paroxysme à l'automne 2000.

Jean-Charles JAUFFRET.

Francis Jeanson, *Notre guerre*, texte présenté et annoté par Robert Belot ; Marie-Pierre Ulloa, *Francis Jeanson*, Berg International, 2001.

Berg International fait paraître conjointement une réédition de *Notre combat*, le texte de 1960 de Francis Jeanson, présenté et annoté par Robert Belot, et la biographie du plus célèbre des « porteurs de valises » écrite par une jeune chercheuse de l'IEP de Paris, Marie-Pierre Ulloa.

En dépit de quelques maladresses ou longueurs, cette biographie offre une mine d'informations, fouillées et bien recoupées. Jeanson n'est plus appréhendé comme le protagoniste d'épisodes fameux (la querelle Sartre-Camus en 1951, la

guerre d'Algérie), mais dans tout son parcours auquel Marie-Pierre Ulloa s'efforce de trouver une parfaite cohérence, quitte à forcer un peu la note. Nous voyons donc évoluer le jeune homme soucieux de ses études et de ses plaisirs, le réfractaire au STO qui s'évade par l'Espagne et rejoint l'Afrique du Nord où il déserte de l'armée Giraud pour entrer dans les services secrets de la France libre et se retrouve finalement dans l'intendance, le jeune philosophe qui rejoint Sartre et commence à écrire dans *Les Temps modernes* comme dans *Esprit*, le directeur de collection au Seuil où il incarne l'existentialisme, l'intellectuel qui écrit contre la guerre d'Algérie avant de s'engager dans une aide aussi concrète que matérielle, l'homme recherché dont le cas emblématique pose abruptement de nouvelles questions à la gauche et aux intellectuels, l'amnéstié choisi par André Malraux pour implanter une maison de la culture en Bourgogne à la veille de Mai 1968.

À côté d'éléments déjà assez bien connus, Marie-Pierre Ulloa présente, avec force documents, des aspects neufs et fort intéressants, en particulier sur le fonctionnement du Seuil, sur les confrontations nées de la guerre d'Algérie au sein d'une équipe où Jeanson désigne certains de ses principaux adversaires, à commencer par Jean-Marie Domenach. Des pistes sont brillamment mises au jour sur la complexité des relations entre le réseau Jeanson, les autres circuits d'aide aux Algériens et l'antenne du FLN en France. Elles s'inscrivent dans le sens des travaux actuellement en cours parmi les historiens algériens pour réévaluer l'action des nationalistes algériens en Europe entre 1945 et 1962. On appréciera aussi beaucoup la finesse de l'analyse des ressorts de l'action de Jeanson et l'effort pour les dégager d'un simple rejeu de la Résistance contre le nazisme, d'autant plus que Marie-Pierre Ulloa a su restituer à la fois la teneur de la Résistance de Jeanson et l'image peu satisfaisante qu'il s'en est ensuite constituée.

On peut au contraire regretter que l'introduction et surtout la conclusion, sous le coup de l'actualité, déplacent le débat vers la question de la torture, d'une façon d'autant plus artificielle que ce point particulier n'apparaît pas comme l'un des moteurs de l'engagement de Jeanson et qu'il semble exagéré d'opposer Jeanson à Aussaresses, par exemple. On remarquera au contraire les pages excellentes consacrées à la façon dont l'opinion publique accueillit la révélation des activités du réseau Jeanson et aux débats sur l'amnistie qui virent se rejoindre les porteurs de valises et les partisans de l'Algérie française.

Enfin, on peut regretter les passages assez convenus sur les guerres franco-françaises, les rejeux de la mémoire et le heurt des commémorations qui suggèrent que Jeanson incarne tous les oubliés de l'histoire : les évadés, les combattants d'Afrique du Nord, les porteurs de valise, etc.

C'est par quelques percutantes réflexions sur l'historiographie actuelle et les débats qui s'en sont emparés que Robert Belot a choisi, lui aussi, de commencer sa présentation de *Notre guerre*, écrit par Jeanson et publié en 1960 par les Éditions de Minuit. D'une plume, bien sûr, plus assurée et avec une grande force de conviction. On y trouve assurément de quoi nourrir la discussion entre les historiens, en particulier ceux qui sont aux prises avec l'étude du *XX^e* siècle. L'introduction de Robert Belot replace l'ouvrage dans son contexte, mais cherche aussi à en dégager l'intérêt au milieu des débats actuels. Il faut noter en outre que, dans la biographie rédigée par Marie-Pierre Ulloa, figurent, en plus d'une excellente analyse du contenu de *Notre Guerre*, des renseignements essentiels sur les conditions de sa rédaction et de sa publication et sur l'accueil qui lui fut réservé.

La lecture de l'ouvrage de Francis Jeanson fournit certes des éléments sur la guerre d'Algérie, mais peut-être plus encore sur la difficile reconstruction de la gauche française dans les années 1950 et 1960, et sur les réalités de l'engagement

d'un intellectuel. « Personnellement, constate Jeanson en décrivant son parcours, j'avoue m'être contenté, en bon intellectuel d'écrire des articles, de faire des conférences, et finalement – un an après que l'insurrection eut éclaté – de publier un livre. » C'est finalement peut-être pour le lecteur contemporain le ton de ce livre qui frappe au premier abord, restituant dans toute sa vigueur celui d'une époque, au-delà de tous les anachronismes qui viennent interférer dans les échos actuels sur la guerre d'Algérie.

En conclusion, ces deux ouvrages offrent un accès aisé et riche à la figure d'un intellectuel tellement symbolique qu'il finissait par être mal connu, et ouvre, grâce à un apport documentaire remarquable et à un effort de réflexion originale, des perspectives renouvelées et multiples sur l'histoire des intellectuels, de leurs engagements et de leurs réseaux, et sur la façon dont furent vécus, en France, les « événements d'Algérie ».

Bénédicte VERGEZ-CHAIGNON.

Christophe Jaffrelot (dir.), *Le Pakistan*, Paris, Fayard, 2000, 503 p.

Spécialiste du nationalisme hindou, responsable de la publication aux Éditions Fayard d'un important volume consacré à *L'Inde contemporaine*, auteur de plusieurs ouvrages remarquables sur la démocratie indienne, Christophe Jaffrelot s'est intéressé récemment au Pakistan. Après la parution, en 1999, aux Éditions Complexe, d'un ouvrage sur le *Pakistan, carrefour de tensions régionales*, il livre une riche synthèse sur ce pays qui reste peu connu en France, malgré son rôle dans la guerre froide, son antagonisme avec le voisin indien et son entrée récente dans le cercle restreint des puissances nucléaires. On retrouve autour de Christophe Jaffrelot quelques-uns des meilleurs spécialistes de la région, économistes, politologues, linguistes et historiens des relations internationales.

Le Pakistan ne retient guère l'attention des Occidentaux qu'à l'occasion des coups d'État militaires, dont il s'est fait une spécialité. Les tentatives de démocratisation sous Ali Bhutto, en 1972, Benazir, sa fille, en 1988 et 1993, et Nawaz Sharif, en 1990 et 1997, ont tourné court, dégénéralant en corruption, confusion et pouvoir personnel, pour finalement justifier le retour des militaires. Christophe Jaffrelot ne croit pas à « une quelconque malédiction de l'islam » (p. 167) et ne partage pas l'avis des auteurs, qui, « cédant aux charmes simplificateurs du culturalisme, [...] ont soutenu l'hypothèse d'une incompatibilité de l'islam et du pluralisme politique » (p. 109). Une combinaison de facteurs explique à ses yeux cette inaptitude à la démocratie, et tout d'abord l'héritage légué par la colonisation, à savoir un régime administratif plus autoritaire dans le nord-ouest, et notamment au Pendjab, que dans les autres provinces des Indes britanniques. À la « culture vice-royale » dont ils sont imprégnés, qui a longtemps convaincu les leaders pakistanais qu'un homme fort est la condition *sine qua non* de l'unité de la nation, s'ajoutent l'influence néfaste des États-Unis, qui, ayant fait du Pakistan un maillon essentiel de leur politique de *containment*, se sont montrés peu regardants sur la nature du régime, l'obsession sécuritaire face à la menace indienne, qui justifie le poids et l'emprise de l'armée sur la société et l'État, et surtout les tensions communautaires et les particularismes régionaux, qui expliquent, entre autres, la difficulté qu'éprouvent les partis politiques à se donner une envergure nationale. Il n'en demeure pas moins que l'Inde, porteuse du même héritage colonial, agitée

elle aussi par les forces centrifuges et longtemps obsédée par la double menace pakistanaise et chinoise, a su, dès l'origine, se doter d'institutions démocratiques et subordonner le militaire au politique. Elle n'a jamais considéré les partis, malgré les excès auxquels ils se livrent, comme des facteurs de division, menaçant l'unité nationale. Elle n'a jamais conçu qu'une doctrine ou une religion puisse régir la société, comme c'est de plus en plus le cas au Pakistan, où les militaires, comme Zia, et les soi-disant démocrates, comme Ali Bhutto et Nawaz Sharif, ont encouragé l'islamisation (voir le chapitre « Islam et politique » de Marc Gaborieau).

Comme l'Inde, le Pakistan est une mosaïque ethnique, linguistique et culturelle, ainsi que le montrent les chapitres rédigés par Pierre Lafrance, ancien ambassadeur au Pakistan, « Entre caste et tribu », Aminah Mohammad, « La diversité de l'islam » et Tariq Rahman, « Langues et enseignement ». L'ouvrage est une réflexion sur l'identité d'un pays fait de peuples multiples et divers, que la religion devait suffire à unifier, selon ses pères-fondateurs, et dont l'islamisation est encore perçue par beaucoup comme le meilleur ciment. Dans le premier chapitre, Christophe Jaffrelot rappelle les origines du Pakistan, dont la création était loin de répondre aux aspirations unanimes des musulmans des Indes britanniques, et retrace le conflit qui, dès sa naissance, oppose le centre à la périphérie, les aspirations unitaires aux séparatismes. Le livre met en valeur l'incapacité des dirigeants à promouvoir un système fédéral, sans doute seul apte à désamorcer les conflits ethniques et régionalistes en germe dès 1947.

Voulu par les musulmans minoritaires des Provinces-Unies et de la présidence de Bombay, qui y voyaient un moyen d'échapper à la domination politique et économique des hindous, le Pakistan se heurta longtemps au scepticisme des musulmans majoritaires du Sind, du Pendjab, du Bengale et surtout de la Province Frontière du Nord-Ouest, qui se satisfaisaient de l'autonomie dont ils jouissaient. Promettant le respect des libertés provinciales, jouant des passions religieuses et de la crainte de l'hégémonie hindoue, profitant enfin, entre 1945 et 1947, de circonstances favorables, Jinnah a su créer, parmi les musulmans du sous-continent, « un bref moment d'unité », qui a conduit à la partition.

Cette euphorie a très vite été balayée par l'antagonisme entre l'idéal centralisateur de la Ligue musulmane, qui espérait que l'islam et l'ourdou souderaient la nation, et les particularismes des provinces, jalouses de leur langue et de leur culture. La substitution de l'ourdou au bengali dans l'administration, les tribunaux et les écoles équivaldrait, estime un universitaire de Dacca, à réduire en esclavage politique la population de la partie orientale. « De tels discours suggèrent que le Bangladesh était en germe dès les années 1940 », estime fort justement Christophe Jaffrelot (p. 29). Dans un chapitre intitulé « Le Bengale oriental, entre islam et identité régionale », France Bhattacharya montre que l'exploitation économique, les discriminations dans l'administration et l'armée et le refus des Pendjabis, qui dominent le pays depuis 1947, de traduire le poids démographique du Bengale dans des institutions représentatives, exacerbent le nationalisme bengali, qui transcende finalement la solidarité musulmane qui devait fonder le Pakistan.

La seconde partition du sous-continent, celle de 1971, aurait pu être suivie d'autres sécessions. Il n'en a rien été, malgré la virulence des séparatismes baloutche, pachtoune et sindi. Plus que la répression, dont celle du Baloutchistan par Ali Bhutto, en 1973, c'est le fractionnement des mouvements régionalistes, incapables de susciter la même unanimité que la Ligue Awami au Bengale oriental, qui explique que, depuis trois décennies, le Pakistan ait pu résister aux forces centrifuges. Accaparées par la lutte pour l'hégémonie régionale, ces formations en sont venues à nouer des alliances avec les partis nationaux comme le Parti popu-

laire pakistanais (PPP) des Bhutto ou le Pakistan Mulsim League (PML) de Nawaz Sharif, ce qui les a conduits à tempérer leurs ardeurs contre le Centre. L'accession au pouvoir à Islamabad d'un leader non Pendjabi a le même effet dans sa province : l'exercice du pouvoir par Benazir invite ainsi le Sind, dont elle est originaire, à faire acte d'allégeance. « Cette alternance d'identification et de défiance à l'égard de l'État pakistanais, selon l'identité ethnique de son chef, illustre la faiblesse des institutions. L'État n'a pas réussi à s'émanciper des particularismes » (p. 51). Leur enrichissement et la place qui leur est reconnue dans l'armée ont contribué à l'intégration des Pachtouns. Leur solidarité avec les réfugiés afghans dans les années 1980, avec les Talibans dans la décennie suivante, les a invités à soutenir la politique pakistanaise. La création, dans la dernière décennie, d'« espace ouvert » entre le Pakistan et l'Afghanistan dominé par les Pachtouns et les groupes fondamentalistes qu'ils soutiennent de concert avec Islamabad, a fait taire la revendication en faveur d'un Pachtoustan indépendant. Mais, observe Olivier Roy, cette disparition du séparatisme pathan ne signifie nullement affirmation du pouvoir central. Il y voit au contraire « l'effacement même de la notion d'État-nation, au profit des structures tribalo-islamiques, plus adaptées aux formes de revivalisme islamique » (p. 242).

Le problème intérieur le plus aigu demeure l'antagonisme qui, dans la région de Karachi, oppose les Sindhis aux Mohajirs, ces musulmans, qui ont choisi d'émigrer au Pakistan en 1947. Tout puissants au moment de l'indépendance, les Mohajirs ont vu leur fortune et leur influence progressivement battues en brèche par les autres communautés. Dès lors, ils ont eu tendance à radicaliser leur opposition aux Sindhis et au pouvoir central. Néanmoins, des vellétés intégrationnistes se manifestent même parmi eux : tout en maniant la bombe et en pratiquant divers trafics illécites pour financer leurs activités politiques, ils acceptent des alliances politiques avec les grandes formations telles que le PPP et le PML. Par ailleurs, l'actuel maître du Pakistan, le général Pervez Musharraf, qui est lui-même un Mohajir, natif de Delhi, pourrait contribuer à apaiser la combativité de sa communauté.

Finalement, malgré un ressentiment persistant des petites provinces contre les Pendjabis et la gravité du problème que posent les Mohajirs, l'intégration nationale présente, selon Christophe Jaffrelot, « un bilan plus favorable en 2000 qu'en 1970 » (p. 67). En revanche, les violences religieuses entre chiïtes et sunnites se sont aggravées au cours des deux dernières décennies. Elles résultent d'une interprétation « étroitement sunnite de la loi islamique » sous Zia, et notamment de l'obligation de la *zakât*, aumône institutionnalisée, qui a heurté les chiïtes pour qui la charité doit être un acte volontaire (voir Aminah Mohammad et Marc Gaboricau). L'islam, qui devait être le ciment de la nation, est désormais un facteur supplémentaire de tensions.

Les troubles ethniques et religieux au sein de la communauté musulmane incitent les leaders pakistanais à orchestrer des « campagnes contre les “autres”, pour ressouder l'unité du pays » (p. 69). Outre les Ahmadiyya, persécutés par les sunnites, notamment sous Bhutto, plus que les infimes minorités hindoues et chrétiennes, c'est l'ennemi indien, qui, depuis 1947, assure au Pakistan un semblant de solidarité nationale.

Le Pakistan devait exister par l'islam. Plus de cinquante ans après sa fondation, il donne toujours l'impression qu'il ne peut exister que contre l'Inde, qu'il ne cesse de présenter comme une menace pour sa sécurité et son intégrité. Le conflit du Cachemire permet à ses dirigeants de mobiliser la population et de conforter le sentiment national. L'Inde, qui s'est notamment toujours opposée à l'organisation du référendum prévu par les Nations Unies, n'est certes pas exempte de torts. Il

n'en demeure pas moins que le Pakistan porte de lourdes responsabilités dans les quatre conflits qui l'ont opposé à l'Union indienne, et notamment dans le déclenchement de la guerre de 1965 et de la bataille de Kargil, en 1999. Les humiliations et les défaites qui ont résulté de ces affrontements révèlent, plus que les limites de l'armée pakistanaise face à son homologue indienne, les erreurs d'analyse géopolitique des dirigeants d'Islamabad. Outre une mauvaise évaluation du rapport des forces sur le terrain, le Pakistan s'est illusionné sur l'efficacité des alliances qu'il a contractées. En 1965 et en 1971, ses alliés américains et chinois se sont montrés bien discrets, tandis que l'Inde bénéficiait de l'efficacité soviétique dans la guerre du Bangladesh.

La politique étrangère d'Islamabad, rééquilibrée sous Bhutto, a connu certains succès sous la dictature du général Zia, lorsque le Pakistan est devenu le rempart de l'islam et de l'Occident face à la menace soviétique en Afghanistan. Il a bénéficié alors de la solidarité des pays musulmans et surtout de l'aide massive des Américains en armes et en dollars. Profitant de la retenue à laquelle Washington était condamné, les militaires ont su alors accélérer leur programme nucléaire, avec le soutien technique des Chinois et financier des Saoudiens. C'est durant la guerre d'Afghanistan que les services secrets de l'Inter Services Intelligence (ISI) ont pris dans la politique extérieure, mais aussi intérieure, une importance considérable, filtrant notamment l'aide occidentale en faveur de groupes islamiques radicaux, combattant les Soviétiques, mais très hostiles également aux États-Unis.

Grisés peut-être par ces succès, les militaires et les services secrets ont utilisé, dans les années 1990, ces fondamentalistes formés au Pakistan et en Afghanistan pour rallumer le conflit au Cachemire, et, fait nouveau, élargir le « périmètre stratégique » du pays. « Le rêve centrasiatique » (Olivier Roy) des dirigeants d'Islamabad, qui s'est concrétisé avec l'entrée des Talibans à Kaboul en 1996, visait aussi l'Asie centrale ex-soviétique. Il s'est brisé devant les résistances des islamistes tadjiks et ouzbeks, méfiants à l'égard des réseaux pachtounes formés autour de Lahore. Les excès des Talibans aux dépens des chiïtes d'Afghanistan ont par ailleurs provoqué une nette tension avec l'Iran, qui était pourtant résigné à accepter un gouvernement pro-pakistanaï à Kaboul. Les Chinois eux-mêmes ont pris des distances lorsqu'ils ont appris que des Ouïghours étaient entraînés sur le territoire pakistanaï. La présence auprès des Talibans de terroristes comme Osman Bin Ladin indispose les Américains, qui désapprouvent par ailleurs le harcèlement du Cachemire indien par les groupes soutenus par Islamabad et surtout les essais nucléaires de mai 1988. Si bien qu'à l'aube du XXI^e siècle, le Pakistan, instable à l'intérieur, est isolé à l'extérieur.

Jean-Luc Racine, auteur de deux chapitres sur les relations du Pakistan avec les grandes puissances et avec l'Inde, constate que le Pakistan s'est enfermé « dans une logique de tension régionale » et que « la sécurité du pays reste définie en termes prioritairement militaires » (p. 196). Il reste « prisonnier d'un héritage géopolitique conflictuel, au détriment des atouts géo-économiques qui pourraient être les siens dans une Asie renouant avec la croissance » (p. 197). Incapable de réviser sa politique dans un monde bouleversé par la chute de l'URSS, le Pakistan, fidèle à ses options traditionnelles, a choisi de jouer la carte du fondamentalisme islamique. Cette politique lui a aliéné ses voisins, tout en grevant un budget déjà mis à mal par la course aux armements avec l'Inde. Elle l'a également empêché de saisir cette chance que constituait, pour son développement, un engagement au sein de l'Organisation de coopération économique (OCE), renforcée par l'adhésion des républiques d'Asie centrale et immensément riche en ressources énergétiques.

Le Pakistan n'est pas dépourvu de possibilités économiques. Gilbert Étienne

rappelle qu'à défaut d'infrastructures industrielles, il détenait en 1947 « de bonnes cartes en matière agricole » (p. 282). Il a d'ailleurs connu de belles périodes de croissance, sous Ayub Khan et Zia, quand le PIB progressait de plus de 6 % par an. Les dépenses militaires, qui oscillent entre 5,5 et 7,2 % du PIB de 1970 à 1990, autant que ce qui est consacré au développement (6 à 8 %), la corruption effroyable, la faiblesse des rentrées fiscales et le gâchis des deniers publics, le poids de la dette, dont le service représente 50 % du budget, ont, ces dernières années, plongé le pays dans une situation critique, que les sanctions américaines ont aggravée. Un tiers des Pakistanais vivent en dessous du seuil de pauvreté, 55 % ne savent pas lire, le problème de la surpopulation n'a jamais été pris à bras le corps et les services de santé laissent à désirer. Dans un tel contexte, les politiques étant discrédités et les militaires égarés dans des aventures incertaines, les fondamentalistes peuvent tirer les marrons du feu. Comme Ahmed Rashid, Christophe Jaffrelot n'exclut pas « une révolution islamique d'inspiration talibane au Pakistan » (p. 439).

Jean-Luc Racine veut croire à un sursaut, à des réformes qui éviteront la révolution. L'avenir du Pakistan – et de la région – dépendra de sa capacité à remettre en cause une politique qui a échoué, à l'intérieur comme à l'extérieur. Le Pakistan, rappelle Jean-Luc Racine, est un « État pivot » dont « le destin affecte la stabilité régionale, et même internationale ». Il appartient à ses dirigeants d'en faire « un maillon positif du système mondial, plutôt qu'une source d'incertitude à la charnière stratégique du Moyen-Orient, de l'Asie centrale, de la Chine et de l'Asie du Sud. Il lui faudra pour cela calmer le jeu sur le double front de l'Afghanistan et du Cachemire, et mobiliser enfin sa plus grande richesse, sa population, pour mieux la servir » (p. 197). On l'aura compris, cet ouvrage vient à point nommé pour apporter un éclairage sur la situation présente de l'Asie du Sud.

Jacques WEBER.